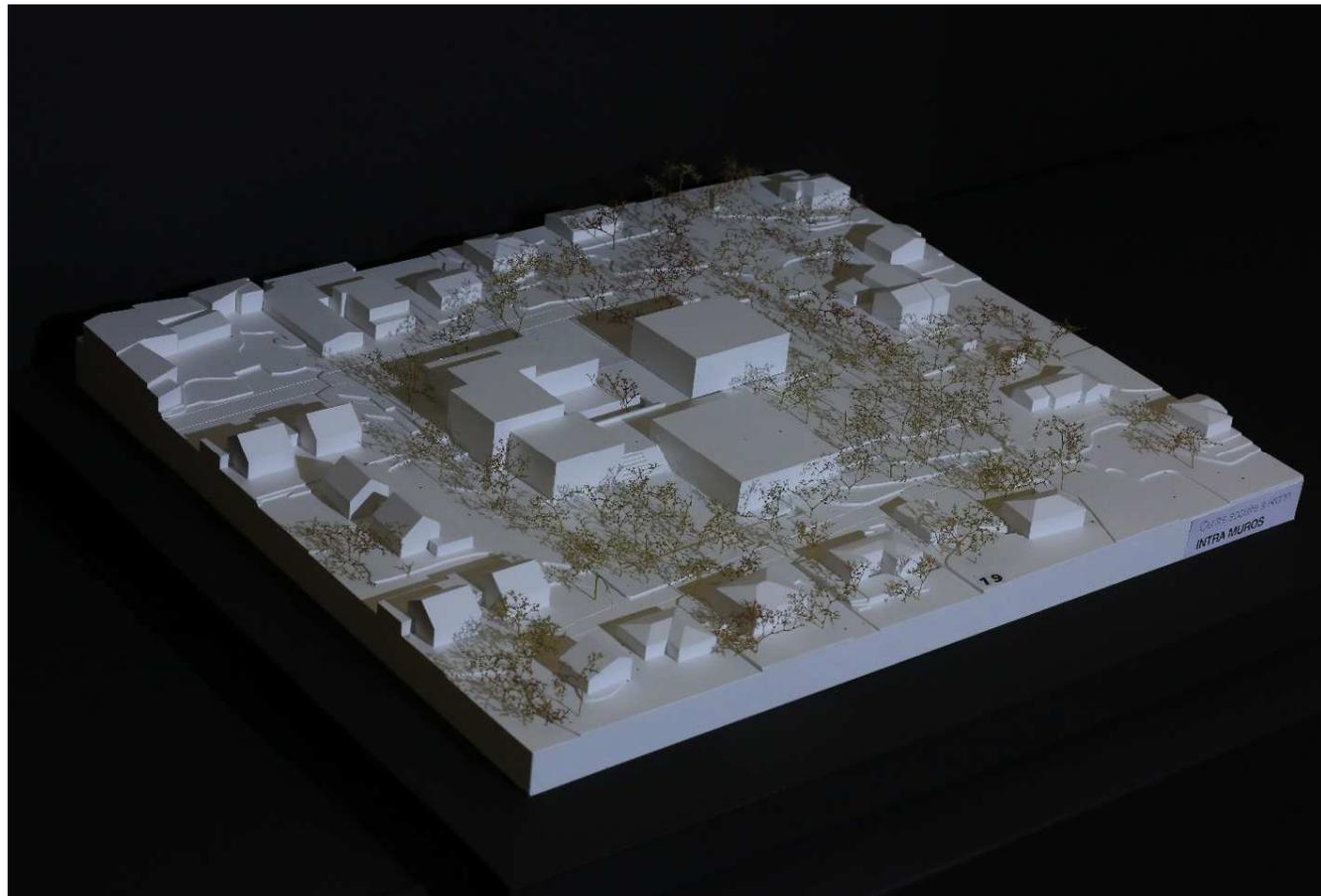




COMMUNE D'ARDON



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



**Concours de projets pour
l'agrandissement du centre scolaire,
de la salle de gymnastique,
l'aménagement de structure d'accueil pour les enfants
(UAPE, crèche, nursery)
et l'agrandissement de l'abri PC**

**RAPPORT DU JURY
DECEMBRE 2016**

Mandant / maître de l'ouvrage / organisateur

Le présent concours de projets est organisé par la commune d'Ardon, mandant et maître de l'ouvrage en collaboration avec les services cantonaux de l'enseignement et des bâtiments.

Secrétariat du concours

Le secrétariat du concours est assumé par la commune d'Ardon dont l'adresse est la suivante :

Concours ECOLE ET LOCAUX POUR LES ENFANTS
Commune d'Ardon
Place St-Jean
Case postale 58
1957 Ardon
Tél. 027 / 305 15 85
Email : administration@ardon.ch

Adresse pour envoi des questions et des projets

L'adresse pour l'envoi des questions et des projets est la suivante :

Concours ECOLE ET LOCAUX POUR LES ENFANTS
ARDON
Service des Bâtiments,
Monuments et Archéologie
Place du Midi 18
1950 Sion

Situation actuelle, intentions du maître de l'ouvrage et objectif du concours

L'évolution des effectifs scolaires, avec 290 élèves à la rentrée 2016, les demandes concernant les structures d'accueil et des effectifs qui atteignent depuis 2 ans les normes maximales possibles pour les locaux actuels entraînent tant une saturation du bâtiment scolaire, de la salle de gymnastique que des infrastructures liées à l'accueil des enfants.

Le conseil communal a donc décidé de développer un projet afin de répondre aux besoins grandissants que connaît la commune d'Ardon, de par l'augmentation de sa population, en terme de locaux scolaires et liés à l'accueil des enfants.

Une étude de faisabilité a démontré le potentiel d'extension des bâtiments existants dans le site.

Afin de répondre aux besoins, le présent concours est mis sur pied. Il est important pour la commune d'Ardon d'avoir une vision générale du développement des différentes structures

évoquées. Toutefois, en fonction des aspects financiers liés à la réalisation du projet, celui-ci pourrait être développé par étapes.

Actuellement, le bâtiment est organisé de la manière suivante :

Au sous-sol, la salle de gymnastique, les vestiaires, l'UAPE, ainsi qu'une salle de travaux manuels et des locaux de rangement.

Au rez-de-chaussée, des salles de classe, la salle des maîtres, ainsi que le hall d'entrée qui a été réaffecté afin de créer des salles pour les cours d'appui et de soutien.

Au 1^{er} étage, des salles de classe.

Au 2^{ème} étage, également des salles de classe. A noter que l'appartement du concierge qui se situait à cet étage a déjà été transformé en salle de classe.

Les expertises sismiques liées au bâtiment scolaire et à la salle de gymnastique ont été effectuées.

L'objectif du concours est de créer un projet qui réponde aux besoins ci-dessous :

- construire 6 salles de classes afin de pouvoir répondre à l'augmentation des effectifs.
- doter le site de 4 salles d'appui, de soutien, ou dévolues à d'autres emplois (réunions avec les parents, etc.) et de redonner au hall d'entrée son usage premier.
- réaliser des infrastructures adaptées pour la direction de l'école et les enseignants, notamment par la construction d'un bureau du directeur, d'une salle des maîtres adaptée au nombre actuel d'enseignants et de WC réservés à leur usage.
- Construire une nouvelle salle de gym en annexe à la salle existante de manière à créer une salle double polyvalente dans le but d'accueillir les manifestations plus importantes que connaît la commune (spectacles, concours cantonaux, etc.). Cette salle doit être équipée de gradins pour environ 200 personnes.
- créer des infrastructures nouvelles pour les structures d'accueil des enfants, les locaux actuels étant à la limite de leur capacité.
- créer des abris PC afin de combler une partie du déficit sur la commune.
- améliorer la circulation autour du centre scolaire et, tout en mettant en priorité la mobilité douce, offrir des places de parc suffisantes aux utilisateurs des différents locaux.

Genre de concours et procédure

Le présent concours est un concours de projets d'architecture à un degré en procédure ouverte selon les articles 3.1.b ; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 4, d'une procédure ouverte selon l'art. 12 alinéa a de l'AIMP du 25 novembre 1994 et 15 mars 2001 et l'art. 9 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003.

Reconnaissance des conditions du concours

La participation au présent concours implique pour le maître de l'ouvrage, le jury et les concurrents l'acceptation des clauses du présent document, des réponses aux questions, ainsi que du règlement sur les concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009. Le droit d'auteur sur les projets reste propriété des participants. Les documents relatifs aux propositions primées et mentionnées deviennent la propriété du maître de l'ouvrage.

Le règlement SIA 142 fait foi pour tous les points non réglés par le présent programme. Les concurrents qui rendent un projet s'engagent à respecter les lois et règlements susmentionnés.

Pour rappel (art.1.4 du règlement SIA 142) : les concours se déroulent dans l'anonymat. Le maître de l'ouvrage, les membres du jury, les participants et les professionnels mandatés se portent garants de l'anonymat des travaux de concours jusqu'à ce que le jury ait jugé et classé les travaux de concours, attribué les prix et mentions et prononcé une recommandation pour la suite de l'opération.

Les variantes ne sont pas admises.

Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la Cour de droit public du Tribunal Cantonal à Sion. Ledit recours comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire.

Prescriptions officielles

Le concours est régi par les prescriptions officielles suivantes :

- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse
- Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI)
- Loi du 8 mai 2003 concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics
- Accord intercantonal du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001 sur les marchés publics (AIMP)
- Ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

Langue

La langue de la procédure est le français.

Conditions de participation

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un architecte (ou d'un groupement d'architectes) responsable du groupe et d'un ingénieur civil (ou d'un groupement d'ingénieurs civils).

Les partenaires du groupe doivent être établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994 et ne peuvent participer qu'à ce seul groupe, sous peine d'exclusion, de même que les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent participer qu'à ce seul groupe. Aucun des membres du groupe ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142.

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, doivent être inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais fixées par le service social de la protection des travailleurs (tél. : 027/606.74.00 (F) 027/606.74.01 (D)).

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, qui forment une société simple ou une société en nom collectif doivent être associés les uns avec les autres depuis un an au moins. S'ils forment une société à personnalité juridique, celle-ci doit être inscrite au Registre du commerce depuis un an au moins. Dans l'un ou l'autre de ces cas, aucun des architectes, respectivement des ingénieurs civils, de telles sociétés ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142. L'un des architectes, respectivement l'un des ingénieurs civils, au moins doit remplir les conditions de participation.

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, qui ne sont associés que pour un temps déterminé doivent tous remplir les conditions de participation.

Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.

Un architecte, respectivement un ingénieur civil, employé, peut participer au concours, si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme concurrent, membre du jury ou expert. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification.

Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de ces qualifications.

Le bureau d'architectes CEPA à Saxon, auteur de l'étude de faisabilité, est autorisé à participer au concours, car il met à disposition l'étude de faisabilité et les documents qu'il a produits pour l'élaboration du présent programme des locaux.

Composition du jury

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président :	Philippe Venetz	architecte cantonal
Membres non prof. :	Lise Delaloye	présidente de la commune
	Pierre-Marie Broccard	vice-président de la commune
	Jocelyne Monnet	directrice des écoles
Membres prof. :	Adrian Kramp	architecte Fribourg
	Laurent Geninasca	architecte Neuchâtel
	Walliser Garrels Leentje	architecte Brig
Suppléants non prof. :	Albert Guyaz	conseiller communal
Suppléants prof.:	Laurent Mayoraz	architecte SBMA
Experts :	Denis Métrailler	service de l'enseignement du DFS
	Anne Bühler Moulin	responsable secteur d'accueil à la journée, Etat du Valais
	Marie-Claire Mariéthoz	responsable des structures d'accueil.

Pour l'appréciation de problèmes particuliers comme l'économie, l'écologie, etc., le jury peut, durant le jugement, faire appel à des experts. Ceux-ci n'ont qu'une voix consultative.

Secrétariat : Le secrétariat est assuré par la Commune d'Ardon.

Réponses aux questions

Les réponses aux 2 questions anonymes ont été envoyées à tous les concurrents le 23 août 2016

Examen préalable

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le SBMA et les responsables concernés de la commune d'Ardon. Il a porté sur les points suivants :

1. délais de rendu
2. respect du périmètre
3. respect des prescriptions officielles
4. programme des locaux
5. valeurs statistiques

Point 1

49 projets étaient parvenus au SBMA pour le jeudi 17 novembre 2016, soit dans les délais avec tous les documents demandés.

Un projet est arrivé au service des bâtiments le lundi 21 novembre 2016, il porte un timbre postal de la poste de Fribourg daté du 17 novembre à 17h31 et un timbre postal de la poste de Sion daté du 18 novembre à 11h43. La clause des directives aux architectes concernant les délais "Les Projets doivent être parvenus au service des bâtiments au plus tard pour le jeudi 17 novembre 2016" n'étant pas respectée, ce projet n'a pas été ouvert.

Une maquette portant la devise "TobleRhône" a été reçue par la commune sans plans.

Point 2

Tous les projets respectent le périmètre mis à disposition.

Point 3

Le contrôle du respect des distances aux limites et des distances entre bâtiments a été fait par les responsables de la commune. Tous les projets respectent les prescriptions officielles en vigueur.

Point 4

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles ont été signalées au jury en début de jugement.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Point 5

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures, n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets. Les valeurs qui figurent dans le présent rapport sont celles données par les architectes.

Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

Jugement

Le jury s'est réuni les mercredi 30 novembre et jeudi 1 décembre 2016.

Tous les membres et suppléants ont participé aux présentations et analyses des projets, les experts à partir du mercredi après-midi.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et examiné en détail les questions liées au respect des prescriptions officielles, le jury, conformément à l'article 19.1 alinéa a du règlement des concours SIA 142, décide d'exclure du jugement le projet reçu hors délai. A la fin du jugement ce projet a été ouvert, il sera retourné à ses auteurs.

Le jury s'est ensuite rendu sur le site.

Analyse du site et du programme.

Critères de jugement

Les projets ont été examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils expriment dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec les bâtiments existants.
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet.
- Expression architecturale et adéquation au thème.
- Economie générale du projet.

Analyse de détail des projets

1^{er} Tour

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale, dans leur relation au site et aux bâtiments existants, mais aussi dans leur organisation architecturale.

Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis. Les 24 projets suivants ont été éliminés :

N° 1	Ductile
N° 4	XXXplus
N° 7	Les quatre saisons
N° 11	(1+1) + 2 = 3
N° 12	Mille sabords
N° 15	Mimesis
N° 17	Firmitas
N° 20	Pagoda
N° 21	Mitis
N° 23	Côté cour côté jardin
N° 24	Tree of life
N° 25	Quand je serai grand...
N° 27	Papaoutai
N° 28	Léo
N° 29	Sens dessus dessous
N° 31	Il était une fois
N° 36	Max et Moritz
N° 39	Ensemble
N° 40	Petit bois
N° 41	Pas à pas
N° 42	Un + un = un
N° 44	Shakkei
N° 47	1500, 1957
N° 48	Tonic

2ème Tour

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité. Il a analysé en particulier le rapport des nouveaux bâtiments au site, aux bâtiments existants ainsi que la qualité des espaces extérieurs et intérieurs et le fonctionnement général du projet.

Les 18 projets suivants ont été éliminés :

N° 3	Farandole
N° 5	Cordée granit
N° 6	Cidori
N° 8	Jenga
N° 10	A l'abordage
N° 13	Up
N° 14	Clips
N° 16	Spatio-temporel
N° 18	La grappe
N° 22	Un, deux, trois
N° 26	Playfool
N° 32	Astérix
N° 33	Le voyage de luape
N° 34	Quick et flupke
N° 35	Entre le bœuf et l'âne gris
N° 37	Pirouette, cacahuète
N° 45	Le petit bateau
N° 46	Tricycle

A l'issue de ce deuxième tour, le jury effectue un tour de contrôle et confirme ses décisions antérieures.

Classement et attribution des prix

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 145'000.-- pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 7 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

Prix	Projet N°	Devise	Montant
1 ^{er} prix	19	Intra muros	40'000.00
2 ^{ème} prix	43	Bostitch	35'000.00
3 ^{ème} prix	9	Picoti Picota	30'000.00
4 ^{ème} prix	38	Tous au jardin	15'000.00
5 ^{ème} prix	2	Babybel	10'000.00
6 ^{ème} prix	49	Tango	8'000.00
7 ^{ème} prix	30	Sacré Charlemagne	7'000.00

Conclusions et recommandations du jury

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses aux problèmes posés.

La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence la difficulté des choix à effectuer par les architectes en termes d'implantation, de volumétrie et de relations aux bâtiments existants de manière à proposer une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet

N° 19 « Intramuros »,

la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son attitude face au bâti existant, au site, et sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulées par le maître d'ouvrage.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 102 (édition 2014).

Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leur contribution à la découverte de solutions.

APPROBATION DU RAPPORT DU JURY

Après lecture et contrôle du présent rapport, le jury l'adopte à l'unanimité et y appose sa signature.

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité des membres, décide d'attribuer le premier prix au projet :

no 19 « Intramuros »

et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ardon, le 1^{er} décembre 2016

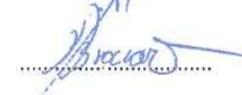
Philippe Venetz



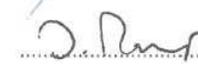
Lise Delaloye



Pierre-Marie Broccard



Jocelyne Monnet



Adrian Kramp



Laurent Geninasca



Walliser Garrels Leentje



Albert Guyaz



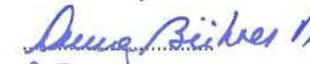
Laurent Mayoraz



Denis Métrailler



Anne Bühler Moulin



Marie-Claire Mariéthoz

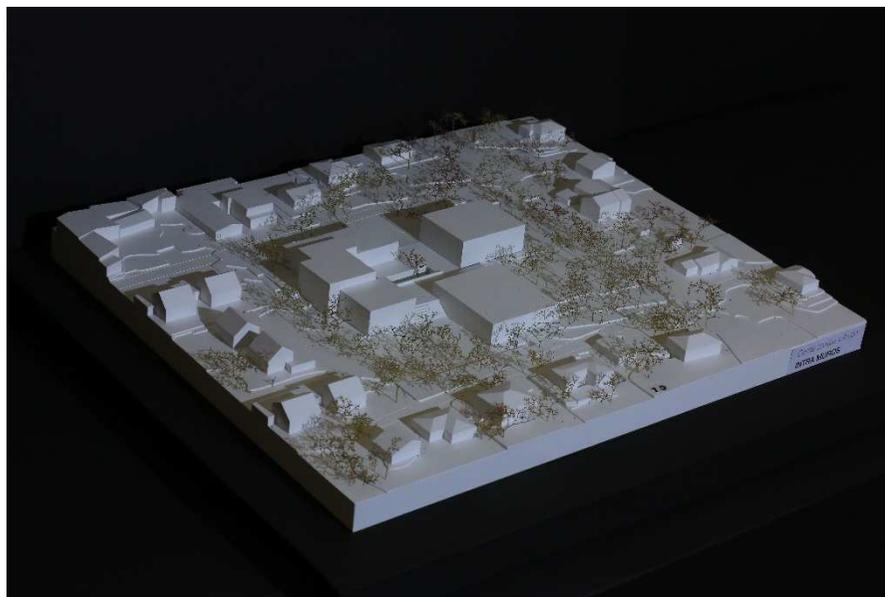
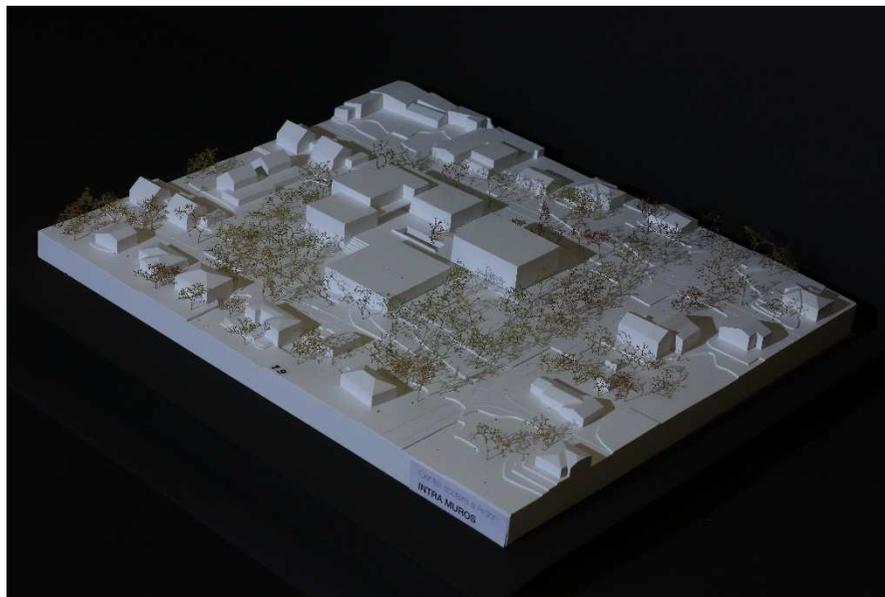


Exposition

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu :

le mardi 20 décembre 2016 à 18h00 à la salle de la Coopérative (au-dessus du magasin Edelweiss).

Les projets seront ensuite exposés du lundi 26 décembre au vendredi 30 décembre 2016 et du lundi 2 janvier au vendredi 6 janvier 2017, de 17h00 à 19h00.



1er prix **N° 19** **Intra Muros** **fr. 40'000.00**

Auteur Andrey-Schenker-Sottaz SA / Julien Bruggisser architectes,
1700 Fribourg

Collaborateurs Julien Bruggisser, Raoul Andrey, André Schenker, Christian Sottaz,
Anthony Fridez, Nathan Boder

Le site du centre scolaire d'Ardon est interprété comme un grand jardin parmi un tissu bâti hétérogène. La requalification du parc se fait par une disposition rapprochée des nouveaux bâtiments. Par la concentration des constructions autour d'un préau scolaire contenu, le projet développe un caractère villageois et public au cœur du parc. Sa perméabilité depuis tous les côtés du site assure des accès et une mise en valeur des percées visuelles avec son contexte. Malgré l'implantation des nouveaux volumes en son centre, le parc se veut renforcé dans sa perception et sa nature. Tout en perpétuant le caractère paysager si précieux du complexe scolaire une fonction est attribuée à chaque partie.

L'extension du bâtiment scolaire se fait par une nouvelle aile disposée perpendiculairement à l'école existante. Les entrées actuelles sont renforcées par leur centralité naturelle dans le complexe agrandi. Cette option assure non seulement une grande qualité pour les nouvelles salles de classes et leur circulation, ponctuée par des dégagements attractifs, mais elle rend surtout lisible la nouvelle partie avec un langage architectural propre, tout en renforçant les dispositifs existants.

Le deuxième volume du complexe, celui de la salle de sport double s'implante comme un volume simple et reprend la position initiale de la salle de sport. Il s'organise de manière cohérente, avec une entrée principale depuis le préau scolaire. Un balcon généreux offre une belle vue dans la salle, et donne accès aux gradins. Un escalier conduit les utilisateurs de la salle au rez-de-chaussée inférieur où sont disposées les vestiaires.

Le troisième volume complétant la composition est le bâtiment destiné à la petite enfance. Dans un volume à priori simple, s'organisent au rez-de-chaussée l'UAPE et dans les deux étages suivants la crèche et la nurserie. La conception habile du plan avec un jeu de pleins (des noyaux avec des locaux de services) et des vides (espaces de vie et loggias) fait qu'à chaque étage de ce bâtiment on retrouve une échelle quasi domestique des espaces. Le plan propose une grande flexibilité d'utilisation et évite toute notion d'espaces de circulations. Les espaces de vies sont complétés par un grand nombre de loggias.

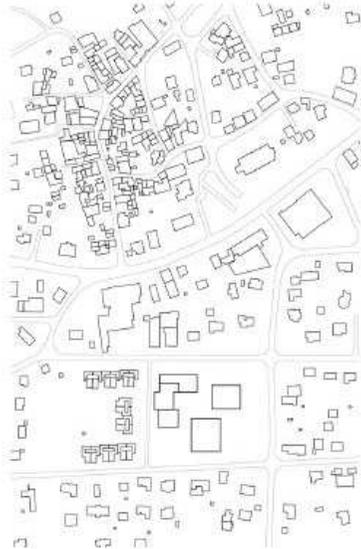
Le projet propose trois volumes clairs et bien disposés, il développe une qualité intéressante par sa liaison entre tous les bâtiments au niveau du rez-de-chaussée inférieur. Il en résulte une organisation et des relations fonctionnelles entre tous les bâtiments, à l'abri.

Il est judicieusement éclairé par un patio disposé au centre même du préau scolaire, offrant par ce biais une grande qualité aux liaisons entre les bâtiments ainsi qu'aux espaces de fonctions. Un généreux gradin-escalier utilisé comme espace de lecture assure une liaison attractive vers le bâtiment d'accueil.

La précision et la sensibilité des rapports avec l'existant développés par le projet ne se retrouvent pas dans la conception des façades. Les auteurs se réfèrent au langage des bandeaux horizontaux de l'école pour ensuite développer une expression en toute autonomie, imprégnée par des "grands cadres" avec un remplissage. Le jury estime que ces deux concepts s'opposent quelque peu et ne réussissent pas la subtile continuation et transformation de langage des années 70 vers une architecture contemporaine assumée. Le projet est conçu de manière généreuse, tant par la mise en place du programme que par ses circulations et liaisons au rez-de-chaussée inférieur, tant par le nombre et la taille des loggias dans le bâtiment d'accueil. Son volume SIA est supérieur à la moyenne des cubes. Par contre le dispositif constructif et structurel permet des superpositions structurelles simples.

Le projet propose la création d'un lieu avec une identité villageoise malgré une situation périphérique. Cette qualité est non seulement spatiale et fonctionnelle mais fait que le nouveau complexe scolaire retrouve une vraie dimension publique. Le jury apprécie la grande cohérence thématique et architecturale de ce projet.

Centre scolaire à Ardon
INTRA MUROS



Seul dans un environnement résidentiel, l'école constitue un îlot de Centralité supportant dans sa disposition une vocation d'école, de rencontres, d'échanges. Le projet, tout comme un parti, définit ainsi un espace central pour accueillir l'école. Tout en étant les qualités architecturales et techniques du projet, les volumes constituent une réponse adaptée à la fonction prévue par le centre scolaire.

La loi de répartition est de travailler sur l'espace public. L'ensemble de l'école et de la salle de sport, ainsi que tout l'espace scolaire, constituent de fait un nouvel espace central destiné à l'école. Tout en étant intégré dans le tissu urbain, cela crée un espace de rencontre de proximité avec les habitants du quartier.

On peut définir le projet, et être une réponse à la loi de répartition. La différence de niveau du terrain, ainsi que la répartition, les espaces de jeu, sont ainsi créés dans un espace de proximité avec les habitants du quartier.

Le volume définit, ainsi que les volumes de l'école, est composé de 4 volumes. Ces 4 volumes sont une réponse à la loi de répartition. Tout en permettant une grande liberté de conception, ils offrent à l'architecte une grande liberté de conception. Ils sont ainsi créés dans un espace de proximité avec les habitants du quartier.

Les espaces de jeu de l'école sont créés dans un espace de proximité avec les habitants du quartier. Ils sont ainsi créés dans un espace de proximité avec les habitants du quartier.

La loi de répartition est de travailler sur l'espace public. L'ensemble de l'école et de la salle de sport, ainsi que tout l'espace scolaire, constituent de fait un nouvel espace central destiné à l'école. Tout en étant intégré dans le tissu urbain, cela crée un espace de rencontre de proximité avec les habitants du quartier.

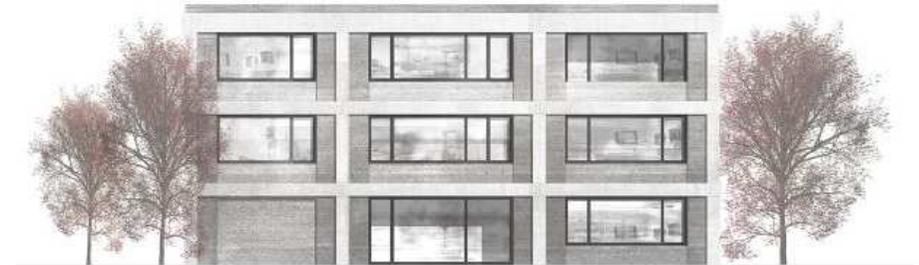
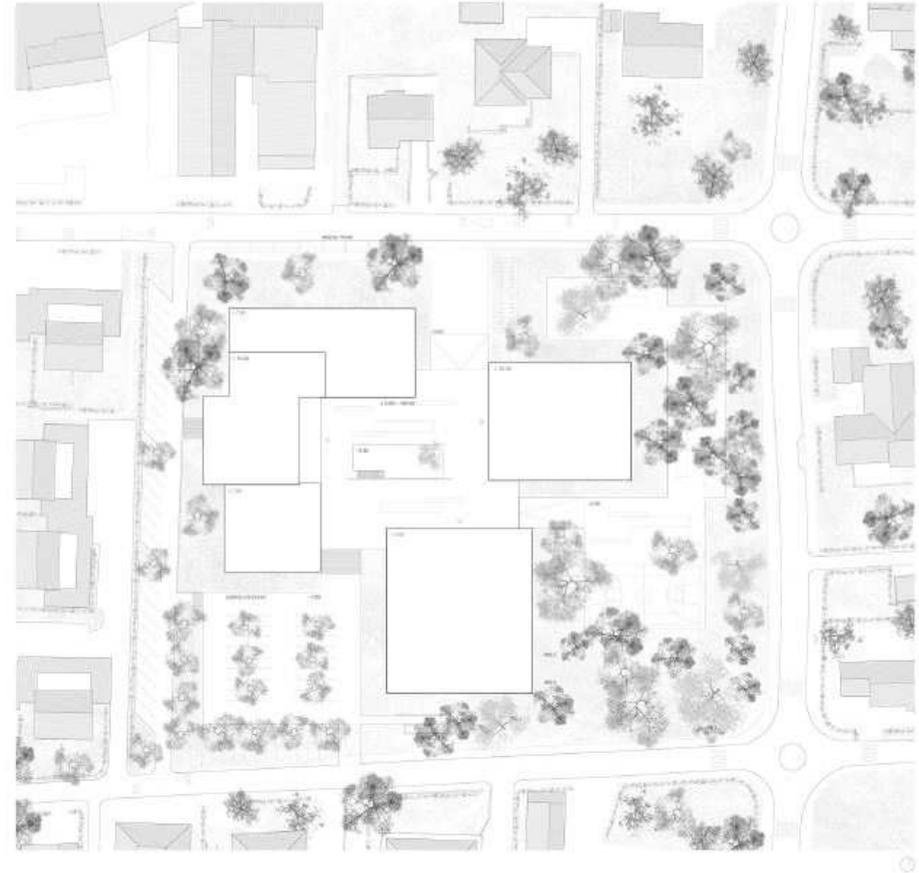
On peut définir le projet, et être une réponse à la loi de répartition. La différence de niveau du terrain, ainsi que la répartition, les espaces de jeu, sont ainsi créés dans un espace de proximité avec les habitants du quartier.

Le volume définit, ainsi que les volumes de l'école, est composé de 4 volumes. Ces 4 volumes sont une réponse à la loi de répartition. Tout en permettant une grande liberté de conception, ils offrent à l'architecte une grande liberté de conception. Ils sont ainsi créés dans un espace de proximité avec les habitants du quartier.

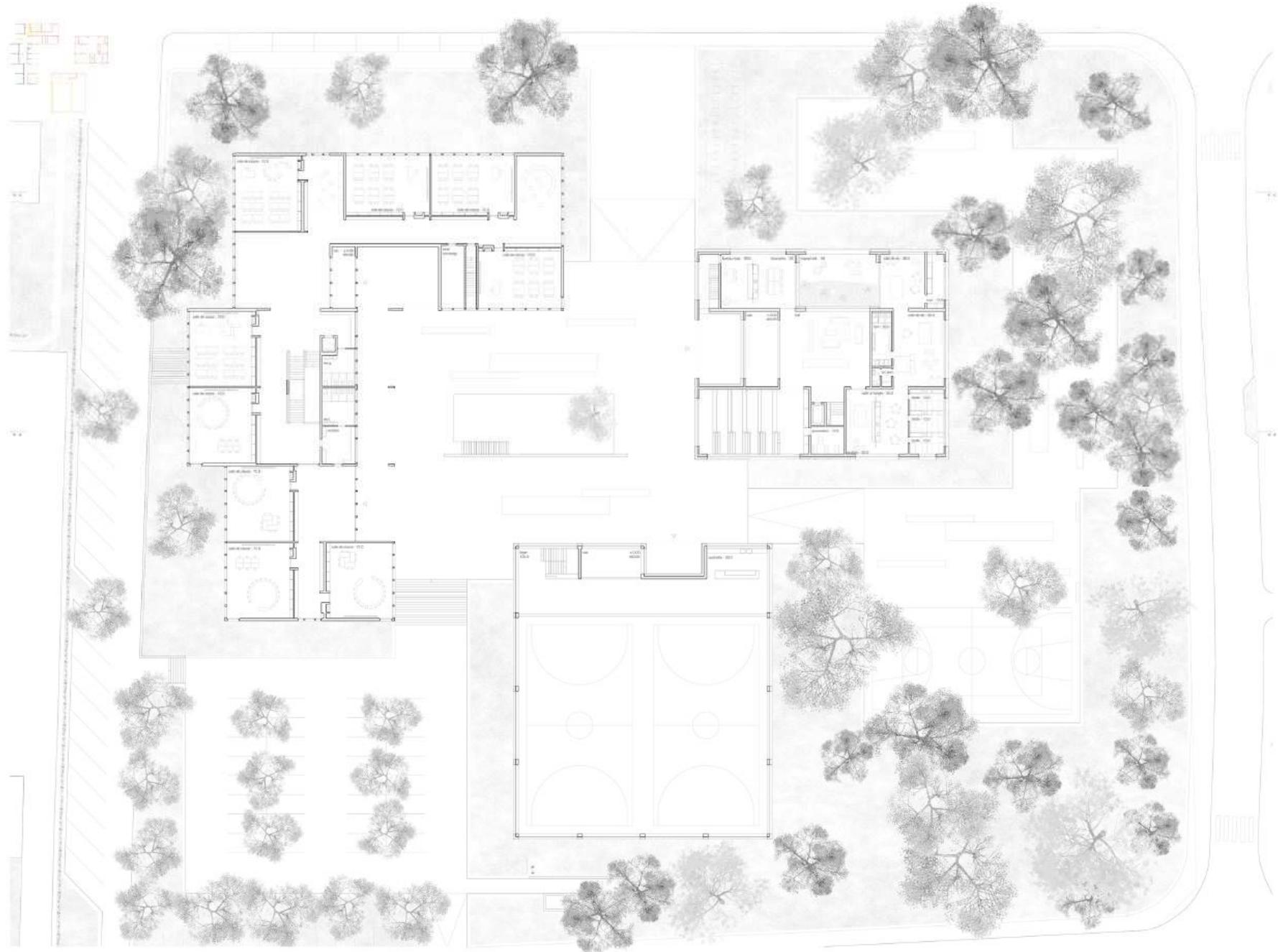
Les espaces de jeu de l'école sont créés dans un espace de proximité avec les habitants du quartier. Ils sont ainsi créés dans un espace de proximité avec les habitants du quartier.

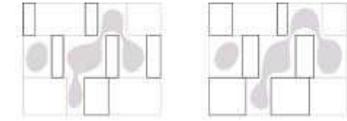
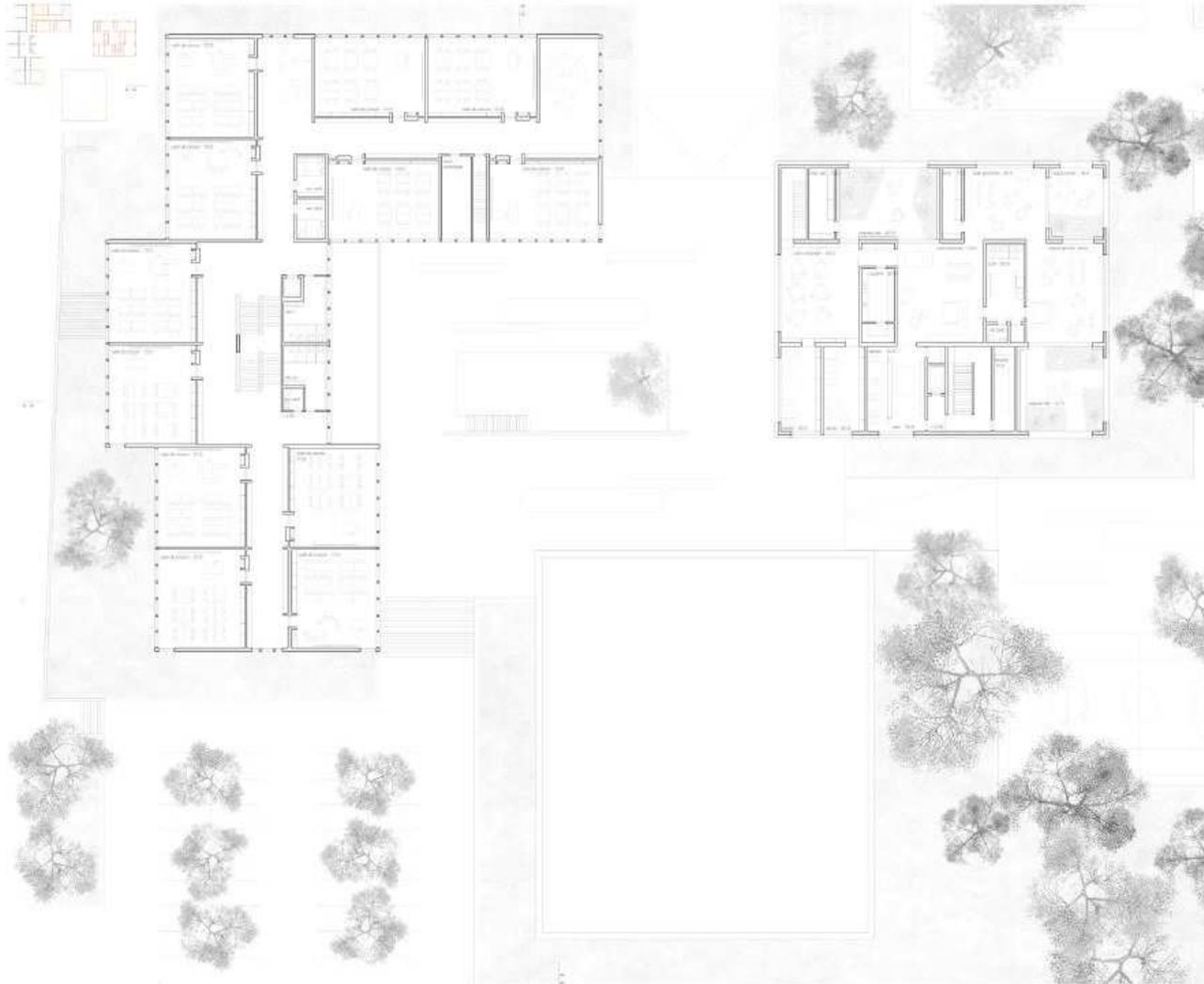
Le volume définit, ainsi que les volumes de l'école, est composé de 4 volumes. Ces 4 volumes sont une réponse à la loi de répartition. Tout en permettant une grande liberté de conception, ils offrent à l'architecte une grande liberté de conception. Ils sont ainsi créés dans un espace de proximité avec les habitants du quartier.

Les espaces de jeu de l'école sont créés dans un espace de proximité avec les habitants du quartier. Ils sont ainsi créés dans un espace de proximité avec les habitants du quartier.



Situation 1/500
 Plan masse 1/200



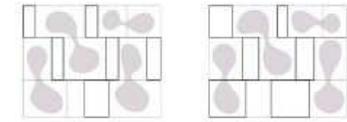


Niv. +1

Niv. +2

> espaces couverts

Pour la répartition des espaces de transit, le plan est orienté dans un sens opposé à celui des entrées. Les proportions sont, en particulier, le fait de la suppression des locaux de distribution adjoints à un parking.

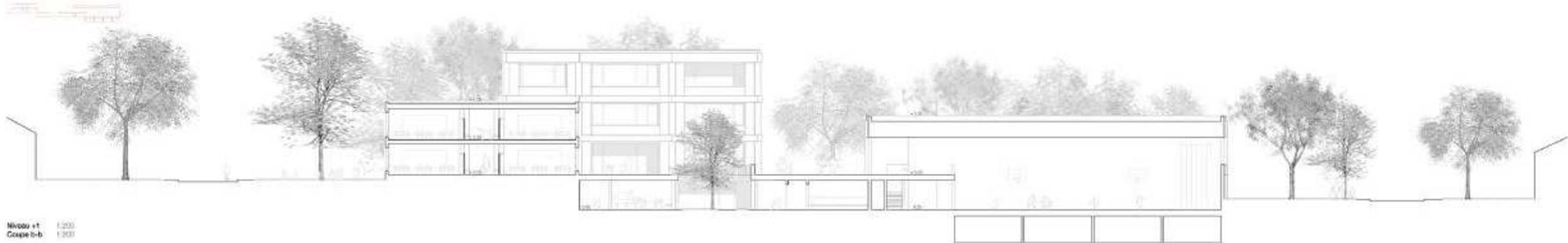


Niv. +1

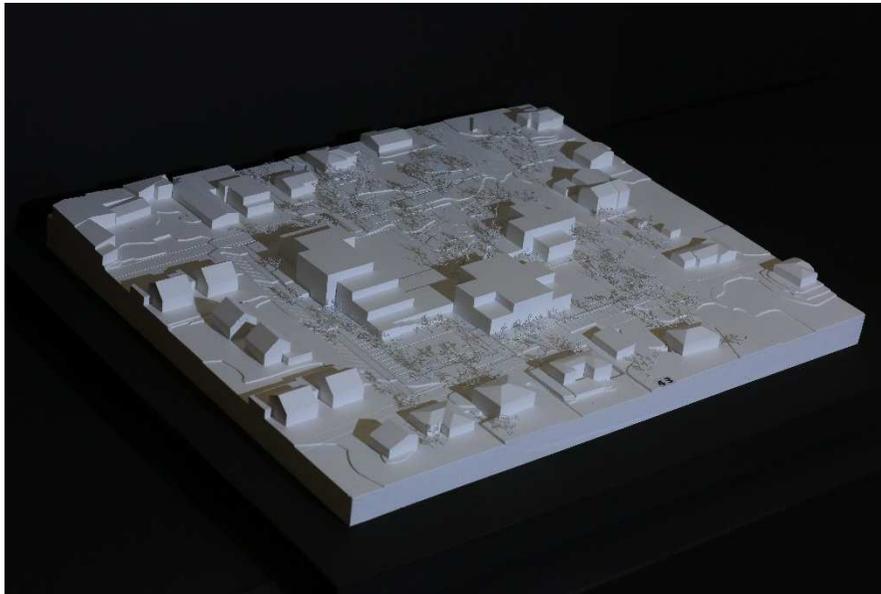
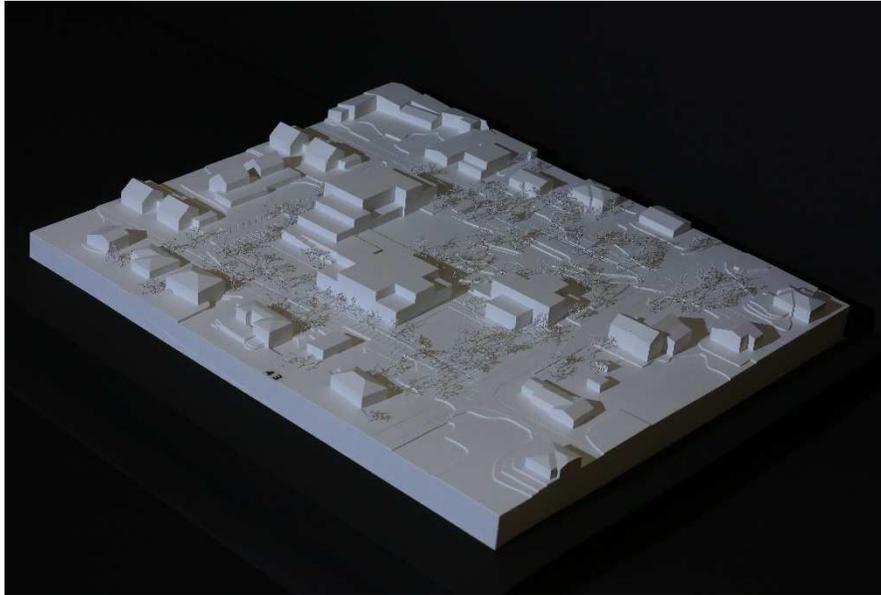
Niv. +2

> flexibilité d'utilisation

Chaque des espaces multi-est occupés (salle d'attente, les différents espaces extérieurs, bureaux autour du puits, corridors à l'usage "ouvert" de façon à être en relation avec un espace extérieur. En outre, mention, les entrées et les ascenseurs sont aussi reliés au bâtiment.



Niveau +1 1:200
Coupe b-b 1:300



2ème prix **N° 43** **Bostitch** **fr. 35'000.00**

Auteur Fournier Maccagnan Architectes, 1880 Bex

Collaborateurs Sandra Maccagnan, Pascal Fournier, Camille Guntern,
Philippe Scrufari, Guillaume Pfefferle, Kilian Bournoud

Le maintien de l'école existante, la nouvelle liaison de la cour Sud et de la cour principale, l'implantation du programme complémentaire dans deux bâtiments de caractère pavillonnaire à l'échelle des bâtiments du quartier et le renforcement de l'arborisation démontrent la volonté des auteurs de conserver les qualités du site actuel et de développer l'école comme un "campus" dans le parc.

L'implantation des pavillons respecte et joue avec la topographie actuelle. De ce fait il offre un accès direct à des espaces extérieurs à un maximum de locaux et des entrées indépendantes à l'UAPE, la crèche et les salles de sport.

Le grand escalier proposé pour relier la cour Sud à la cour principale permet d'intégrer cette cour jusqu'à aujourd'hui en marge du site de l'école. Malheureusement son implantation et sa forme nuisent à la qualité de la liaison chauffée entre la salle de gym et l'école qui sans cet escalier profiterait d'une grande ouverture sur le terrain de sport.

La typologie des nouveaux bâtiments, similaire à celle des bâtiments existants, est adaptée aux différentes fonctions de chacun des nouveaux pavillons. La structure des nouvelles salles de classes qui s'organisent autour d'un espace central généreux assume la fonction statique de la toiture de la salle de sport.

Pour le deuxième pavillon qui contient la crèche, la nursery et l'UAPE le dispositif spatial est inversé offrant une grande espace ouverte, différencié par l'introduction des espaces clos. Néanmoins la typologie manque encore de clarté et de fonctionnalité. L'escalier des salles de classes est trop complexe, les espaces clos de la nursery ne sont pas cohérents avec la typologie proposée, l'utilisation des terrasses en toiture décrites dans le texte du rendu implique la mise en place de balustrades qui nuiraient à l'image de pavillons...

La proposition de construction en verre et béton est cohérente par rapport à la matérialité de l'école actuelle, par contre l'expression verticale des façades contraste fortement avec la dominante horizontale des bâtiments existants.

Le volume SIA est inférieur à la moyenne des cubes.



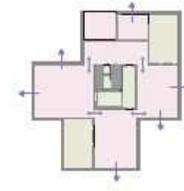
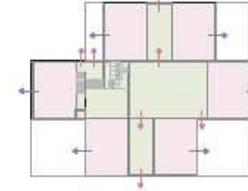
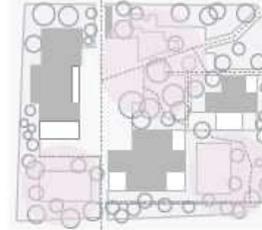
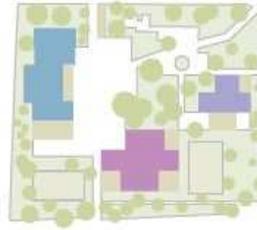
Le parc arboré de Cléré est considéré comme un atout majeur du site scolaire d'Ardon. Par ses insertions au contexte, la nouvelle extension recrée les qualités intrinsèques paysagères et constructives du lieu. L'école existante garde sa personnalité et son caractère. La qualité de ses découpes et ses rapports d'échelle dissimulés au voisinage sont conservés. Le projet propose de renforcer l'usage d'« école dans le parc », tout en favorisant les accès et la perméabilité du site par la mise en place de chemins piétons et de liaisons piétonnes ainsi qu'au quartier. L'architecture est également redéfinie sur l'ensemble du périmètre. Les nouvelles places de parc aménagées en périphérie garantissent la sécurité des piétons et cyclistes empruntant les voies scolaires. Les nouveaux volumes s'intègrent dans le parc et respectent volontairement un jeu d'échelle dissimulé à certains pavillonnaires et rayonnent.

L'implantation de la salle d'école de sport assurent les liens et l'équilibre de la salle actuelle. La maison de son aménagement n'est malheureusement pas visible en vu des contraintes techniques, énergétiques, dimensionnelles (hauteur) et des besoins (polyvalence salle double avec gradins). Les vestiaires existants sont maintenus et le complément de service et vestiaires prennent place dans la nouvelle liaison charnière. Un accès inférieur de plein-pied côté ouest permet l'accès aux salles. Les 2 salles bénéficient d'une large ouverture à l'est sur le terrain de sport adjacent. Les portes à l'étage profitent des dénivellements et permet également un accès de plein pied au près. Les 6 nouvelles salles de classe s'organisent en-dehors de la salle et contribuent à la structuration de l'ensemble par la mise en place de deux voies cadres. Afin d'accélérer les délais de construction, une majorité d'éléments en béton préfabriqués sont envisagés.

L'école existante conserve son aménagement, son fonctionnement et la particularité dimensionnelle de ses distributions actuelles. Seule une intervention ponctuelle mineure de renforcement structurel est proposée sous la forme de deux murs de refends. La salle principale est réhabilitée dans sa configuration d'origine. Quelques fonctions comme la salle des maîtres et les salles d'appel occupent les locaux existants par le déplacement des structures parasolaires existantes.

La nouvelle structure d'accueil parasolaire prend place à un endroit stratégique de différences de niveaux (section gradins) afin de pouvoir permettre une nouvelle articulation et de bénéficier d'un maximum de locaux de plein-pied en liaison avec espaces extérieurs. Ainsi les locaux de l'UAP sont organisés sur un bâtiment avec accès au terrain adjacent et les locaux de la crèche au sud s'ajoutent avec accès prolongement existant une partie du parc arboré. Le surcroît se développe à l'étage bénéficiant d'une terrasse au sud partiellement ouverte (pavage/haies) afin de se protéger du soleil/vent. La typologie proposée en accès permet une double orientation des salles de vie et d'activités, garantissant ainsi une bonne qualité climatique des locaux, orientation, apports de lumière naturelle, ventilation et ce tout au long de la journée.

L'architecture minimale et de verre est proposée comme une réponse d'ensemble et de support à l'écrit végétal.

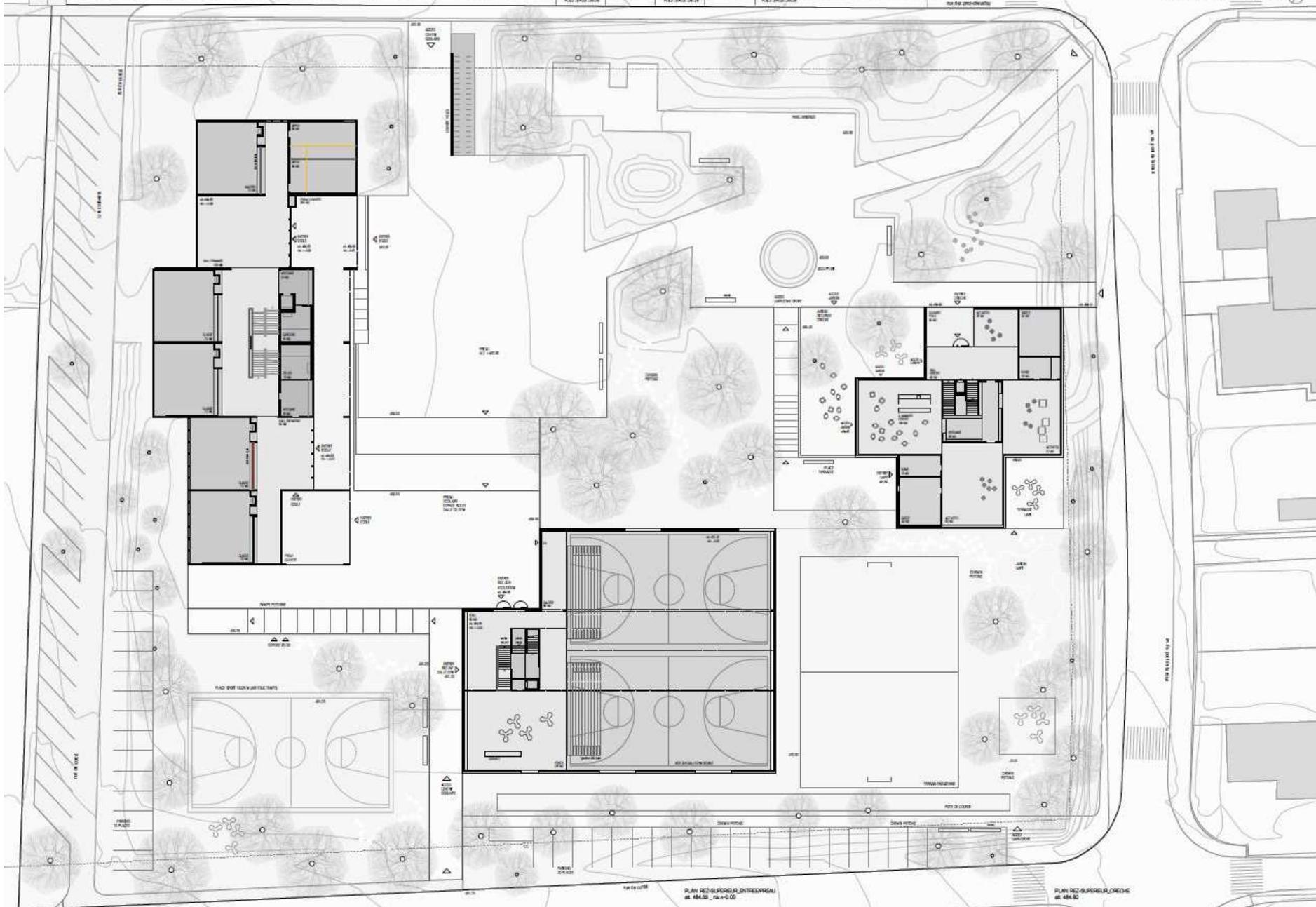


PLAN DE MASSE éch. 1/2500



PLAN DE SITUATION_ éch. 1/500





PLAN REZ-SUPERIEUR_D'INTERIEUR
N° 484.30 - P.4+0.00

PLAN REZ-SUPERIEUR_COURT
N° 484.30

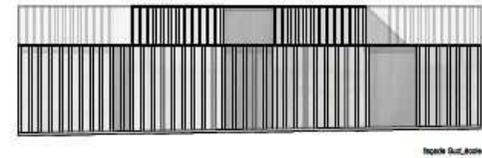


Schéma conceptuel et renforcement structure du bâtiment existant

L'état existant

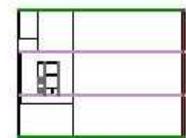
L'état existant demande un renforcement structurel. La hauteur de l'ouvrage existe dans sa résistance longitudinale. La réalisation de deux niveaux additionnels crée le problème de diffusion de la résistance structurelle longitudinale. Le document suit les efforts dus à la brèche dans ce même sens.

La nouvelle brèche, salle de gym et classes

Les murs intérieurs des salles de classes forment deux voiles-cadres. Ils portent les deux dalles de la nouvelle salle de gymnastique sur une longueur de 20 m. Les murs d'axe existants de 40 cm sont précontraints. Les dalles d'une épaisseur de 40 cm sont aligées. Les deux murs extérieurs dans le sens longitudinal reçoivent les efforts sismiques. Les murs de la cage d'escaliers et un système de contreventement sur la façade est de la salle de gymnastique reçoivent les efforts dans le sens transversal.

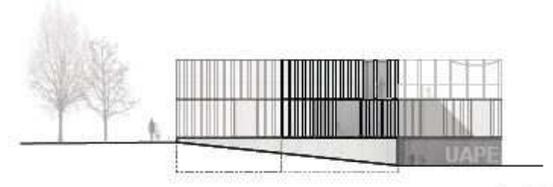


schéma conceptuel
Éch. 1:500





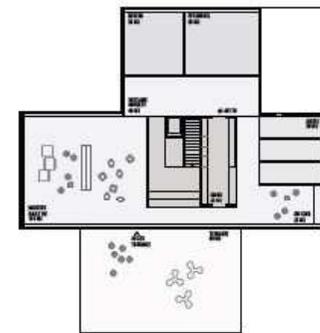
COUPE 02_Aquide Nord



Aquide Ouest



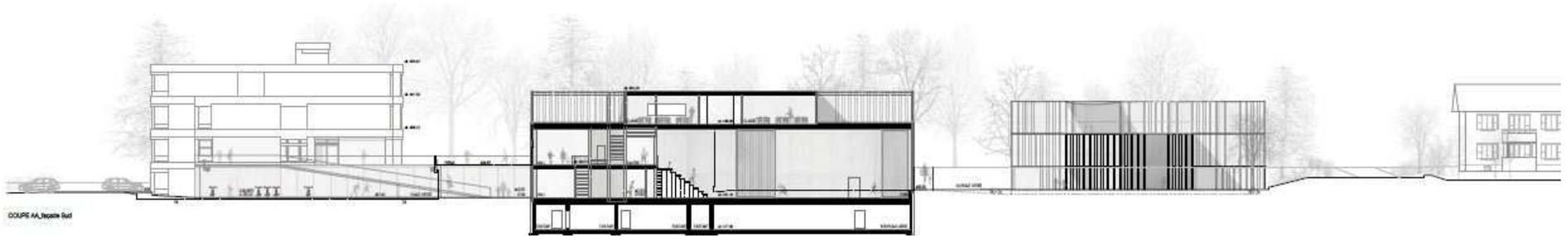
PLAN 1ER ETAGE_LAMP
46_467.00



PLAN ETAGE_HUBBER_LAM
46_467.70



COUPE 03_Aquide Est



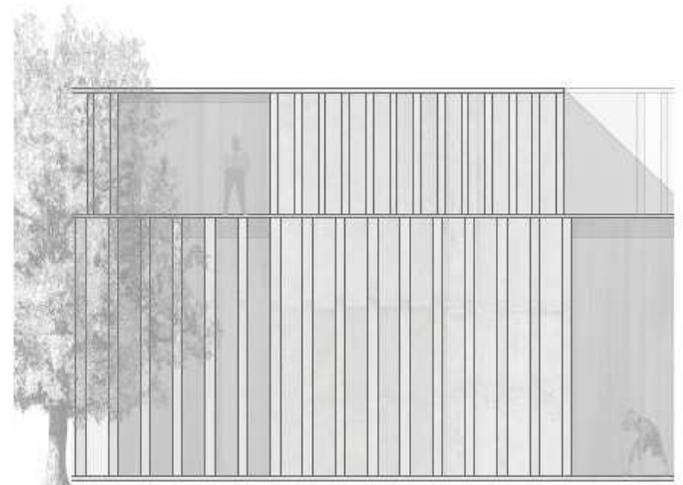
COUPE AA_Niveau 0rd



PLAN SOUS-SOL_ARR0_TECHNIQUES
M: 47730_N: 608-730



MATERIALITE_DPRESSION
STRUCTURE D'ACIER



MATERIALITE_DPRESSION
SALLE SPORTS/CLASSES



3ème prix **N° 9** **Picoti Picota** **fr. 30'000.00**

Auteur dvarchitectes & associés, 1950 Sion

Collaborateurs Anne-Line Darbellay-Duss, Zoé Bonomi, Jimena Santa-Cruz, Clémence Fauchère, Glenn Cotter, Paride Corvaglia, Julien Praz, Thomas Crognaletti, Bertrand Granges, Nicolas Renggli

Le parti retenu consiste à utiliser l'espace résiduel au sud du site pour construire la nouvelle extension. Le bâtiment de l'école existante de Cordé n'est pratiquement pas touché à l'exception de la partie sud-est du préau couvert transformé en salles d'appui et en salle des maîtres. Le volume des salles de gymnastique est maintenu, en revanche son affectation diffère, car il est converti en une nurserie et une crèche. Les aménagements paysagers restants sont intouchés.

En termes de perméabilité et d'accessibilité, le dispositif présenté crée un front sur les rues de Cordé au sud-ouest et sud-est. Ce qui empêche la possibilité de traverser le site par l'extérieur. En revanche, les accès au centre scolaire sur deux niveaux sont clairs et bien différenciés. Au rez de chaussée inférieur se situent respectivement les entrées aux salles de gymnastique, à l'UAPE, à la nurserie et à la crèche et au niveau supérieur à l'école existante et à la nouvelle école enfantine située dans un volume venant fermer l'angle sud du site.

Au rez-de-chaussée inférieur, l'organisation des différentes fonctions et des circulations autour d'un espace de référence dévolu à la double salle de gymnastique offre une richesse spatiale indéniable et permet une orientation aisée pour les utilisateurs. En revanche, la contiguïté entre cet espace et celui de la crèche pourrait poser des problèmes de nuisances sonores. Au niveau supérieur, si les rapports volumétriques entre le complexe existant et la nouvelle extension sont de qualité, la présence d'un préau commun à l'école enfantine et à la crèche assurant l'éclairage zénithal de la double salle de gymnastique ne convainc pas. La configuration de l'école enfantine est peu généreuse en termes d'espaces de distribution.

Sur le plan architectural, les intentions exprimées en termes d'expression et de matérialisation des façades semblent en adéquation avec celle des bâtiments existants, mais il est difficile à ce stade de se faire une opinion plus précise.

En résumé, ce projet propose un parti intéressant, son organisation volumétrique est équilibrée, mais il n'assure pas une réelle perméabilité du site.

Le volume SIA est dans la moyenne des cubes

PICOTI PICOTA

Contexte:

L'architecture affirmée du centre scolaire de Corcé contraste dans le tissu urbain des villas environnantes. Le bâtiment organisé en cascade donne sur un parc largement arboré. La salle de gymnastique est reliée par un couloir au centre scolaire. Les espaces annexes situés au Sud sont jugés de mauvaise qualité car mal intégrés au site scolaire. Ils contrastent avec la qualité des parties de la cour d'école, de la perméabilité du site et ses accès piétons.

Concept urbain:

Le nouveau complexe est structuré comme une entité architecturale et paysagère. Il offre un lieu repérant à Anton et un cœur au quartier de la Corcé. La composition entre le bâtiment scolaire existant, la salle de gym existante (tous deux conservés) et les nouveaux éléments construits, instaure un dynamisme par leur implantation et par la position des entrées. L'intention réside sur les 4 cas détaillant l'axe.

Concept architectural:

L'école actuelle est légèrement transformée, afin de garder le caractère originel du bâtiment et ne pas perturber le centre scolaire durant la phase des travaux. L'ensemble de la salle de gymnastique est conservé, il est réaffecté pour la crèche et le nursery.

Un troisième bâtiment contenant l'école-LUPE est implanté à l'angle Sud-Ouest de la parcelle. La salle de gymnastique actuelle devient une récréative et mise aux normes, l'importance de cette intervention justifie la construction d'une salle double espace et adaptée aux nouveaux besoins. Les trois volumes sont liés par la nouvelle salle double polyvalente. Chacune de ces entrées fonctionne de manière distincte, mais profite des interactions avec les autres programmes.

Fonctions, relations et structure:

Dans l'école existante, quelques parcs sont ajoutés, l'organisation est neuve et 2 salles sont aménagées sous le pédoncule. Sa transformation ne concerne que l'aménagement intérieur et la façade, de ce fait la mise aux normes techniques de l'école existante demande peu d'intervention pour atteindre un coefficient de 0,4. Elle est connectée au nouveau bâtiment scolaire, imaginé pour les plus jeunes écoliers, soit par la cour de récréation, soit au sud-est, l'école a un accès direct à l'LUPE et à la salle de gymnastique.

L'LUPE a une entrée indépendante au Sud. Sa salle à manger profite du visuel sur la salle de gymnastique. Elle peut être utilisée de manière autonome, et pourrait être louée à des sociétés ou lors de manifestations. Son espace de jeux extérieurs est situé sur la toiture de la salle de gymnastique avec la cour de récréation à ses côtés.

La nursery-crèche est répartie sur deux niveaux. Son plan libre articulé par des boîtes de services permet de répondre aux besoins tout en profitant du volume libre de l'ancienne salle de gymnastique. Au rez inférieur se développent la nursery et son espace de jeux extérieurs. Au rez supérieur, la crèche donne sur l'escalier des petits enfants, en retrait de la cour d'école. L'ordonne structure sera remise aux normes parasismiques grâce aux murs ajutés.

La salle de gymnastique est partiellement enterrée. Elle est le cœur du système et profite d'une relation privilégiée avec tous les autres programmes.

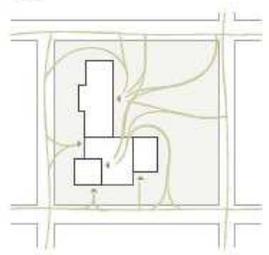
Grâce à son entrée à l'Ouest, elle peut être utilisée de manière indépendante. Sa toiture est aménagée comme place de jeux pour les plus petits degrés de l'école et pour la crèche - LUPE.

La nouvelle construction reprend rassemble toutes les fonctions du site et profite des synergies qu'offrent un bâti varié et programmé. Elle occupe le site scolaire de la Corcé et lui confère une position privilégiée au sein du quartier.

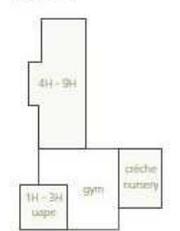


situation 1:500

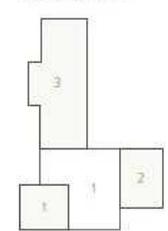
accès



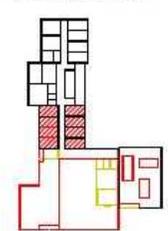
programme



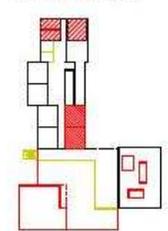
étapes de construction



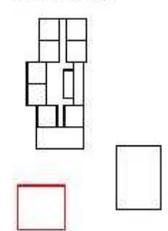
intervention : rez inférieur



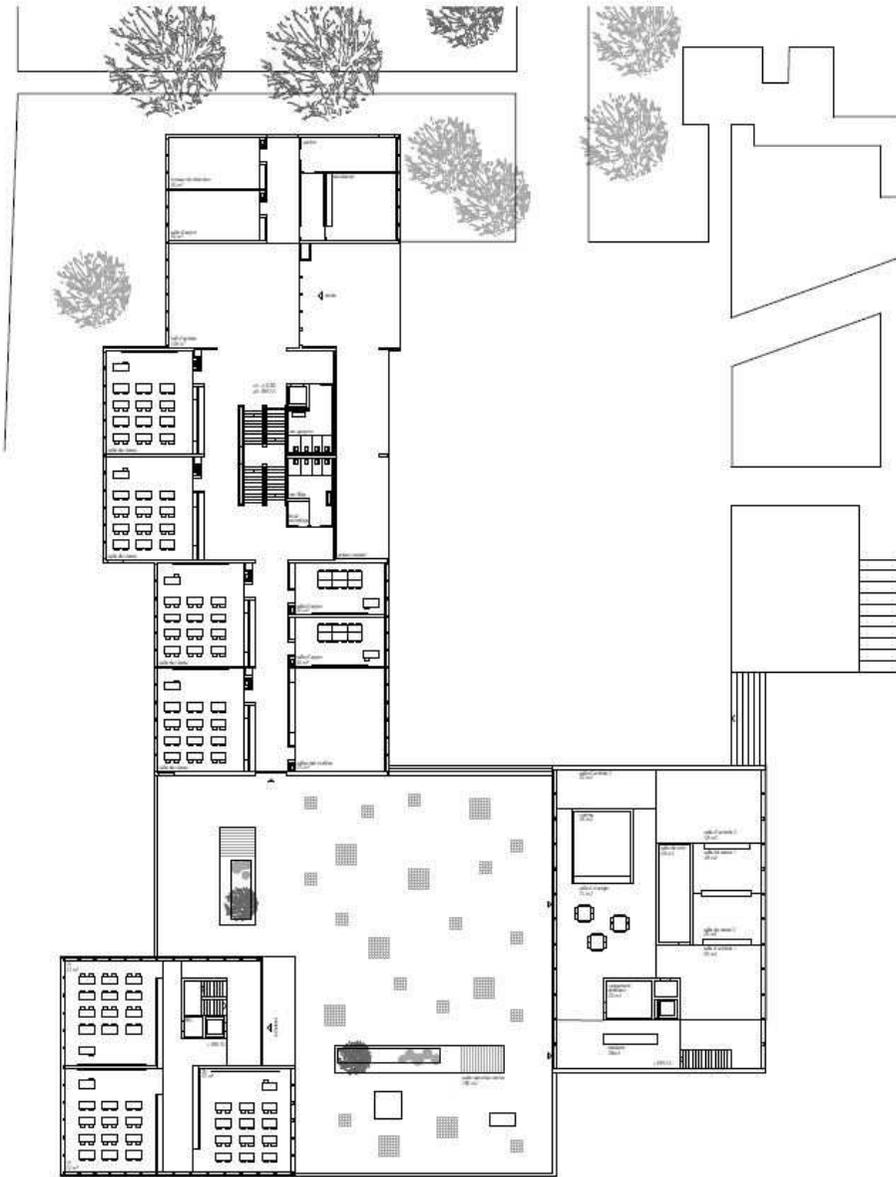
intervention : rez supérieur



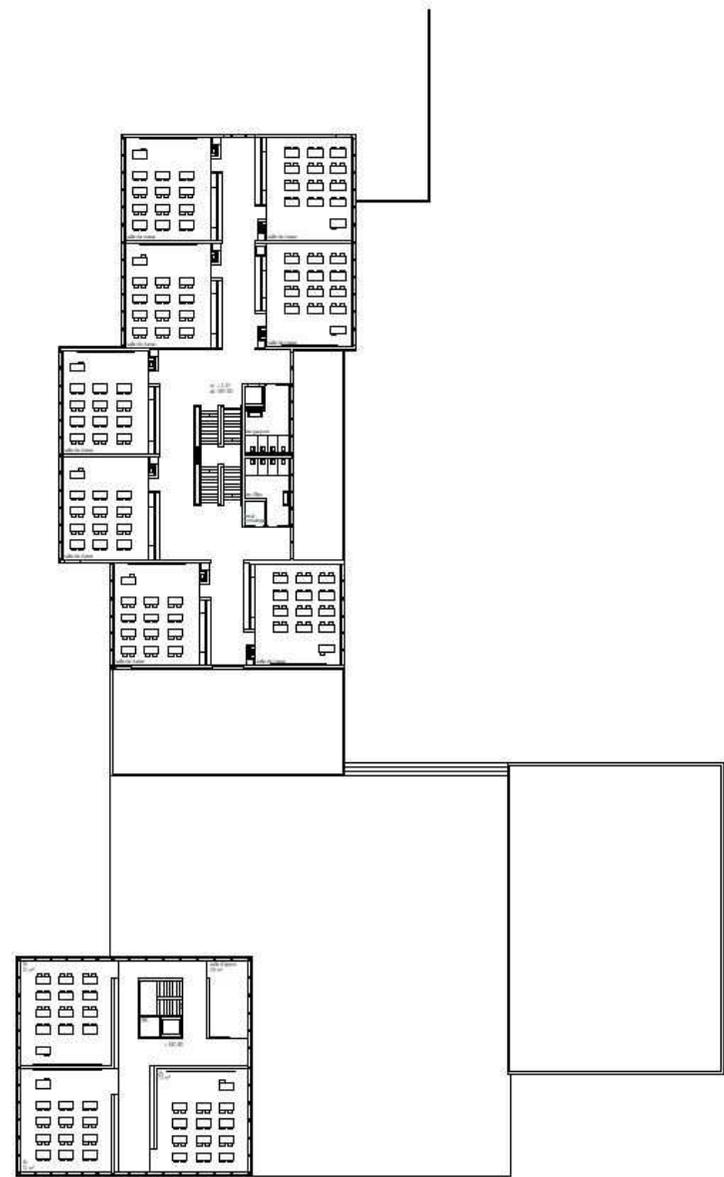
intervention : étage



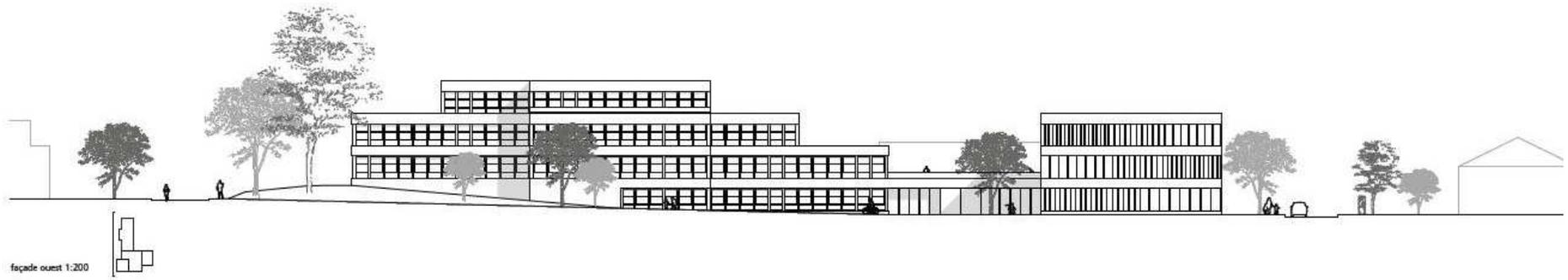
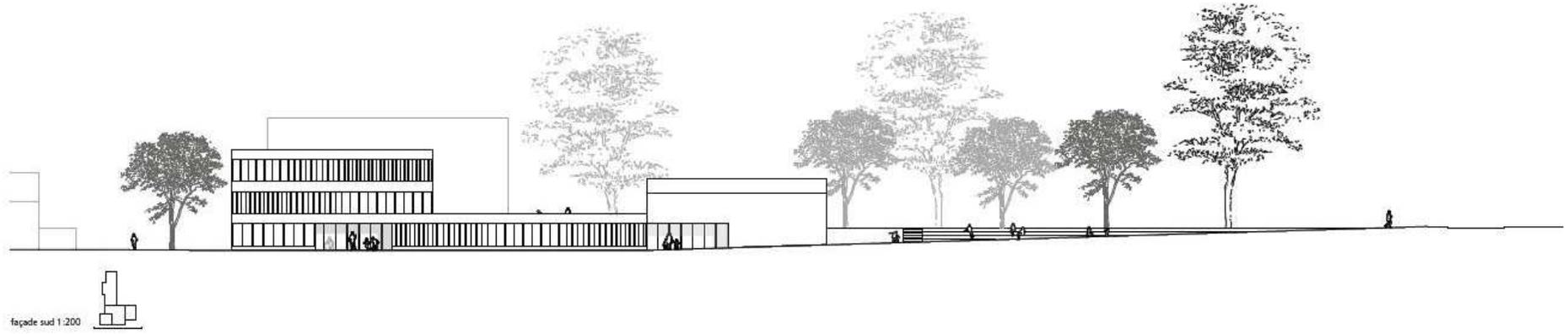
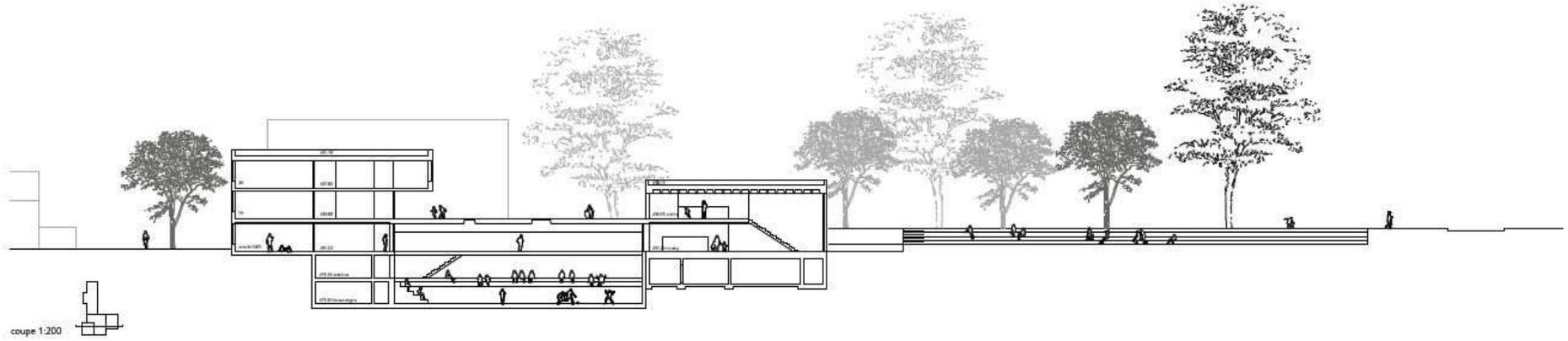
— structure — circulation — transmission — approuver

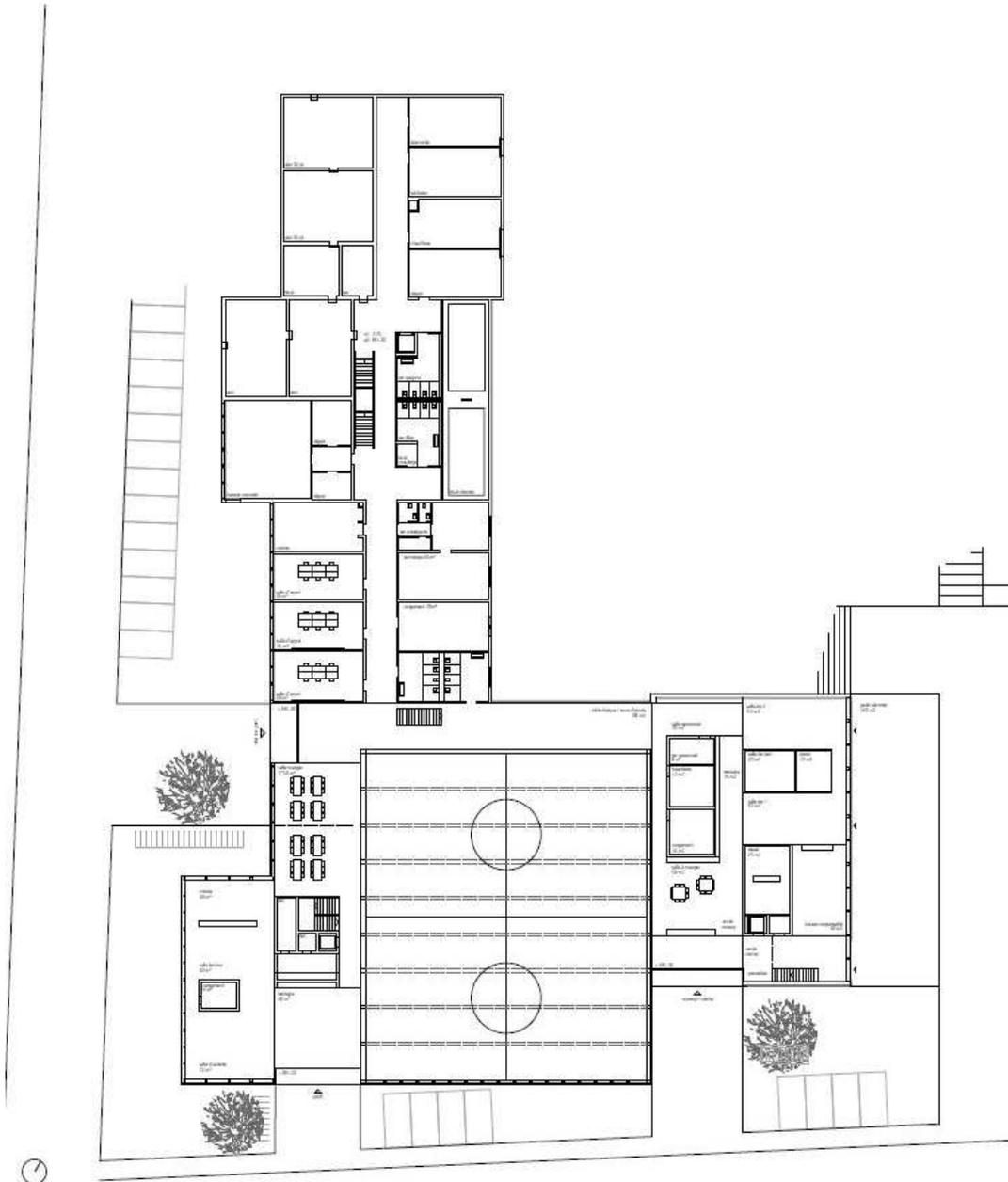


mz supérieur 1:200

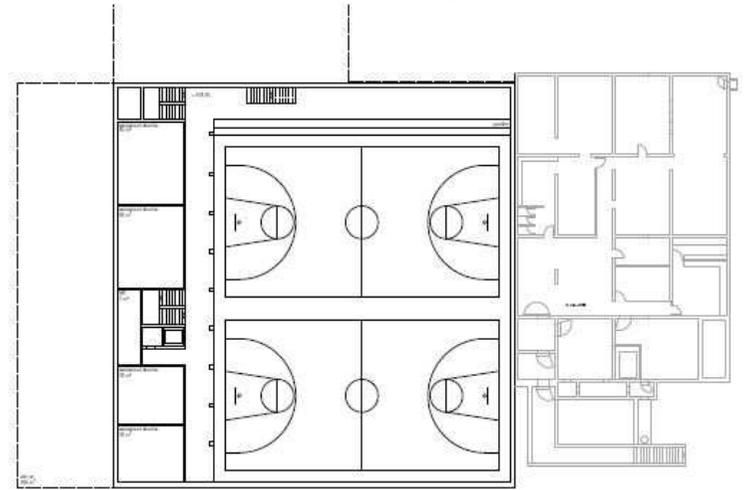


étage 1:200

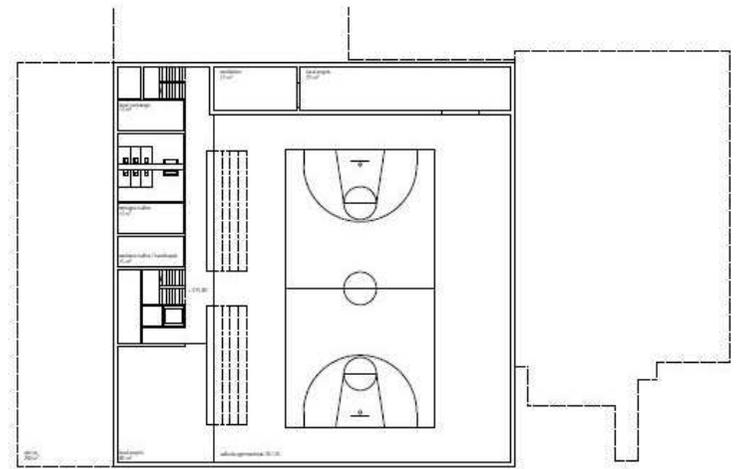




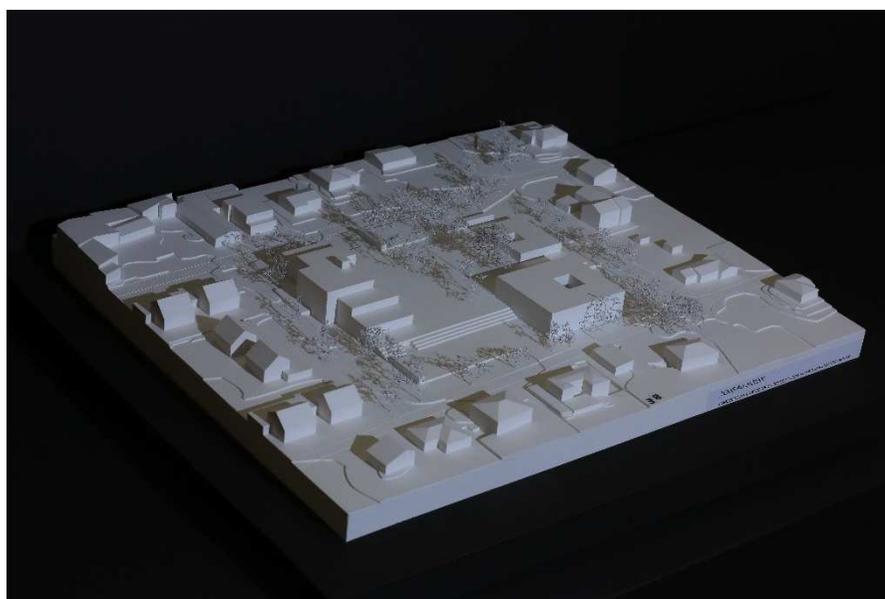
rez inférieur 1:200



sous-sol -1 1:200



sous-sol -2 1:200



4ème prix **N° 38** **Tous au jardin** **fr. 15'000.00**

Auteur Michel Nunes – Blerd Zeqiraj, 1217 Meyrin

Collaborateurs ----

Le projet TOUS AU JARDIN dispose dans sa démarche trois pavillons dans le parc. Par un détachement des nouveaux volumes de l'école existante il introduit naturellement un caractère de campus. En cohérence avec cette interprétation du lieu et de son contexte, le projet requalifie la nature même du parc avec un réseau de cheminements menant à un généreux préau central. Les espaces extérieurs au sud et au nord de la parcelle sont réorganisés, avec au sud des places de sport extérieurs et des gradins sur toute leur longueur menant naturellement au niveau des entrées du rez-de-chaussée supérieur.

L'occupation de la périphérie du site avec les deux nouveaux bâtiments et les interventions paysagères libère un centre aéré et généreux. Le bâtiment scolaire existant n'est que très peu touché et garde tout son caractère et ses qualités d'époque. Comme seule intervention, la salle des maîtres est disposée à la place du préau couvert au sud.

Le deuxième bâtiment est organisé dans un volume simple au sud-ouest de la parcelle. Il accueille au rez-de-chaussée supérieur la crèche, organisée autour d'un patio. Elle est desservie de manière séparée du reste du réseau de chemins et de places. Ce dédoublement des cheminements compréhensible du point de vue fonctionnel, affaiblit quelque peu le propos paysager du projet.

En tête du même volume se trouve une deuxième entrée qui dessert les six salles de classes supplémentaires à l'étage ainsi que l'entrée et le foyer de la salle de sport au rez-de-chaussée inférieur. Une double hauteur rend perceptible l'empilement des fonctions. La salle de sport double bénéficie d'une entrée séparée et d'un foyer généreux au rez-de-chaussée inférieur, en rapport avec les gradins. Le niveau de la salle de sport se situe encore un étage plus bas, avec ses locaux d'engins et techniques. La liaison souterraine située en dessous des gradins extérieurs relie ce bâtiment à l'école existante. Elle est accompagnée par les vestiaires des salles de sport et des places extérieures. Ce couloir est, malgré ses lumières zénithales, de nature plutôt fonctionnelle. Son raccord aux circulations verticales pour la salle de sport et surtout les salles de classes complémentaires manque quelque peu de générosité.

Le troisième volume du campus scolaire abrite l'UAPE. Ce bâtiment s'organise sur un seul étage. Tout comme dans l'autre bâtiment, un patio est disposé en son coeur, structurant et divisant le plan en espaces illuminés et attractifs. Une terrasse devant la salle à manger prolonge son caractère résidentiel.

Le langage architectural des nouveaux bâtiments cherche le lien avec l'école existante en mettant en valeur des bandes horizontales en béton. Entre deux sont disposées soit des fenêtres généreuses d'hauteur d'étages soit des éléments en céramique exprimant des lamelles verticales. Par ce moyen le projet cherche le lien avec l'école existante, tout en travaillant avec des matériaux contemporains.

Le volume du projet se situe dans la moyenne inférieure des projets. Le projet ne cherche pas d'intervention sur l'existant et réduit de ce fait une source de risques et de coûts supplémentaires. Le bâtiment sport/crèche/classe nécessite par sa superposition des fonctions des concepts structurels conséquents, tout comme des mesures dues à la profondeur de la salle de sport.

Le jury apprécie la proposition d'éloigner les nouvelles constructions du bâtiment scolaire et les qualités paysagères qui en résultent. Le résultat de cette option est une relation plus fonctionnelle entre les parties scolaires et fait de ce bâtiment un autre bâtiment scolaire bien distinct, sans réelle synergie avec les salles de classes existantes. Le fait d'intervenir de manière minimale dans l'existant est apprécié.



LE PRÉAU SPORTIF



PLAN MASSE 1:500



PLAN MASSE 1:500

LE PAYSAGE

Le site, aménagé à concorder les aménagements publics idéaux à l'environnement, se trouve au milieu d'un quartier résidentiel construit de villas. Ce contraste et le relief naturel sont exploités au Nord et plus éloigné au Sud donnant l'atmosphère du lieu.

Le projet propose de mettre toutes les activités scolaires de l'enfant au cœur de la parcelle. Ce choix et ce site nous amènent à réinterpréter le programme en deux bâtiments en vis à vis à l'échelle existante. Cette répartition permet de réduire l'impact des volumes pour mieux s'intégrer dans le contexte des maisons individuelles. Le bâtiment principal prend place à l'opposé de l'école existante, ce qui permet d'acquiescer l'impact de leur volume existant. Du Nord, un plus petit volume s'inscrit dans le parc. Cette disposition crée une centralité sécurisée au cœur de la parcelle attenante où prennent place les activités des enfants. La crèche, l'USAP et l'école trouvent ainsi leur principal environnement dans le parc existant et renouvelé. Les établissements sont disposés en périphérie au Sud et Sud-Ouest à l'ombre des constructeurs. Cette option permet de conserver le front végétal au Nord, et de protéger le cœur du lieu du décapement des voitures.

Des gradins extérieurs offrent la visibilité naturelle du site pour mettre en relation le grand principal et le petit sport plus bas. Ce lieu, aussi magnifié, s'ouvre comme un théâtre en plan et qui permet la contemplation du spectacle sportif. Il facilite l'accès au cœur de la parcelle depuis les parcs et ruelles, sur l'axe Sud-Ouest et Nord-Ouest, les quartiers bas et haut de la commune.

L'EXPRESSION ET LA HABITABILITÉ

Le béton pour la structure portante de l'enveloppe intérieure laisse apparaître.

La terre cuite, en forme de « baguettes », compose principalement les façades. Un jeu de couleurs minérales apporte une variation ludique pour des bâtiments dédiés aux enfants. Le béton préfabriqué complète la composition des façades avec des éléments horizontaux marquant les différents étages. Cette matérialité entre en dialogue avec le bâtiment existant tout en se différenciant.

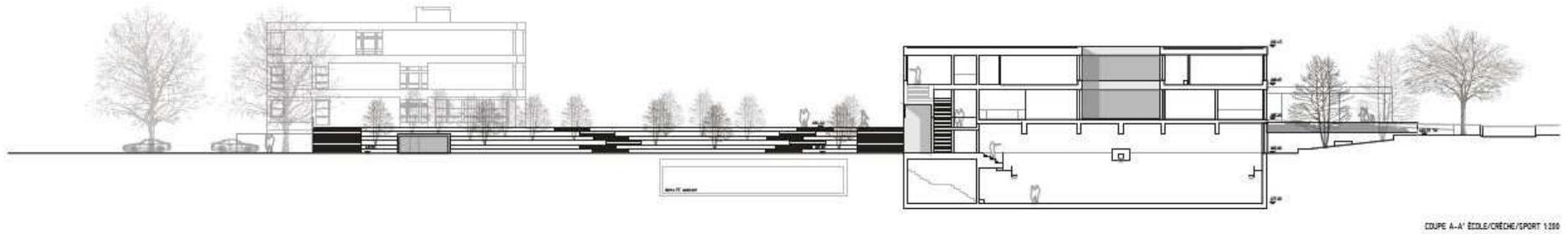
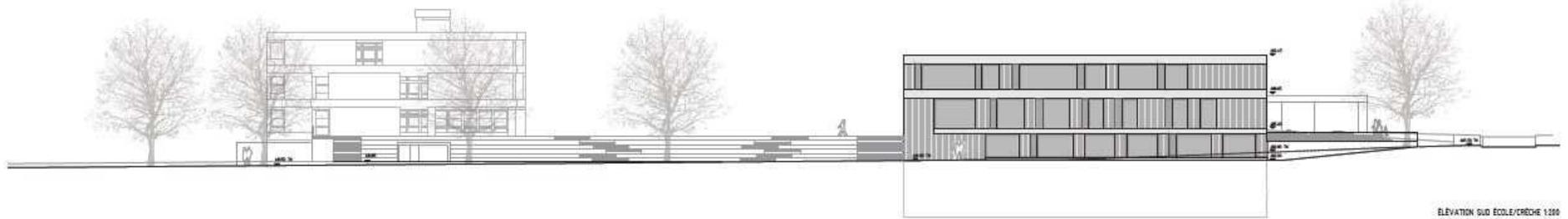
Au travers du rythme de la structure, la laméne matérielle pénaire à l'intérieur et introduit un dialogue avec le paysage même environnant. À l'intérieur, le béton apparaît toujours blanc, les profonds sur les escaliers, les boîtes indigènes, les chapes en ciment poncé viennent accompagner et compléter le caractère lumineux et calme de l'ambiance intérieure. Des autres matériaux apportent également la lumière au fil des saisons. Le béton amène pour les parcs souterrains, l'enveloppe intérieure et les escaliers.

Dans le péage, les escaliers marchent sur un revêtement beige. Ils marquent et dialoguent sur des terrasses en béton pour les prolongements extérieurs de la crèche et l'USAP. Les plans de parking sont en revêtement traditionnel. Les terrains de sport extérieurs sont en sol souple. Le revêtement immédiat apprécie la végétalisation du cœur de l'ilot et des trottoirs.



CÔTÉ SALLE DE GYMNASTIQUE

TOUS AU JARDIN



LA STRUCTURE

NOUVEAU BÂTIMENT: Le bâtiment principal est conçu selon deux principes bien distincts, la partie inférieure constituée par la salle de gymnastique et les étages supérieurs dédiés aux classes et autres locaux divers.
 La partie inférieure, comportant de grandes portées, est conçue comme une voûte rigide en béton armé traditionnelle sur laquelle vient se poser la partie supérieure. La dalle de couverture de la salle de gymnastique comprend d'épaisseurs portées et supporte les charges provenant des étages. Afin de répondre à ce contexte exigeant, la dalle est renforcée transversalement par d'épaisseurs souterraines. Les colonnes sont isolées sur les trémas principaux des piliers provenant des étages supérieurs. Le contreventement de cette partie de l'ouvrage est assuré par des refends en béton armé, essentiellement situés dans les angles, la longe des façades et au droit de l'accès principal. Les fondations du bâtiment sont assurées au moyen d'un réseau général d'appareils moyens, renforcés aux endroits nécessaires par des sur-profondeurs linéaires. Une isolation et une couche drainage peuvent être facilement mises en place sous le revêtement.

La partie supérieure, constituée par les deux étages dédiés aux salles de classes ainsi qu'aux locaux annexes, doit être le plus légère possible tout en garantissant un confort d'exploitation maximal. Afin de ne pas surcharger la dalle sur dalle de gymnastique leur servant de plate forme d'appui, les étages supérieurs sont ainsi envisagés en construction métallique. Les portées linéaires de la dalle sur ses supports, de l'ordre de 2,2m à 3,0m, permettent de recourir au principe des dalles encastrées, procédé rapide, flexible, économique et exempt de contraintes liées au coffrage. La dalle métallique permet un cadre d'acier avec l'éclaircissement filigrane, d'aspect très caractéristique. Au premier étage, les salles de classes reposent sur une trame extra-poutre plus grande. Afin de garantir une descente des charges efficace et directe, la portée passe à 7,6m pour les plus grands segments. Afin de maintenir un poids minimal et un coût de construction optimum, la composition de la couverture de toiture se limite, en plus de l'ossature métallique, à un complexe d'isolation et d'étanchéité posé directement sur une tôle nervurée type « Rotond ». Selon l'optimisation de la structure, la mise en place d'une couche de graviers, d'une régulation extractive légère ou encore la réalisation d'eau métrique est envisageable. Les poutres les plus sollicitées seront constituées par des profils en aluminium. Ceci-ci assure l'enlèvement de poids de trémas caractéristiques de résistance statique et un faible poids propre. Le système de contreventement des étages supérieurs est assuré par la prolongation de refends en béton armé provenant de la partie inférieure et, si nécessaire, par des éléments de stabilisation complémentaires type croix de Saint-André, efficaces et économiques.

Les façades sont constituées d'éléments en panneaux préfabriqués autoportants. Le vitement s'accomplit directement sur les murs béton et les éléments de charpente métallique. Les fondations de ces éléments préfabriqués comportent un système de stabilisation vertical et horizontal, garantissant la sécurité structurelle de chaque pièce, que ce soit sous sollicitation statique (poids propre) ou dynamique (vent, séisme).

BÂTIMENT EXISTANT: Le rapport technique, fourni dans le dossier du concours, conclut à la nécessité de procéder à des renforcements structurels visant à ramener le niveau de conformité sismique minimum à respecter est défini à $0,10 \leq C \leq 0,15$.

Dans le sens transversal, le bâtiment est pourvu d'un nombre important de murs servant au contreventement et dont la résistance est bien supérieure à ce qui est nécessaire. On sait d'ailleurs, R719, se trouver à la valeur limite. Le cas échéant, une simple redistribution des efforts sur les autres éléments porteurs suffit à parfaitement répondre à la sollicitation sismique, sans aucune conséquence.

Dans le sens longitudinal, les éléments de contreventement sont plus rares. Deux des trois murs considérés dans le rapport attribuent une valeur de 0,33 soit une insuffisance d'environ 50%.

Remarque importante, avant d'entamer des mesures de renforcements complémentaires, une expertise sismique du rapport technique apporte les remarques et interrogatoires suivants.

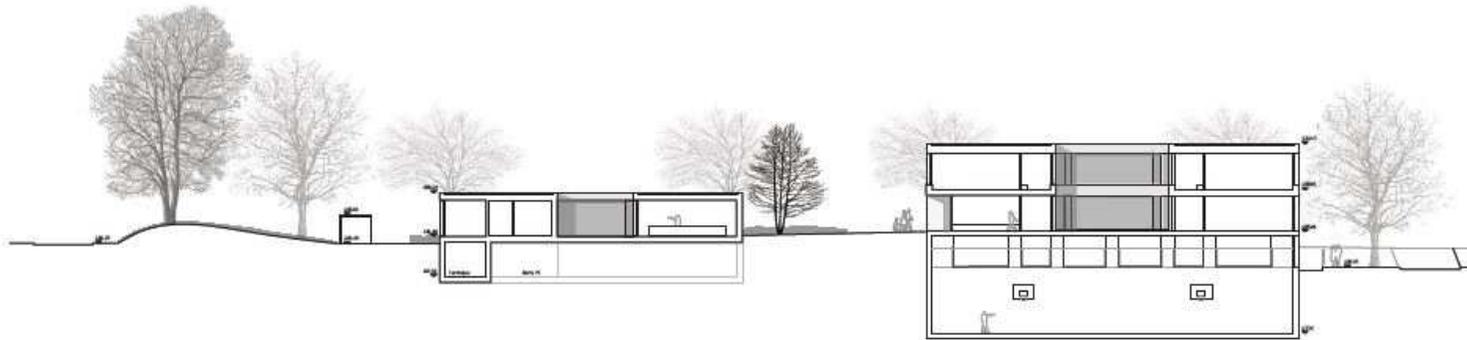
Tous les murs participant au contreventement de l'ouvrage font-ils effectivement 20cm? Le linteau des plate-formes laisse-t-il penser que certains murs pourraient être plus épais?

L'armature des murs est-elle vraiment minimum partout? L'hypothèse d'un diamètre 8mm tous les 20cm peut s'avérer trop faible par rapport à la réalité. Le sage d'examinateur est-elle bien été prise en compte dans le calcul sismique? Les longueurs des trois murs sismiques R01, R02 et R03 mentionnés dans le tableau de résultats sont-elles réellement représentatives sur les plans mais ne semblent pas tenir compte de la cage d'escalier.

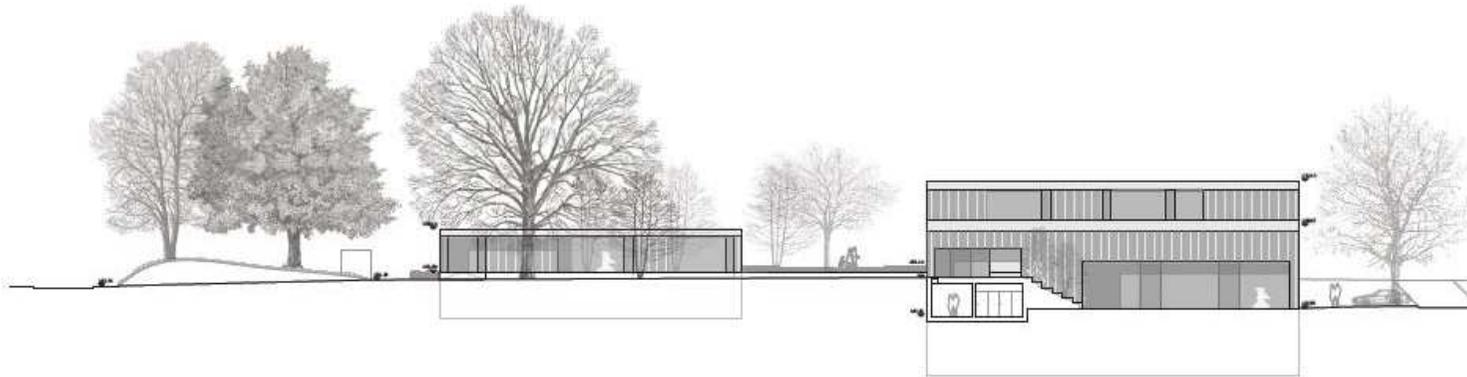
Par de simples vérifications plus approfondies et éventuellement quelques sondages par piézo pour relever l'armature réelle des murs, il est ainsi possible de trouver de meilleurs résultats, permettant d'atteindre partout les valeurs minimum requises, sans renforcement.

Après avoir procédé aux vérifications précitées, si des renforts sismiques sont toujours nécessaires afin d'obtenir des performances post-séisme, rapides et relativement peu coûteuses sont possibles. À titre d'exemple, une mesure de renforcement dans le sens longitudinal du bâtiment peut être envisagée par la prolongation importante qui est possible de réaliser de part et d'autre du mur se trouvant au bord des vitales d'escaliers (R02, la lisse passe à l'ouest). Ce renforcement redistribuera les centres de rigidité et de masse du bâtiment ce qui augmentera considérablement sa résistance, à moindre frais.

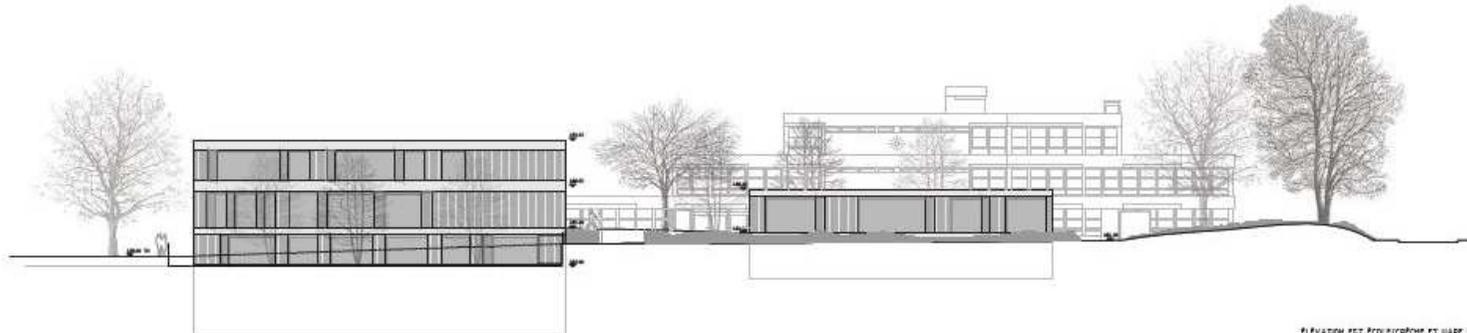
D'autres possibilités de renforcement supplémentaires sont également possibles (agencement de certains murs, renforcement de l'armature par collage de plaques métalliques/carbonées, etc), mais ces dispositifs semblent à l'heure actuelle de nature contestable du dossier, disproportionnés et non-nécessaires.



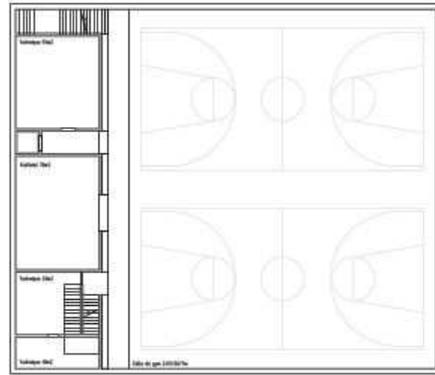
COUPE D-B' ET ÉLEVATION 1:100



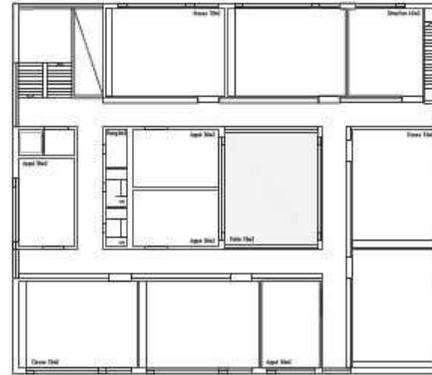
COUPE C-C ET ÉLEVATION OUEST ÉCOLE 1:100



ÉLEVATION EST ÉCOLE/CORRÈGE ET UAPR 1:100



PLAN SALLE DE GYMNASTIQUE 1ER SOUS-SOL, 1:200



PLAN DES CLASSES 1ER ÉTAGE - ÉCOLE 1:200

L'ORGANISATION

La crèche, l'UAPC et la nouvelle extension de l'école trouvent leur accès depuis la centralité constituée des différents volumes construits. Pédale, terrasse et jardin constituent les prolongements extérieurs des différents activités au cœur de la parcelle dans un niveau sécurisé et protégé.

La crèche et l'UAPC sont de plain pied à ras-de-chaussée en relation direct avec le parc. Ce choix facilite des accès indépendants avec un fonctionnement autonome de leurs activités respectives.

De côté à la crèche, depuis l'avenue du Port de la Rose, cette entrée se distingue de l'école et de l'UAPC.

La crèche est organisée autour d'un patio sur un seul étage pour les enfants en bas âge. Ainsi, les salles d'activités sont transversales, les vues et les perspectives intérieures sont multiples. Cette organisation de plain pied et compacte autour du patio limite les couloirs de circulation et les parcours intérieurs sont réduits. Les locaux extérieurs de lumière naturelle depuis les trois façades et le patio central. Une terrasse extérieure pour les jeux de plein air s'ouvre sur le patio.

L'UAPC, au cœur du jardin face à l'école existante, a son accès depuis la périsse.

Organisé de plain pied et ouvert sur quatre façades, ce patio adosse profita de vues variées et est limité de lumière naturelle. Après l'école, les enfants jouissent de la tranquillité du jardin. La périsse et les salles d'activités se prolongent à l'intérieur sur une terrasse en béton au milieu de la végétation. La section indépendante permet d'adapter une location pour une utilisation les fins de semaine par les habitants de la commune.

L'extension de l'école est située au dessus de la crèche, au 1er étage du nouveau bâtiment principal. Son accès face à l'école existante se fait depuis la périsse. Sur un seul niveau, se trouve les six salles de classes, les 4 salles d'appui et le bureau du directeur.

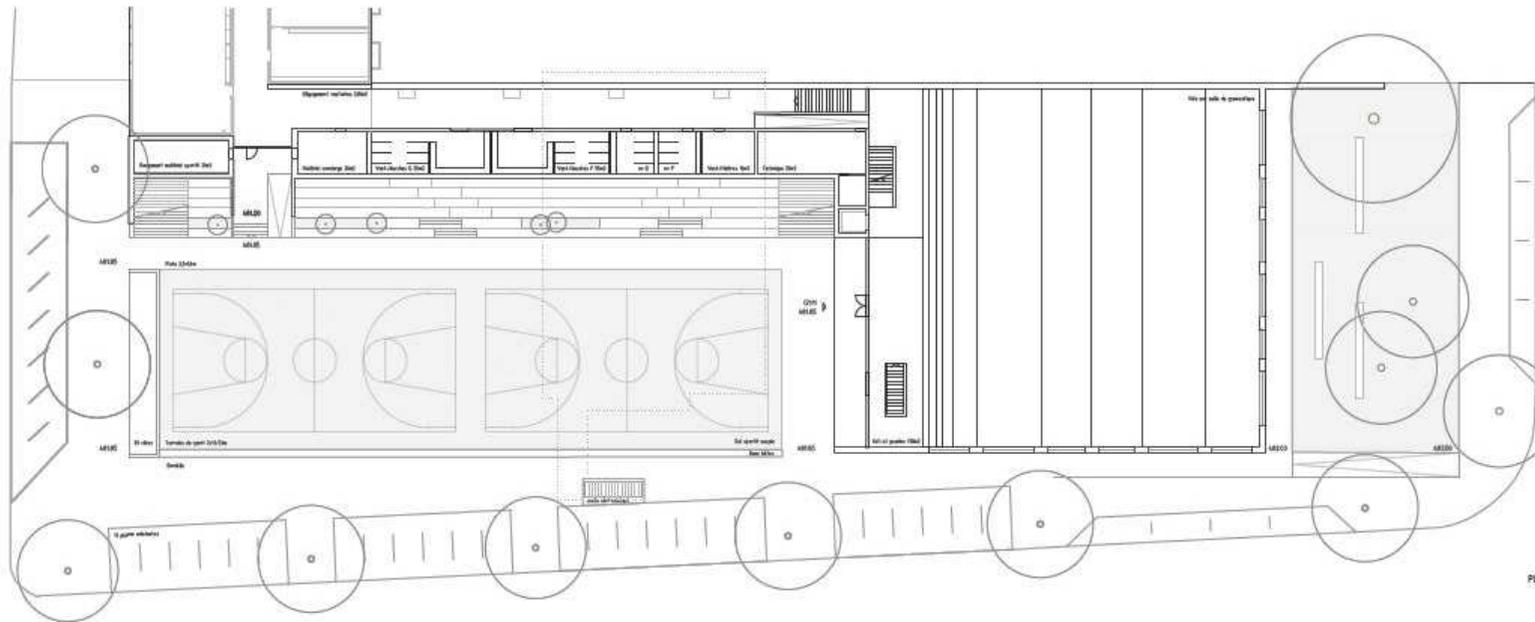
La disposition concentrique, autour du patio, enrichit les cheminements et apporte un éclairage naturel optimal dans tous les déplacements.

La salle des professeurs se situe au ras-de-chaussée du bâtiment existant à l'intérieur Sud. Ce plan pied avec la périsse, offre une fonction stratégique au cœur de la composition, à une distance équilibrée de toutes les classes, facilité la surveillance des enfants dans le couloir.

La double salle de sport et de spectacle est disposée dans la partie inférieure du bâtiment principal. Sans entrée, elle est reliée avec le niveau des de la parcelle et prend la lumière naturelle depuis trois façades. Elle se prolonge au Sud-Ouest par des terrasses de sport extérieures. Le hall, sur deux niveaux, met en relation la professe du sport à l'intérieur et à l'extérieur. Depuis le hall, des gradins extérieurs pour deux cents personnes complètent la salle pour accueillir des événements sportifs et culturels. Des gradins extérieurs mettent en relation la zone réservée au sport avec la périsse supérieure.

Une liaison couverte et chauffée, le long des nouveaux vestiaires, relie l'école existante à la double salle de gymnastique et aux nouvelles classes. Les vestiaires sont aussi proches des terrasses de sport extérieures et extérieurs.

L'abri de protection civile existant est consacré et un deuxième de libéré est prévu sous le bâtiment de l'UAPC, au 1er sous-sol.



PLAN REZ-DE-CHAUSSEE INFÉRIEUR - GALLE DE GYMNASTIQUES ET VESTIAIRES, 1:200

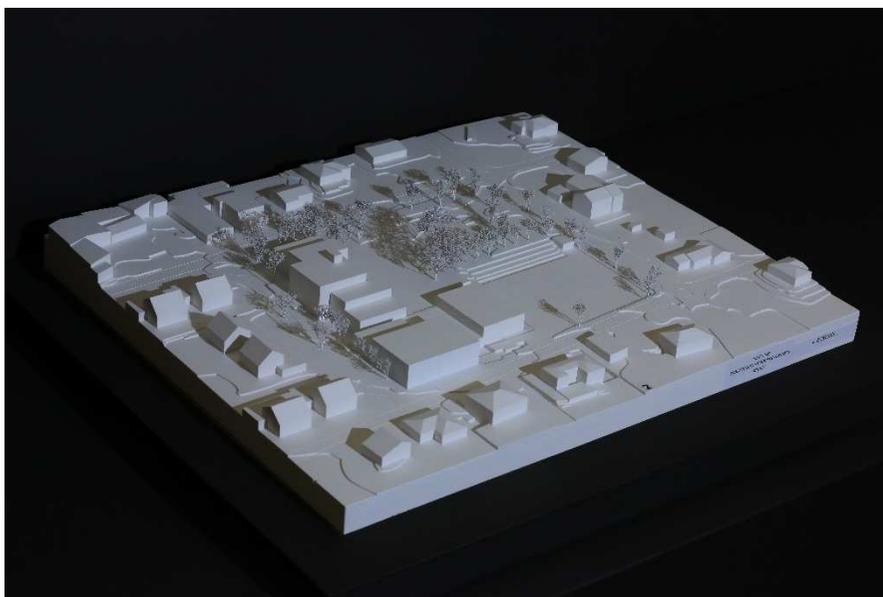
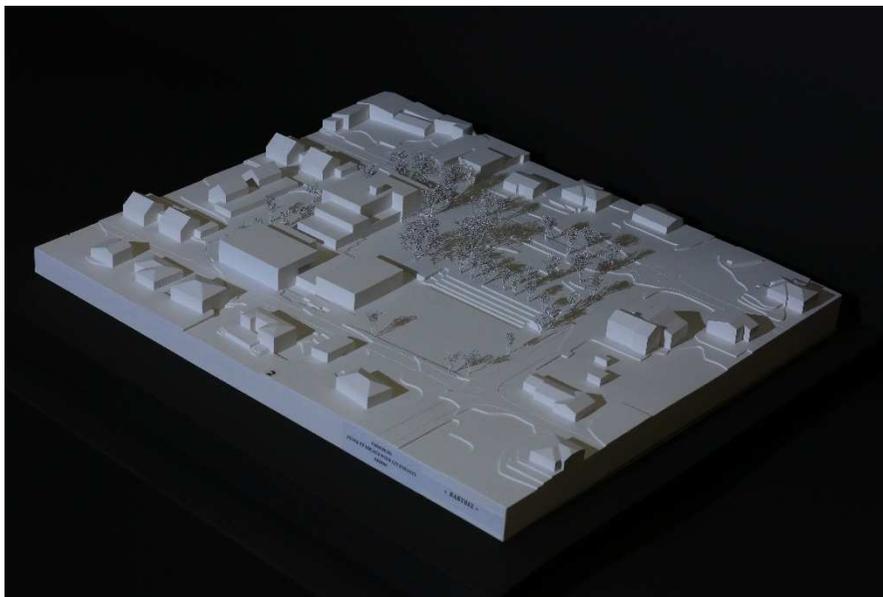
LES TRAVAUX

La disposition de projet est soumise d'un phasage des travaux simplifié. Elle réduit l'impact des nuisances pendant la réalisation avec une école toujours en activité.

Elle est également cohérente en terme d'investissement, en réalisant un bâtiment neuf aux normes actuelles ne nécessitant pas de travaux de rénovations avant de longues années.

- Phase 1 : Construction de l'UAPC et du bâtiment principal composé de la crèche, des 6 classes et de la nouvelle salle de gymnastique.
- Phase 2 : Démolition de la salle de gymnastique existante.
- Phase 3 : Construction des nouveaux vestiaires.

Une salle de gymnastique restera en fonction pendant toute la durée des travaux et les nuisances seront également réduites en réalisant des nouvelles constructions indépendantes de l'école existante.



5ème prix **N° 2** **Babybel** **fr. 10'000.00**

Auteur ON architecture Sàrl, 1005 Lausanne

Collaborateurs Jean Camuzet, Arnaud Lefèvre, Ildiko Vargay, Mafalda sacadura Botte, Nathalie Croset, Rita Cotugno, Liliana Da Cunha, Jacques Monod

Le parti retenu consiste à utiliser l'espace résiduel au sud du site pour construire la nouvelle extension. Le bâtiment de l'école existante de Cordé n'est pratiquement pas touché à l'exception de la partie sud-est du préau couvert transformé en salles de classes. Le volume des salles de gymnastique est maintenu, en revanche son affectation diffère, car il est converti en une UAPE et une école enfantine. Les aménagements paysagers restants sont intouchés.

En termes de perméabilité et d'accessibilité, le dispositif présenté crée un front sur les rues de Cordé au sud-ouest et sud-est qui les coupe du parc. Le seul passage possible est réalisé par un escalier à double volée qui dégage un caractère secondaire. Au rez-de-chaussée supérieur le préau existant est prolongé au sud-est. Il distribue les entrées

de la nouvelle aile de l'école enfantine en Est et de la crèche / nurserie au sud. Au rez-de-chaussée inférieur, l'entrée à l'UAPE et à la double salle de gymnastique est placée entre le volume existant maintenu et la nouvelle extension.

La présence de la double salle de gymnastique offre une qualité spatiale indéniable aux différentes distributions qui l'entourent. En revanche, l'accès à celle-ci, l'emplacement des vestiaires et la présence d'un seul local engin ne sont pas convaincants. Dans cette configuration, la seule vocation de cette double halle est sportive. Elle ne pourrait en effet qu'être difficilement utilisée comme salle polyvalente pour la Commune.

Au rez-de-chaussée supérieur, l'organisation de la crèche et de la nurserie donnant chacune sur des patios internes, et protégés est intéressante d'un point de vue fonctionnel. L'extension de l'école enfantine dans le volume existant ne pose pas de problème.

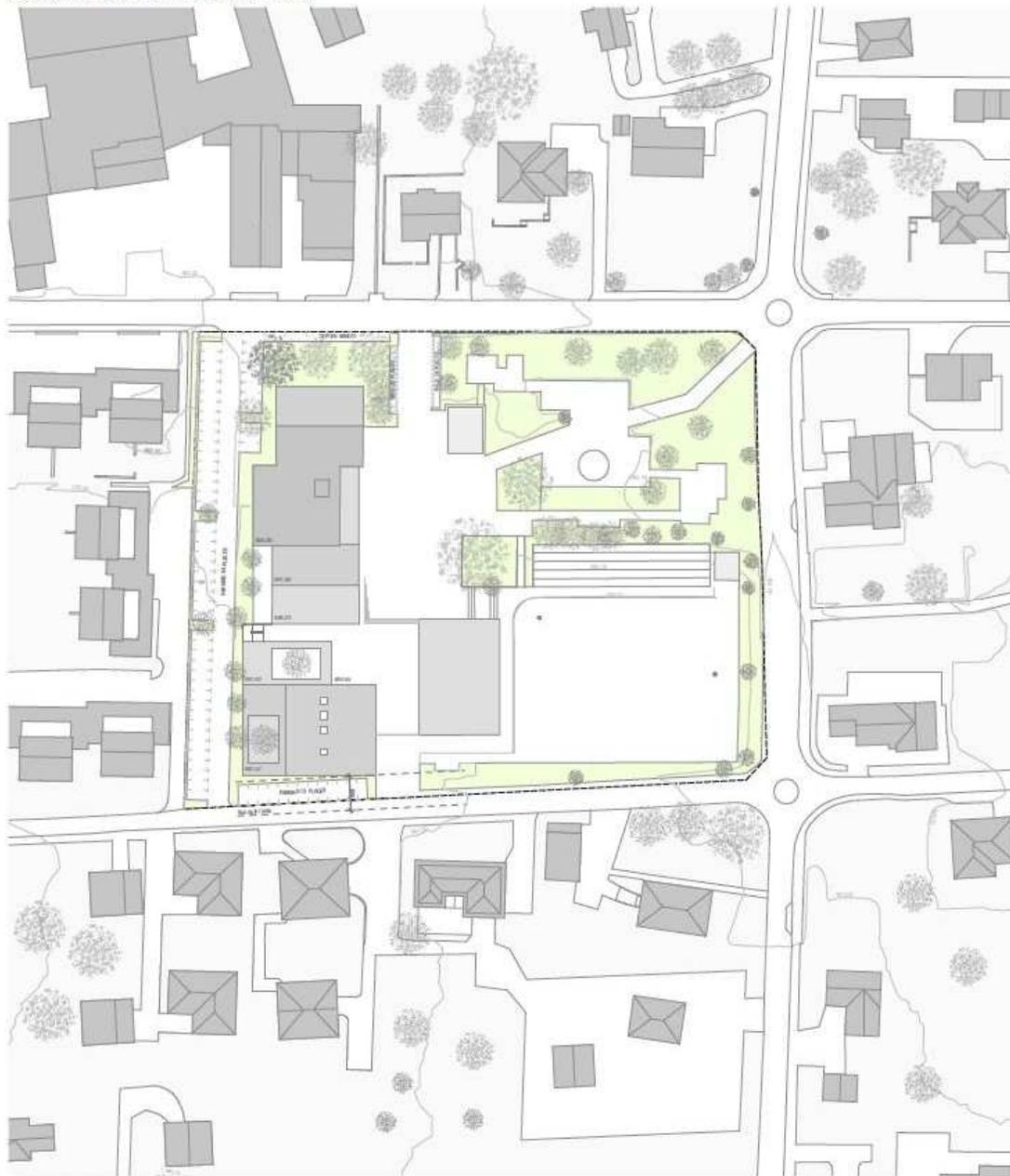
Sur le plan architectural, l'échelle de la nouvelle extension interroge. Elle semble d'une taille autre que celle des bâtiments du complexe scolaire existant, sentiment exacerbé par la présence des patios qui décomposent sa volumétrie. Si l'expression de ce bâtiment est de qualité et que sa matérialisation en béton rappelle celle du complexe existant, elles apparaissent étrangères à l'architecture du complexe existant.

En résumé, ce projet propose par son parti une réponse intéressante à la configuration existante, mais sa volumétrie n'est pas complètement convaincante et il n'offre qu'une perméabilité relative sur l'ensemble du site.

Le volume SIA est inférieur à la moyenne des cubes.



CONCOURS ECOLE ET LOCALS POUR LES ENFANTS ARDON - BARYEEL



PLAN DE SITUATION _ 1/500

Qualité d'exécution

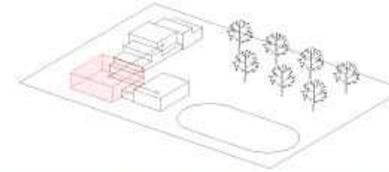
La composition adossée présente des qualités architecturales et architecturales indéniables. La parc, par son dessin fait partie de cet ensemble au style et caractéristique. Notre approche a été de conserver la composition originale et de s'intégrer avec une distance synonyme de respect par rapport à l'existant.

Statut

Le chemin existant situé entre le bâtiment de l'école et l'ancienne salle de sport s'est rapidement imposé comme espace idéal pour l'implantation des nouvelles structures d'accès de la jeunesse. Cette situation permet l'intégration de l'ensemble des programmes. Mais elle permet également de conserver les volumes existants, le parc ainsi que les installations sportives existantes.

La nouvelle salle de sport, pour les raisons qui sont incompatibles avec l'existant, prend place dans un nouveau volume semi-enterré. L'ancien volume des bureaux de la mairie a été réhabilité pour servir de locaux administratifs ainsi que l'UAPF.

Intégration à l'existant



Economie de moyens

Le projet conserve l'intégralité des volumes existants dans leurs proportions originales et propose une extension conçue et intégrée. L'espace au sol est économe, les besoins de sport et de parc sont intégrés.

Accessibilité et connectivité

Le projet offre des accès de plein pied pour chacun des programmes. Seule la nouvelle est située en retrait, à l'abri, dans un espace plus calme. L'accessibilité des programmes est faite par une galerie étroite qui va directement sur la nouvelle salle de sport. Une nouvelle entrée dans le complexe est proposée au nord de la parcelle, entre la salle de sport existante et le nouveau volume. Cette entrée dispose d'un hall commun pour les activités extra-scolaires (UAPF) et événements sportifs qui peut être rendu étonnant du reste du complexe.

Intégration à l'existant

Espace extérieur

La place existante et les terrains de sport sont conservés dans leur intégralité. La place existante de proximité vers le sud et autour de laquelle se trouvent des structures de la jeunesse. Cette entrée, marquée par un important portico à l'air, devient la partie ouverte du nouveau projet.

Le projet propose pour chacun des programmes une relation directe entre les espaces de vie et l'extérieur. La création de la nouvelle et prolongée dans des parties semi-ouvertes ainsi que l'UAPF favorise des terrains de sport comme surface de jeu extra-scolaire. La partie existante est optimisée et sert à accueillir les 70 places de stationnement nécessaires. La place reste ainsi que les garages à vélo sont organisés au nord du site en respectant l'existant.

Intégration à l'existant

Phases

1. Situation existante
2. Construction des nouveaux volumes, la salle de sport double, l'extension de l'abri, les vestiaires, la crèche et la nursery. Les infrastructures existantes restent en activité. Les vestiaires sont temporairement déplacés dans les containers.
3. Les nouveaux volumes ont été en activité. L'ancienne salle de sport hors de service se transforme en salles de classe et UAPF.
4. Le complexe fini entre en activité.



Statut

L'école est située dans une zone de risque sismique ZSb (SA 201 - 16.2.1.2) sur un terrain de fondation de classe C (SA 201 - Tableau 24) et la classe d'importance du bâtiment B (SA 201 - Tableau 25).

Selon une étude de sécurité parasismique les coefficients de sécurité structurelle (seff - SA 201b) de la salle de gymnastique et de l'école sont insuffisants:
Salle de gymnastique - seff = 0,23 < 0,40
Ecole seff = 0,37 < 0,40

Le renforcement des deux bâtiments est nécessaire.

Ecole

Trois voiles sur la hauteur du bâtiment sont prévues.

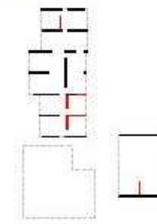
Ce nombre de voiles pourrait être réduit en fonction de la structure existante (poutres et armatures).

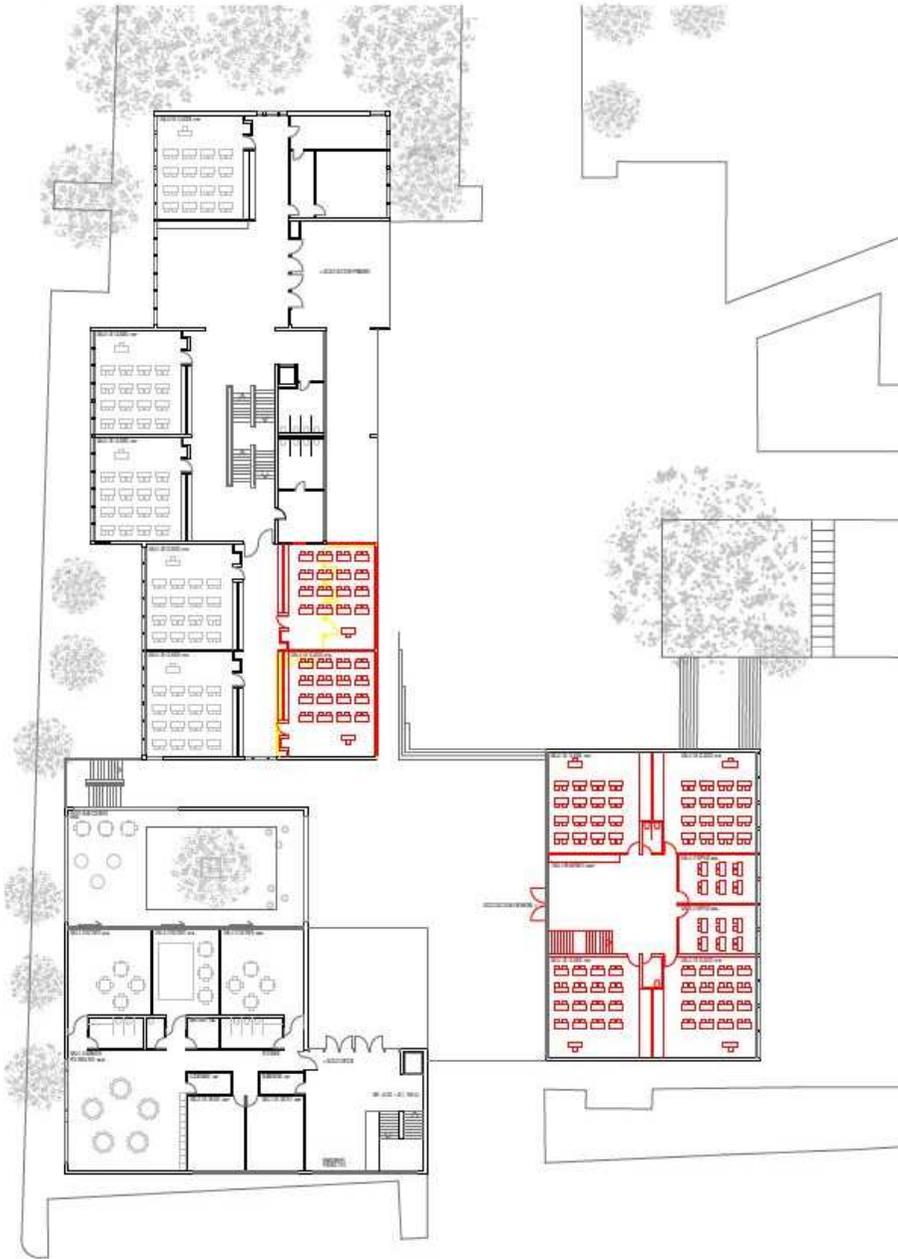
Salle de gymnastique existante

Un voile parasismique aux plans est prévu sur toute la hauteur du bâtiment.

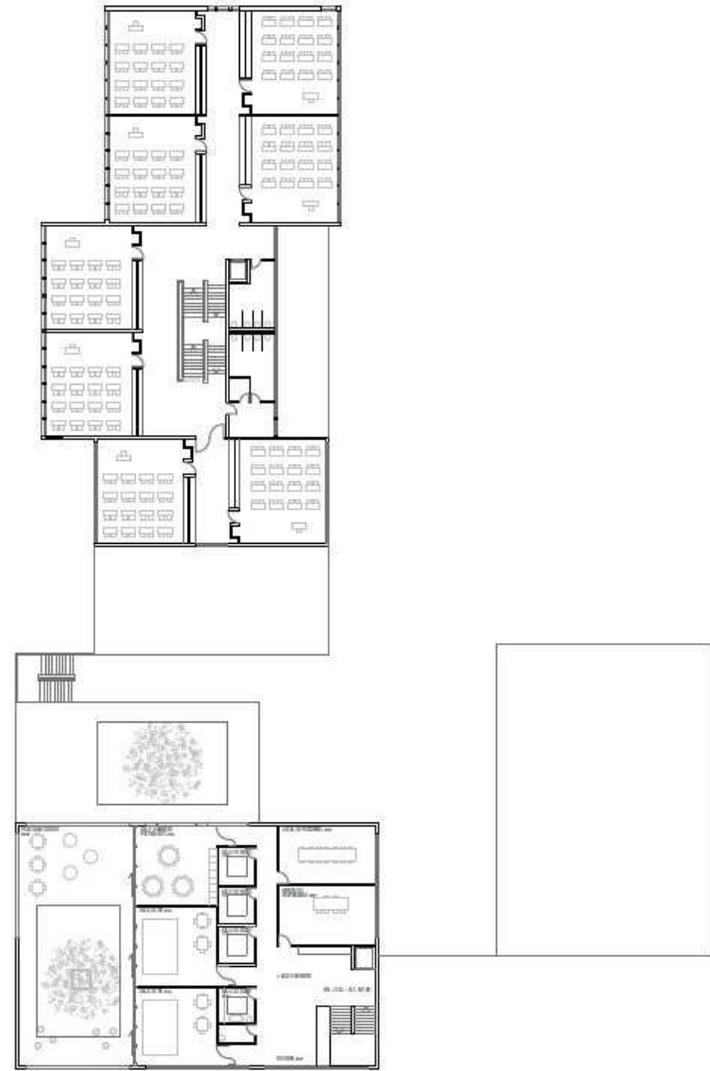
Ce voile sera lié au mur de l'abri PC au niveau de la dalle.

Les murs existants et fonctions existantes doivent être vérifiés, éventuellement renforcés.

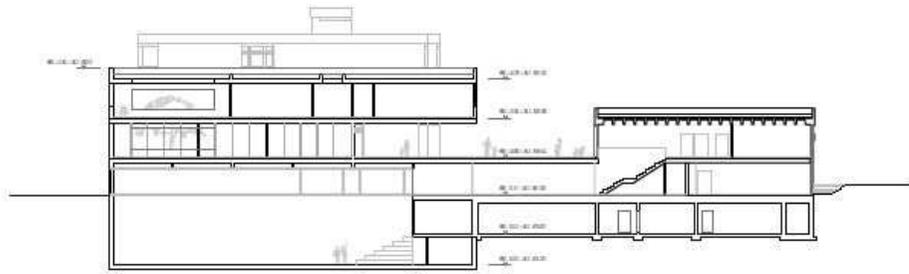




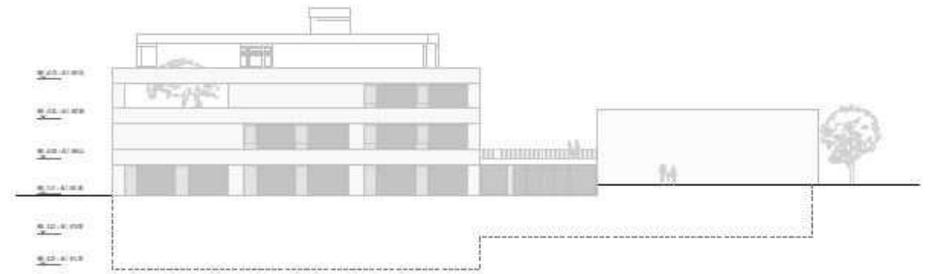
PLAN REZ SUPERIEUR _ 1/200



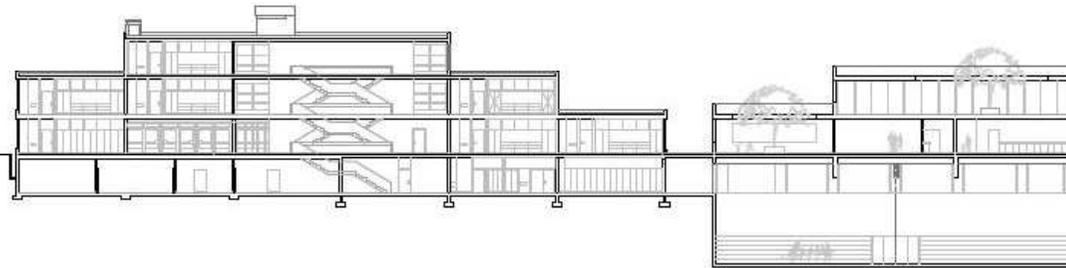
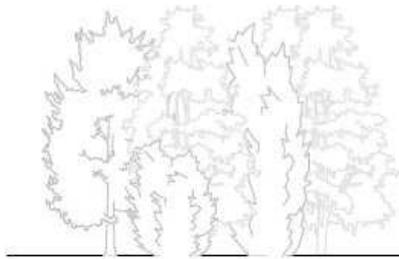
PLAN REZ _ 1/200



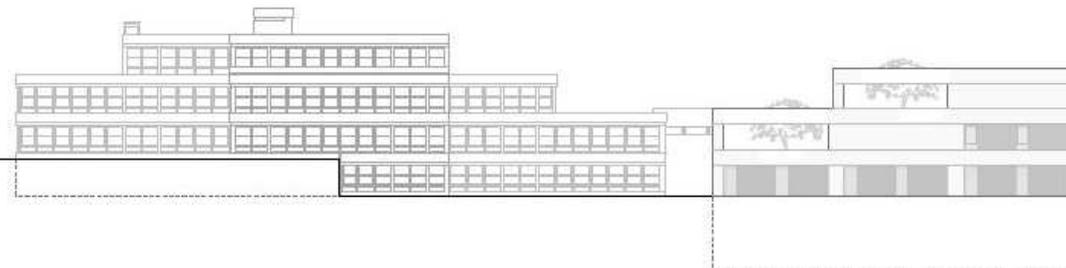
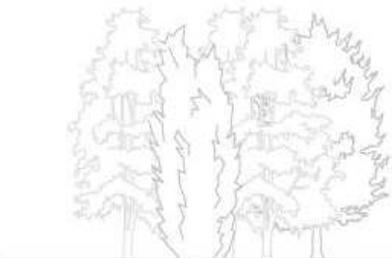
COUPE TRANSVERSALE_1/200



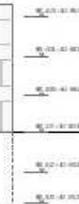
ELEVATION SUD-EST_1/200

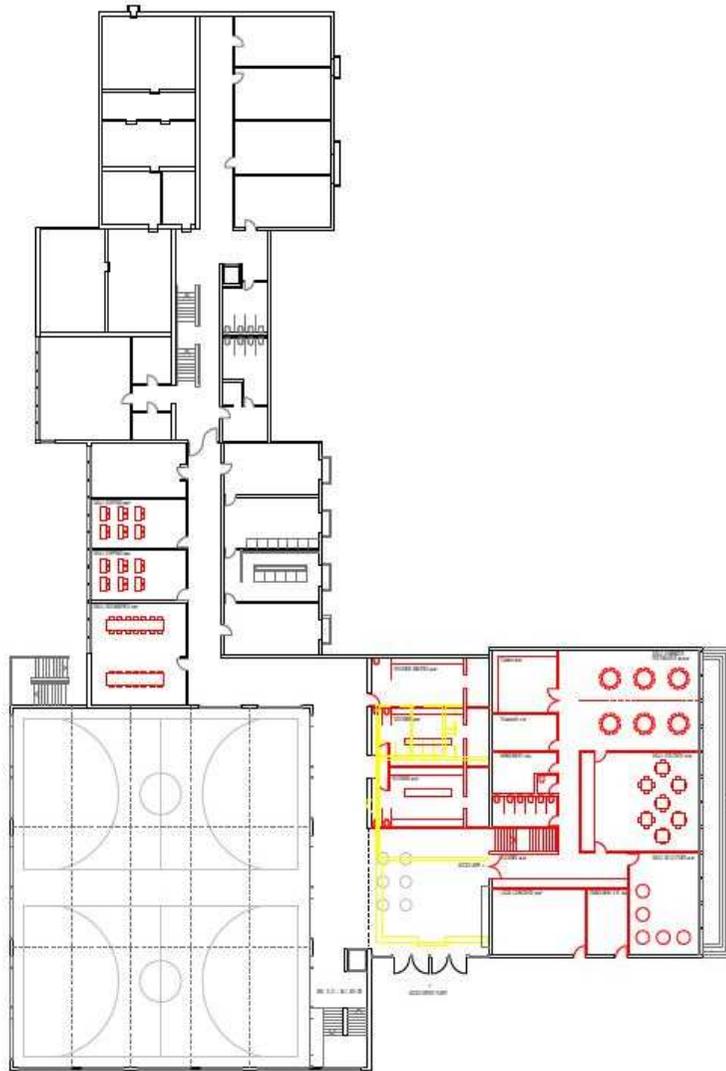


COUPE LONGITUDINALE_1/200

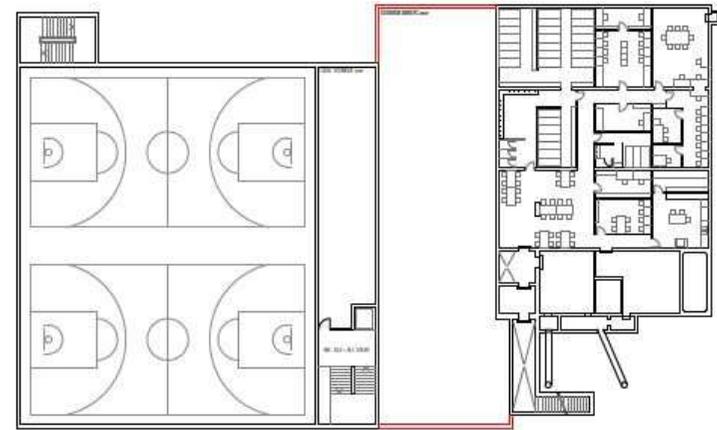


ELEVATION SUD-OUEST_1/200

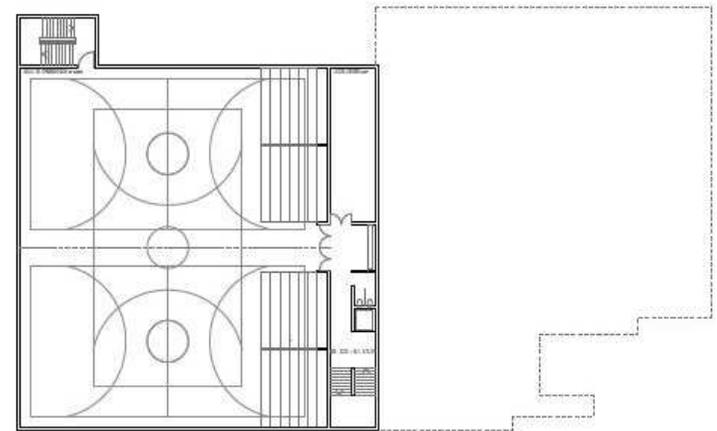




PLAN REZ INFÉRIEUR _ 1/200



PLAN REZ 1 _ 1/200



PLAN REZ 2 _ 1/200



6ème prix N° 49 Tango fr. 8'000.00
Auteur Atelier Jordan et Comamala Ismail architectes, 2800 Delémont
Collaborateurs Joël Allimann, Toufiq Ismail-Meyer, Diego Comamala, Frédéric Jordan, Eichenberger AG Ing. Civil, Walter Heller, Jordi Moreno

L'extension proposée consiste, pour l'école et la structure d'accueil de la petite enfance, en une prolongation du bâtiment des salles de classes vers le Sud, bâtiment qui devient la limite Ouest du complexe. Pour la nouvelle salle de gym une démolition quasi totale de la salle existante remplacée par la nouvelle salle double avec ses annexes. Ce nouveau volume devient l'élément central autour duquel s'articulent les différents espaces extérieurs; cour supérieure pour les grands, cour inférieure pour les petits, au Sud-Est les terrains de sport et au Nord-Est le parc existant laissé dans son état actuel.

Cette proposition d'implantation et la démolition de l'actuel liaison école-salle de gym et des locaux de service règlent judicieusement la question de la cour inférieure actuellement en marge du site et permet la création d'un espace de qualité qui ne se limite pas à une simple liaison entre le bas et le haut du terrain mais prend la forme d'un gradin orienté au Sud sur un petit parc, la cour de la crèche.

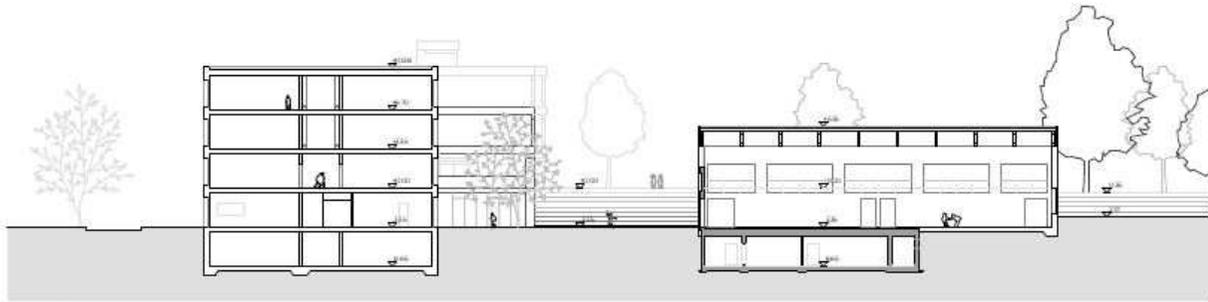
L'insertion de la structure d'accueil dans le volume d'extension de l'école la rend difficilement identifiable comme une entité différente de l'école. Du fait des horaires et périodes d'utilisation différentes de l'école, de la salle de gym et de la structure d'accueil, les entrées communes à la crèche garderie et à la salle de gym, la liaison entre l'école et la salle de gym par les vestiaires de la crèche et de la nursery, le mélange des fonctions salles d'appuis UAPE rendent le fonctionnement de l'ensemble très difficile.

La proposition de matérialisation des deux bâtiments, béton apparent et vitrages pour l'école dans la continuité de langage architectural du bâtiment actuel, revêtement en matériaux translucide pour la salle de gym ainsi que le type de structure choisi pour la toiture de la salle de gym donnent à chaque bâtiment son identité propre.

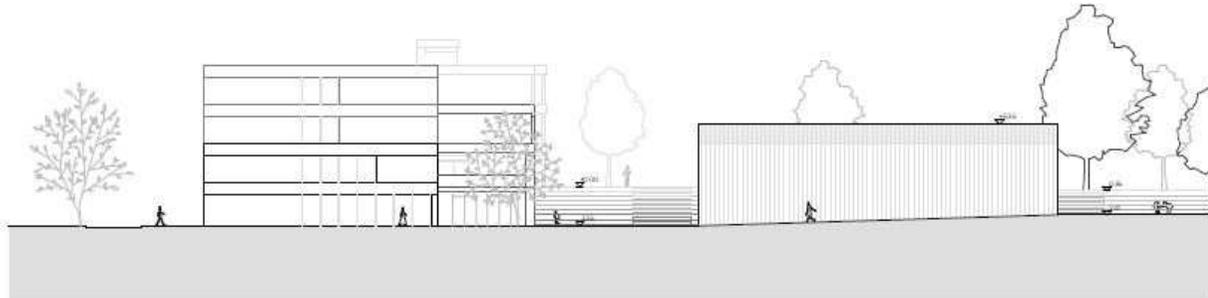
L'intervention minimale sur le bâtiment d'école existant se limitant au renforcement sismique et la proposition de reconstruire quasiment à neuf les salles de gym et leurs annexes sont des solutions rationnelles, pas forcément les moins coûteuses.

Le volume SIA est inférieur à la moyenne des projets.

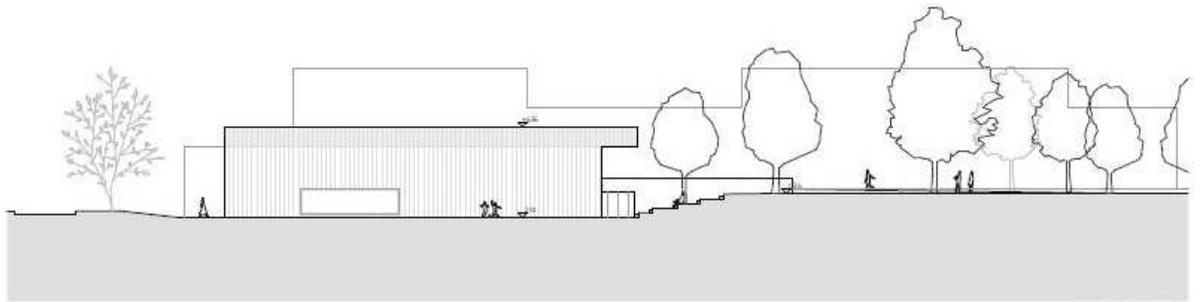




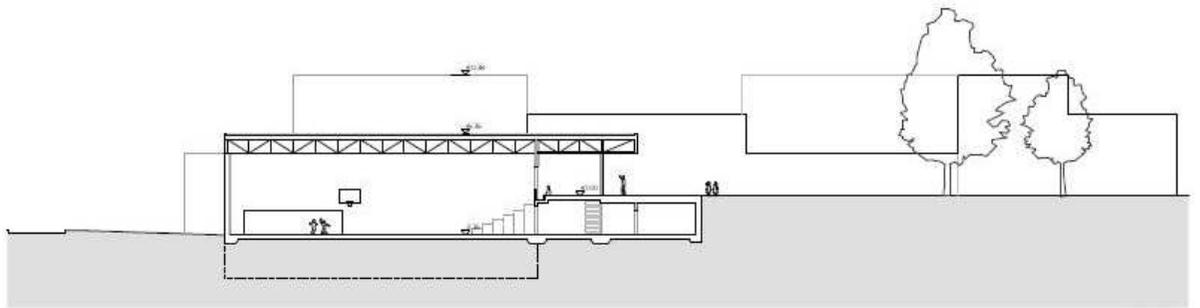
COUPE CC



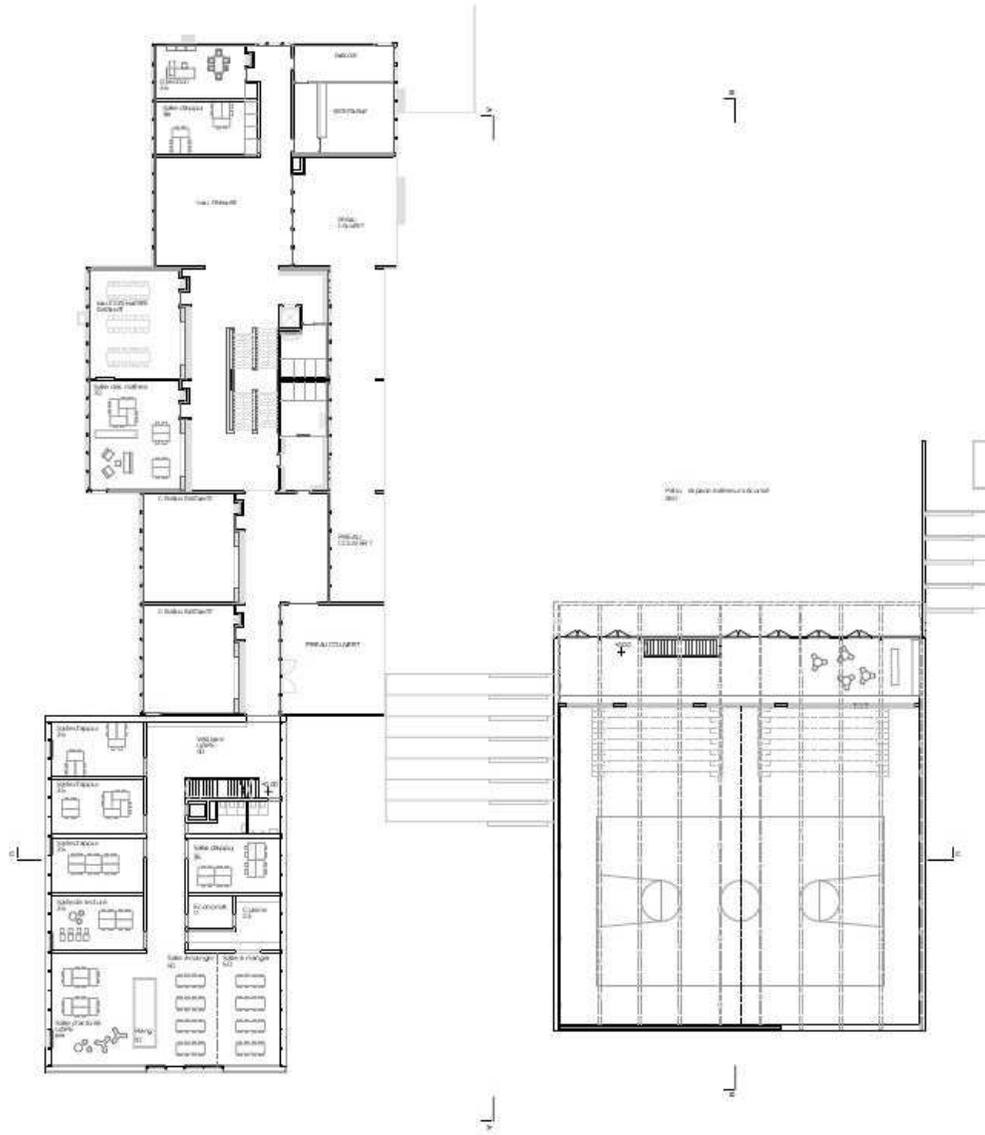
ELEVATION SUD EST



ELEVATION SUD EST



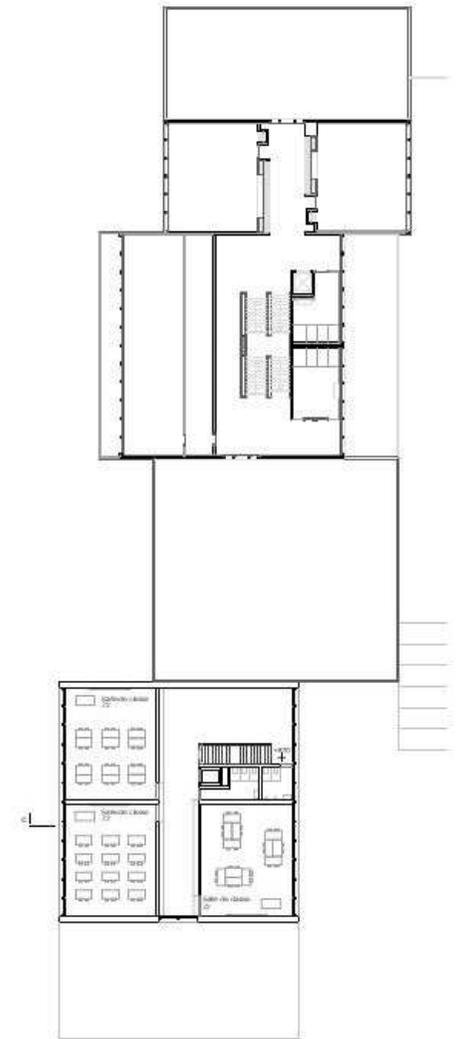
COUPE BB



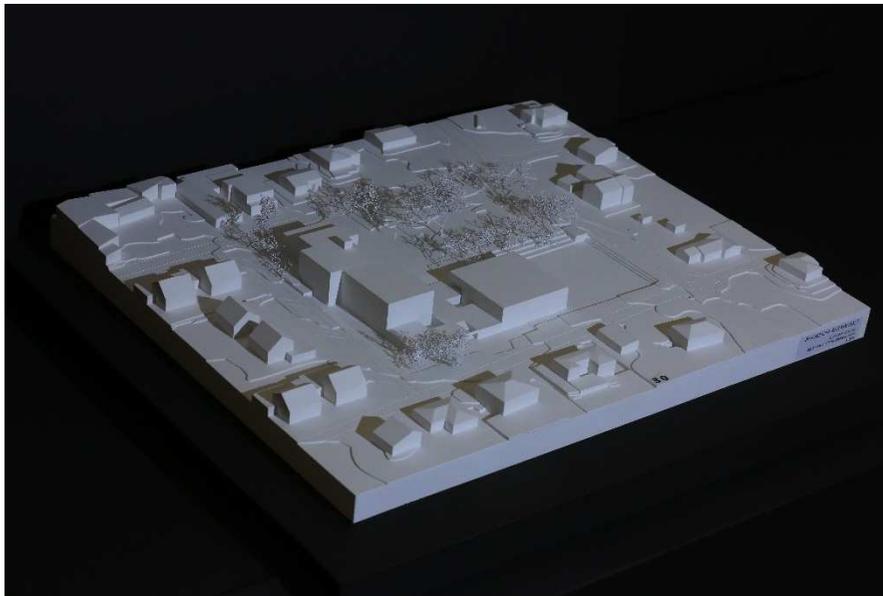
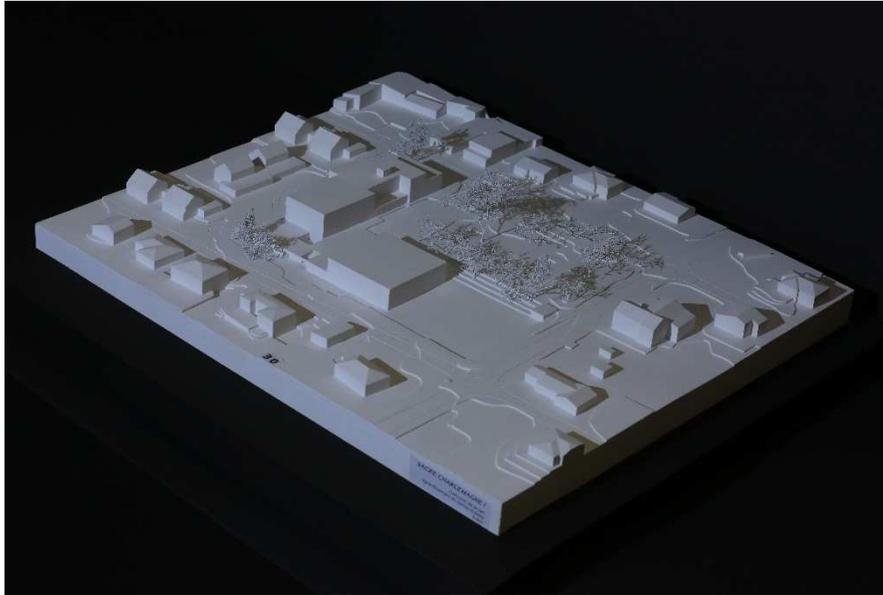
REZ SUPERIEUR (+0.00)



1er ETAGE (+3.35)



2ème ETAGE (+6.70)



7ème prix N° 30 Sacré Charlemagne fr. 7'000.00

Auteur Delaloye architectes sa, 1920 Martigny

Collaborateurs Sébastien Bourgeois, François Delaloye, Luc Delaloye

Le projet a convaincu le jury par une extension de l'école existante avec un langage analogue à celui du bâtiment existant.

Les nouvelles salles de classes sont ajoutées aux ailes sud-est et l'UAPE est introduite aux rez-de-chaussée de l'école. Crèche et nursery occupent une plateforme qui lie l'école et la salle de sport. Du point de vue de l'entrée côté parc l'ensemble de l'école et de la salle de sport gardent une volumétrie proche de la situation existante. Le parc est largement conservé. L'orientation des gradins est modifiée de en fonction de la position des terrains de sport extérieurs.

Comme pour chaque projet qui occupe c'est espace, connectant école et salle de gym, se pose la question de l'échelle de la nouvelle façade. Dans ce cas, le fait de regrouper dans un seul bâtiment toutes les fonctions génère une façade de type urbain d'une ampleur peu en rapport avec les bâtiments du village.

L'auteur propose de créer des patios afin d'offrir un éclairage naturel aux locaux du sous-sol. La taille de ces patios semble insuffisante pour offrir une qualité spatiale intéressante aux locaux du sous-sol, en particulier pour la nursery et le long couloir entre l'école et la salle de sport.

La crèche dont l'organisation en enfilade est différente du dispositif autour d'un espace flottant de la nursery ne convainc pas quand à son fonctionnement. La typologie et l'organisation "labyrinthique" peinent à convaincre.

Le volume SIA est inférieur à la moyenne des cubes.

SACRE CHARLEMAGNE !

concours école et locaux pour les enfants - Andon
novembre 2014

Le site de l'école se situe dans la zone vital de Andon, écarté du centre du village par la seule carrossable.
Le bâtiment existant, témoin de qualité de la construction de son époque, est entouré d'un généreux parc dont l'attribution a été totale son amplitude. L'ensemble est cadré et offre un cadre idéal à l'enseignement.

La nouvelle extension s'insère dans le prolongement du bâtiment existant. Elle est composée de 3 volumes disposés à l'angle sud-ouest du site. Ils contiennent chacun des parties bien précises du programme et composent entre eux un ensemble compact, cohérent et respectueux de l'existant. Par leur disposition, ils préservent les espaces extérieurs et maintiennent l'ouverture de la cour vers le sud et l'ensoleillement.

Un bâtiment de littératures, d'un seul niveau, occupe l'angle sud-ouest du site. Il forme un nouveau front de rue à l'échelle des villes environnantes. Il articule d'un côté l'agrandissement de l'école et de l'autre la nouvelle salle de gym. Il contient les programmes de la petite enfance, crèche et nurserie, accessibles depuis l'axe de circulation. Par leur disposition, ils éliminent les espaces intérieurs. Les entrées sont reliées au complexe scolaire par un grand escalier extérieur et public qui permet la traversée de site du nord au sud.

L'agrandissement de l'école occupe la partie sud-est du bâtiment existant et ne propose que peu de modification dans la partie nord-ouest. Les nouvelles salles de classe s'organisent sur 2 niveaux, les emplacements, dans le prolongement du système distributif existant.

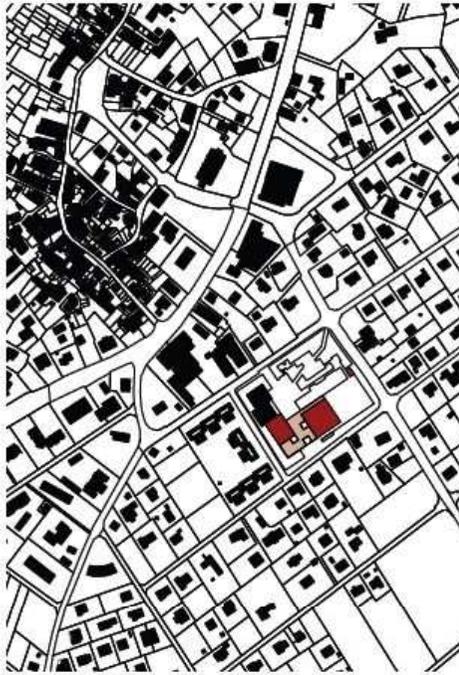
Aux niveaux supérieurs, en lien direct avec l'école, l'organise l'UNAF. Située sur le même niveau que l'entrée scolaire, elle possède son propre accès. Elle s'ouvre avec une terrasse protégée sur la toiture de la crèche et profite de l'ombrière de grands arbres disposés dans le jardin en contre-bas.

La nouvelle salle de gymnastique se positionne à l'emplacement de la salle existante et conserve la latéralité liée avec l'école.

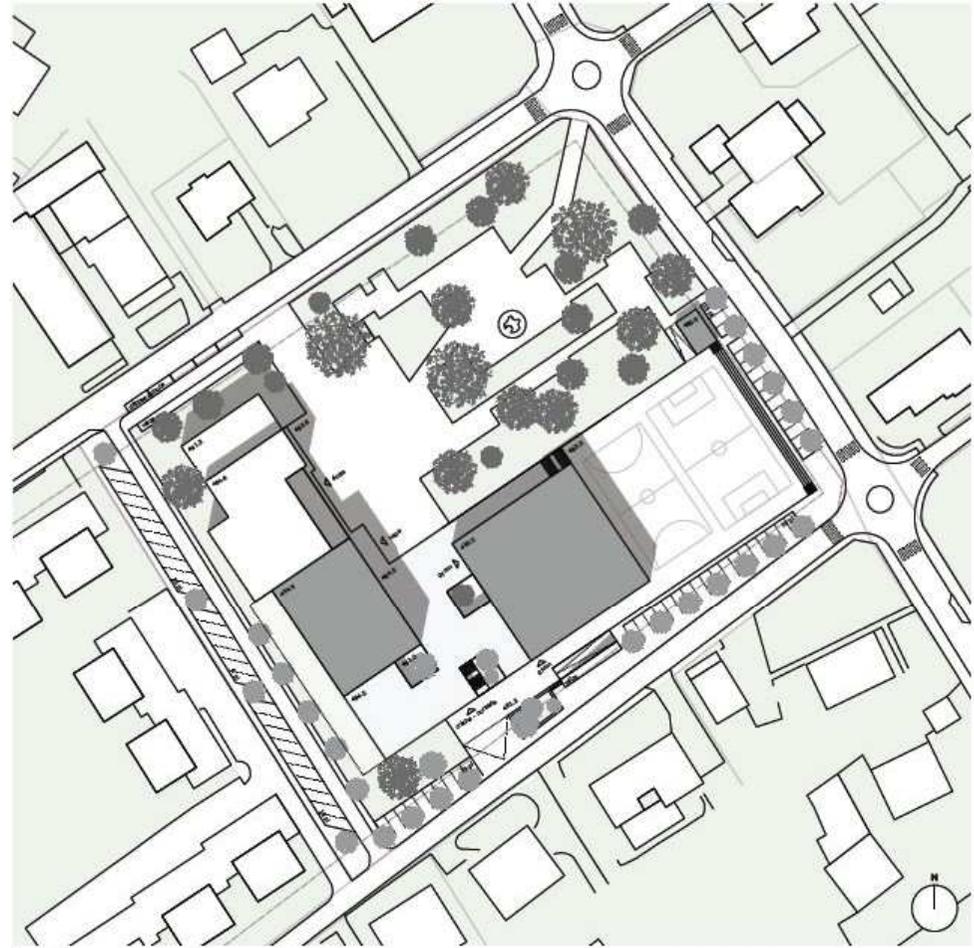
L'ancienne salle est démolie au profit d'une nouvelle construction qui inverse l'orientation de la double salle. Les gradins trouvent ainsi leur place du bon côté de la salle double.

Le foyer supérieur offre la possibilité d'une utilisation transverse ouvrant de nouvelles perspectives d'utilisation. Avec ses nouveaux accès, la salle devient un outil fonctionnel et bien adapté aux besoins des sociétés locales.
La surface des locaux de sports extérieurs est redimensionnée afin de permettre le passage des voitures le long des rues de Cadé et du Rond de la Roue. Le parc public est entièrement maintenu. Seuls les gradins délimités par les rochers ont été remplacés par une légère pente engazonnée permettant le survol des pelouses.

L'insertion des nouvelles constructions s'inscrit dans la continuité de l'existant. Les façades sont en béton apparent et les menuiseries en laiton polychrome laqué. Le rythme des ouvertures se dédouble pour offrir les plus grandes ouvertures et permet de distinguer les époques de construction.



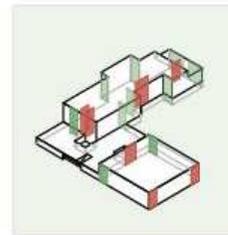
situation_3000



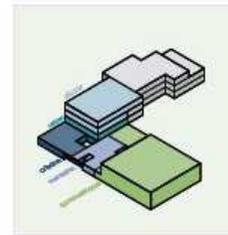
situation_500

Renforcement structurel du bâtiment :

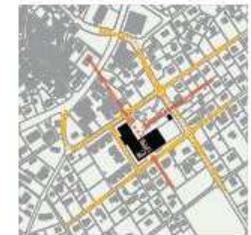
- Transversal : utilisation des voiles verticales continues des fondations à la toiture dans les bâtiments existants. Un nouveau voile est créé dans la façade pignon de l'extension.
- Longitudinal : le bâtiment est formé de 3 parties liées les unes aux autres mais considérées qualitativement pour le principe parasismique chacune comme « indépendamment ». Les murs existants sont considérés comme stabilisateurs. Les 2 tores situés dans l'extension, servent également à renforcer la partie existante du bâtiment existant jugée trop faible. La partie existante est stabilisée grâce à l'extension.
- La salle de gym bénéficie de 4 murs voiles continus sur chacune de ses façades.



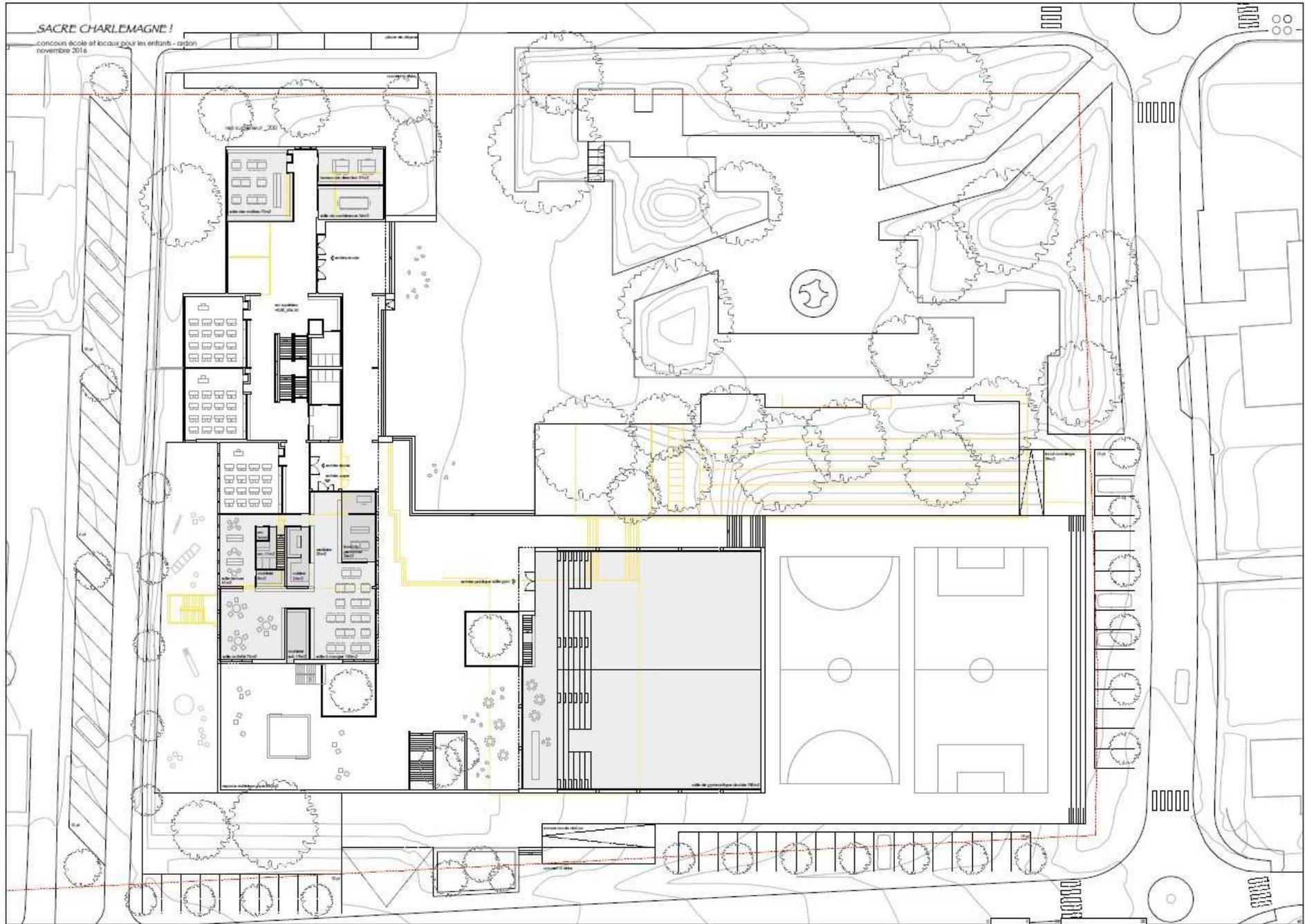
structur



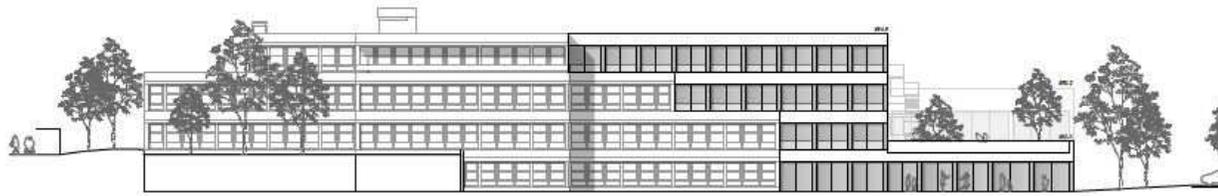
organisation



circulation



SACRE CHARLEMAGNE !
concours école et locaux pour les enfants - ordon
novembre 2015



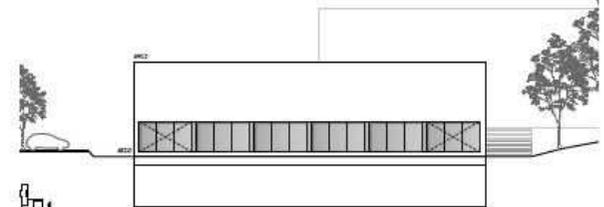
élévation sud-ouest_200



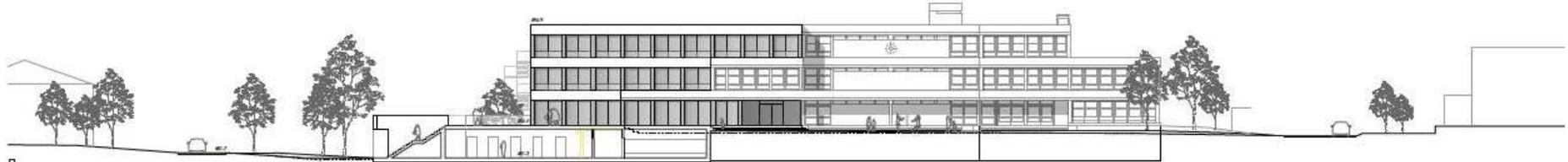
élévation sud-ouest_200



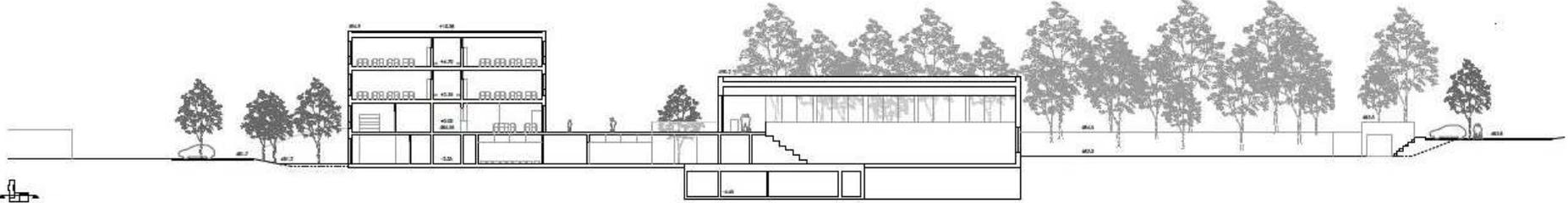
élévation sud-est_200



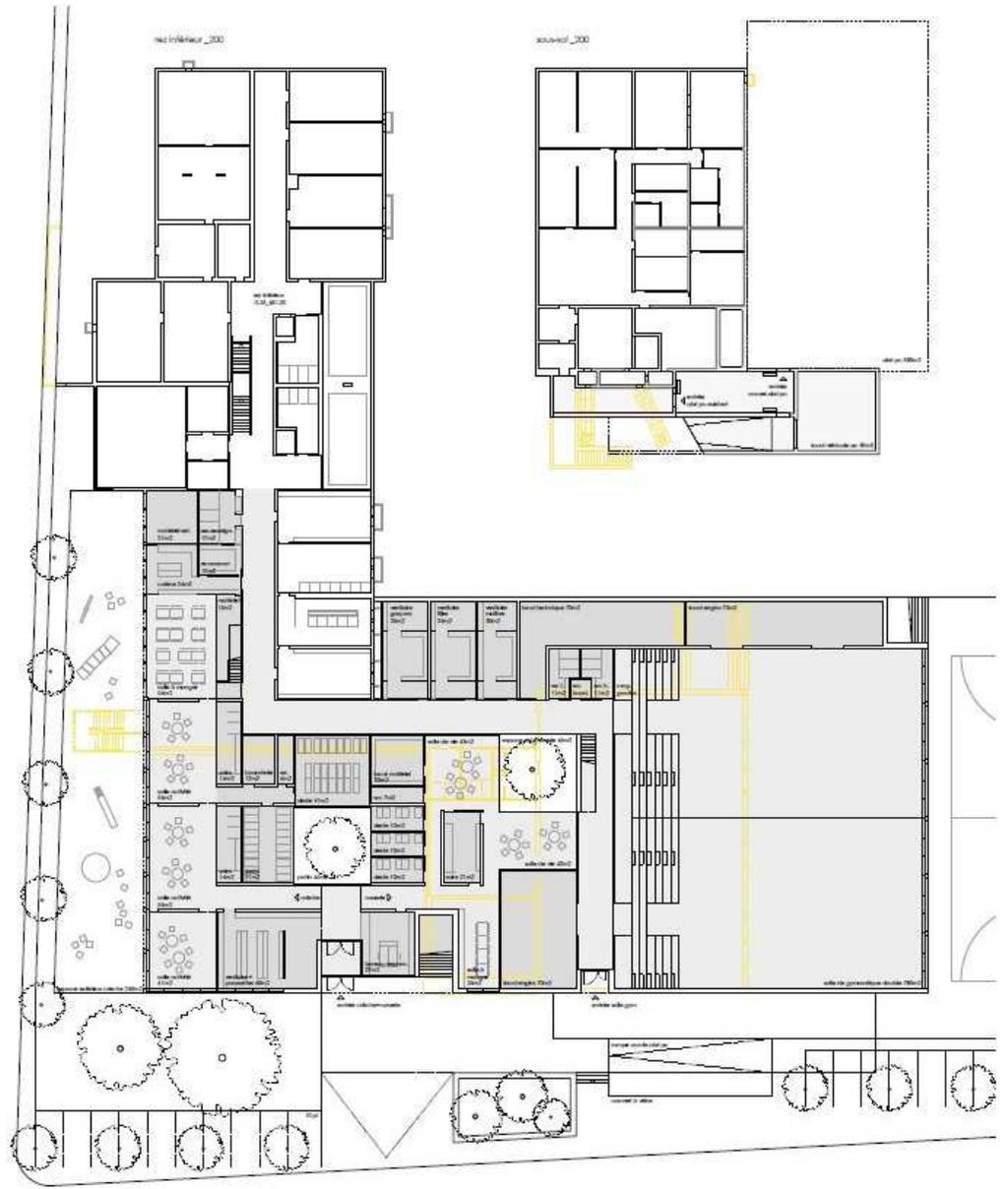
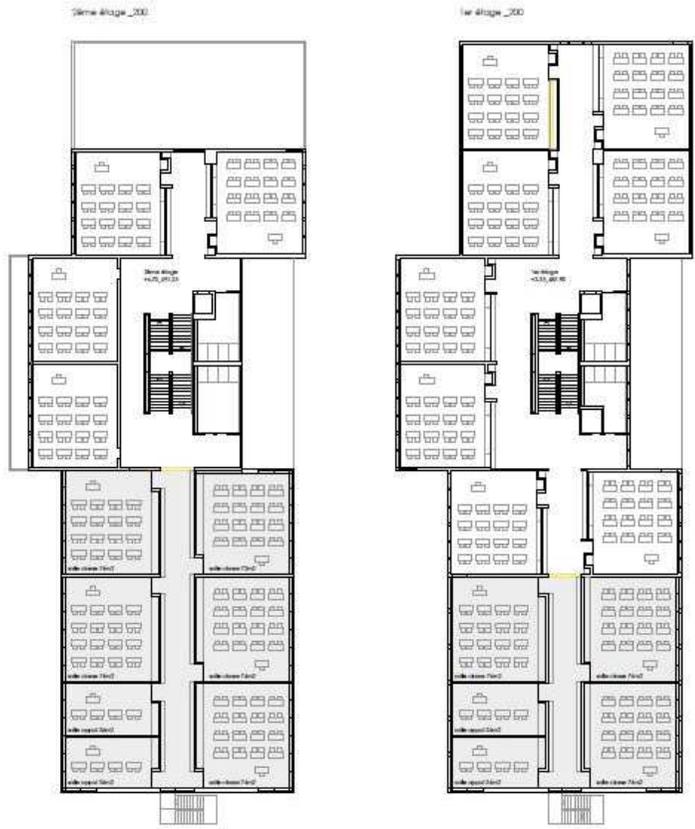
élévation nord-est_200

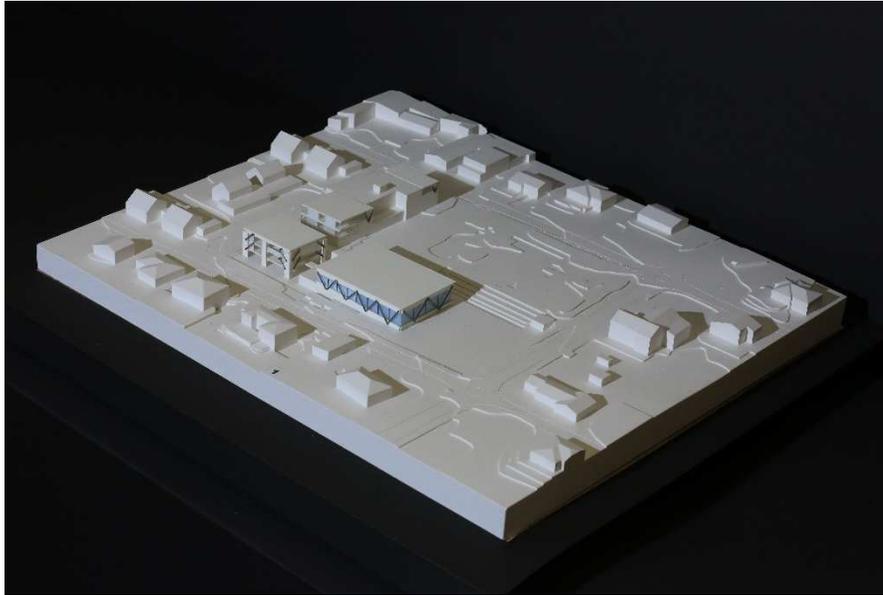


élévation nord-ouest_200



coupe transversale_200





N°1

Ductile

Auteur

Avoreves architecture & engineering
94160 Saint Mandé / France

Collaborateurs

Fabien Leclercq
Maria Mahe





N°3

Farandole

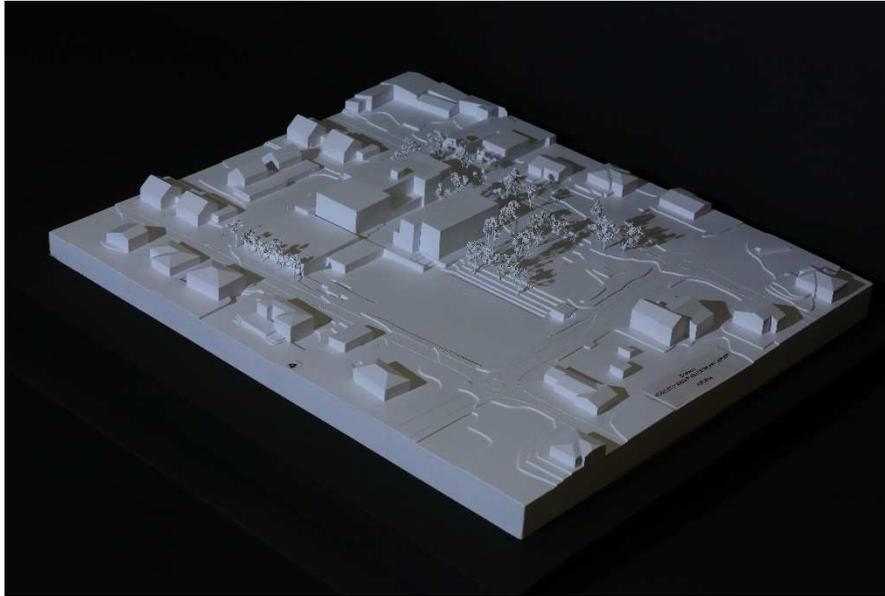
Auteur

Renaud Pidoux Architecte
1202 Genève

Collaborateurs

Renaud Pidoux
Nicola Giuliani





N°4

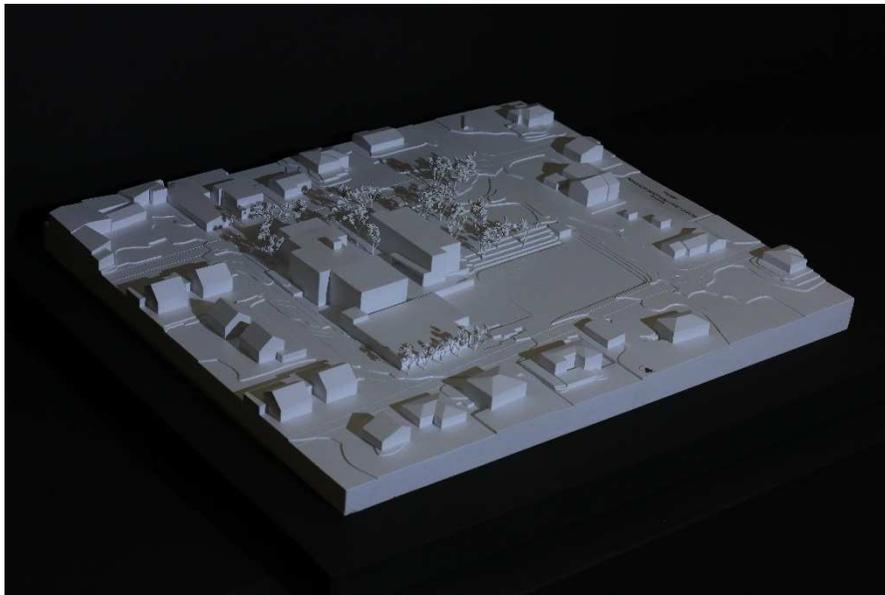
XXXLPlus

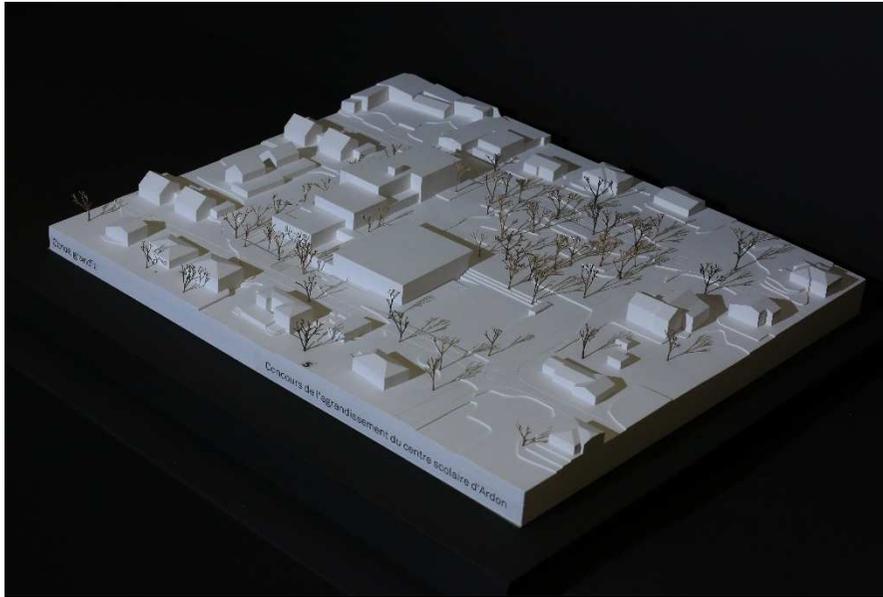
Auteur

Giuseppina Rubini Architectede
20141 Milano / Italie

Collaborateurs

Andrea Valli
Mattia Ferrari
Francesco Poddighe
Luca Torri
Giovanni Forte





N°5

Cordé Grandit

Auteur

Noam Berchier Architecte
1482 Cugy

Collaborateurs

Violaine Ophélie Coen
Bruno Glardon





N°6

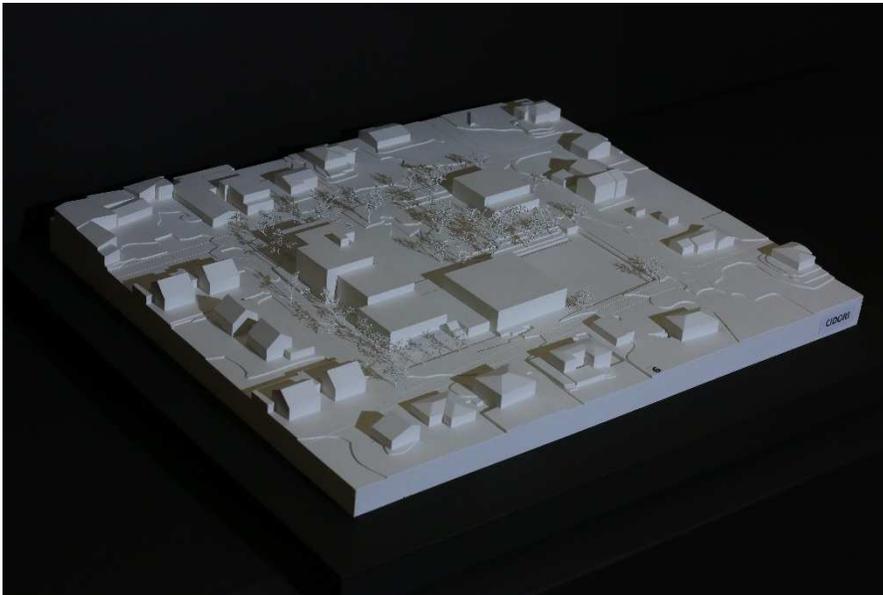
Cidori

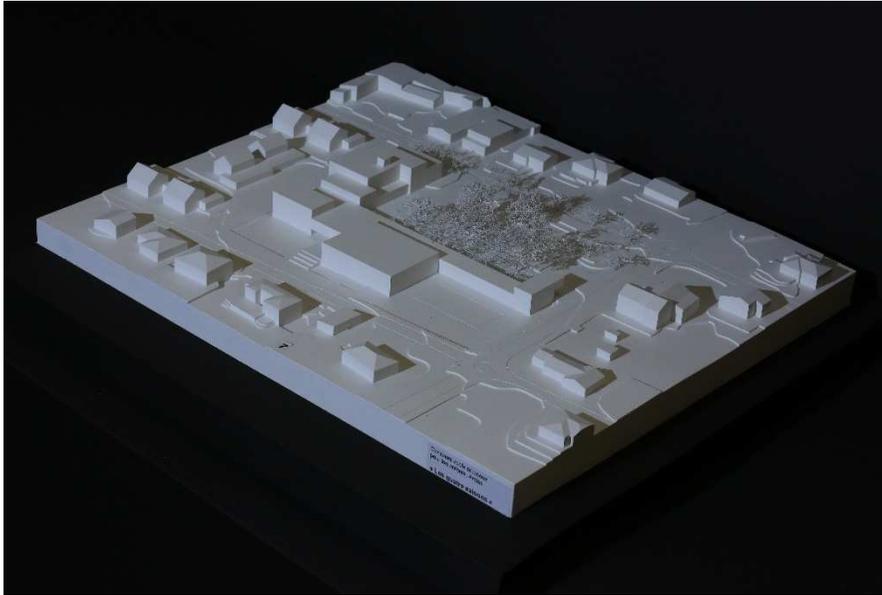
Auteur

DAAP Architectes + G. Martinez
1204 Genève

Collaborateurs

Thomas Jundt

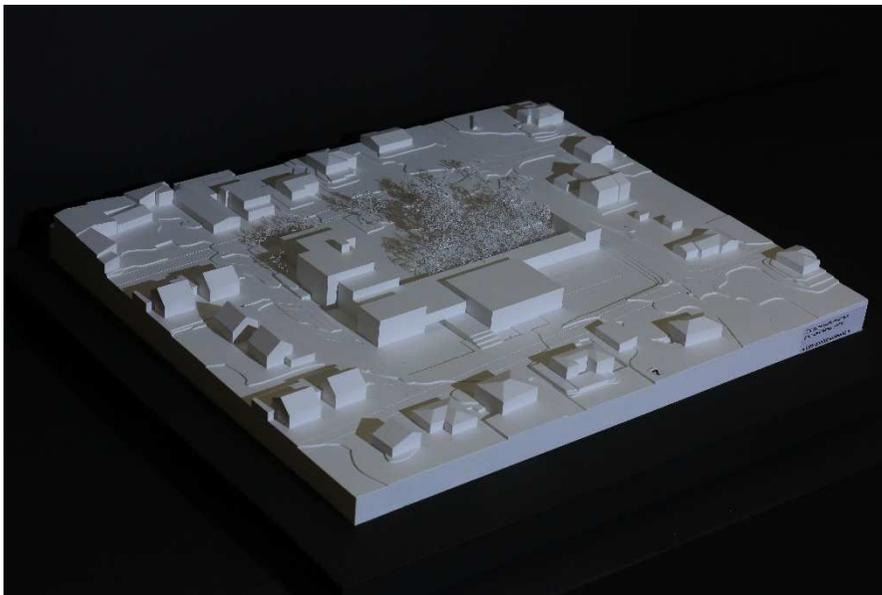




N°7 **Les Quatre Saisons**

Auteur Galletti & Matter
1007 Lausanne

Collaborateurs Olivier Galletti
Claude Matter
Cindy Carquillat
Philippe Gloor
Julien Grisel
Margarita Espinos
Claude Penseyres





N°8

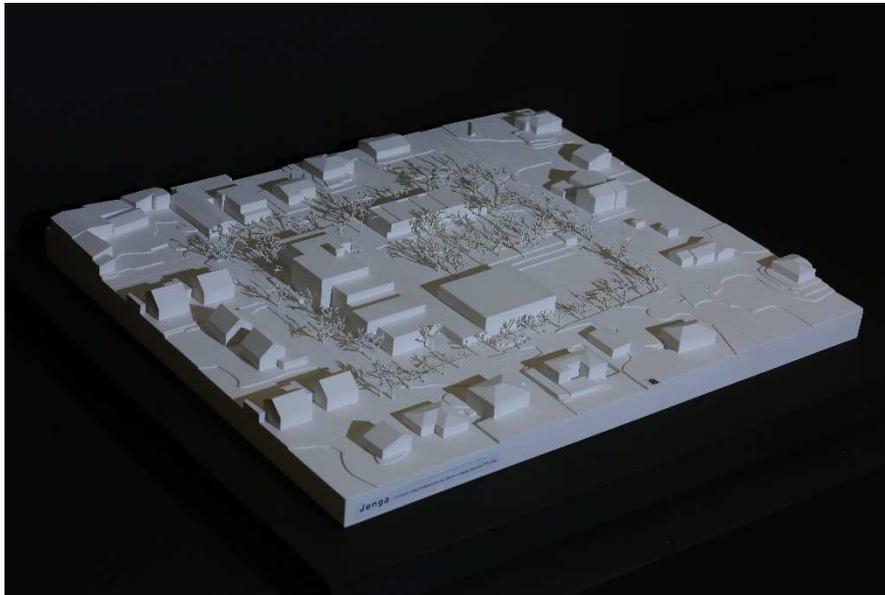
Jenga

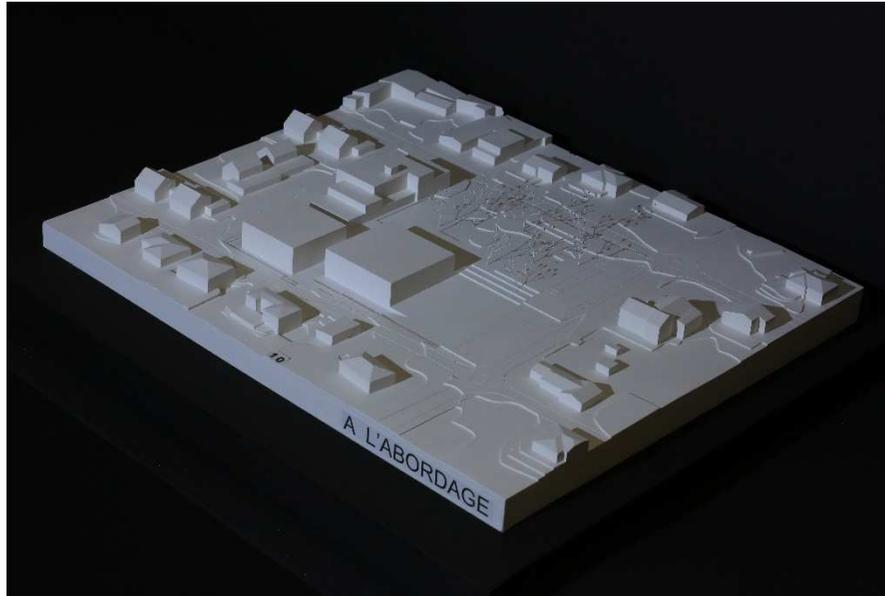
Auteur

Meyer Architecture
1950 Sion

Collaborateurs

François Meyer
Amélie Hautier
Michael Guex
Alessandra Lesma
Jérôme Quinodoz





N°10

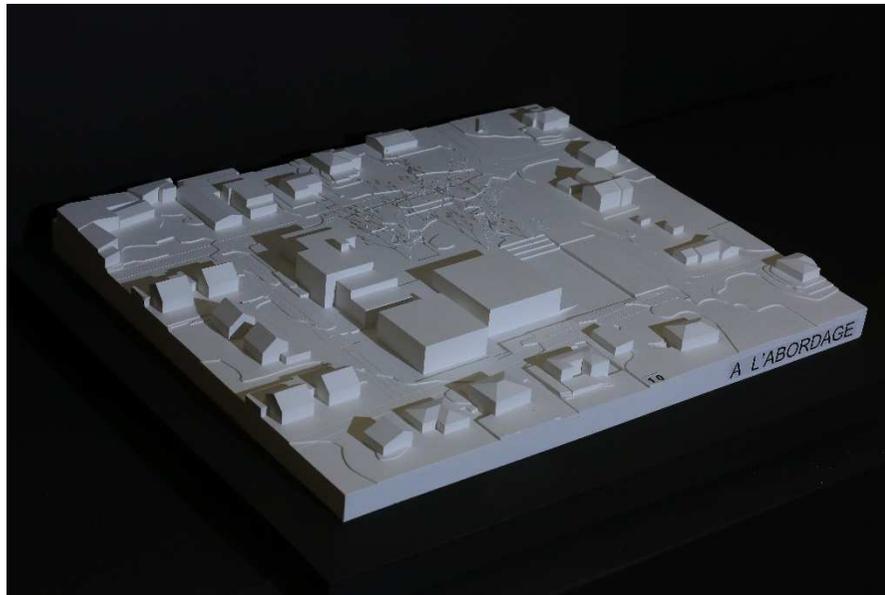
A l'Abordage

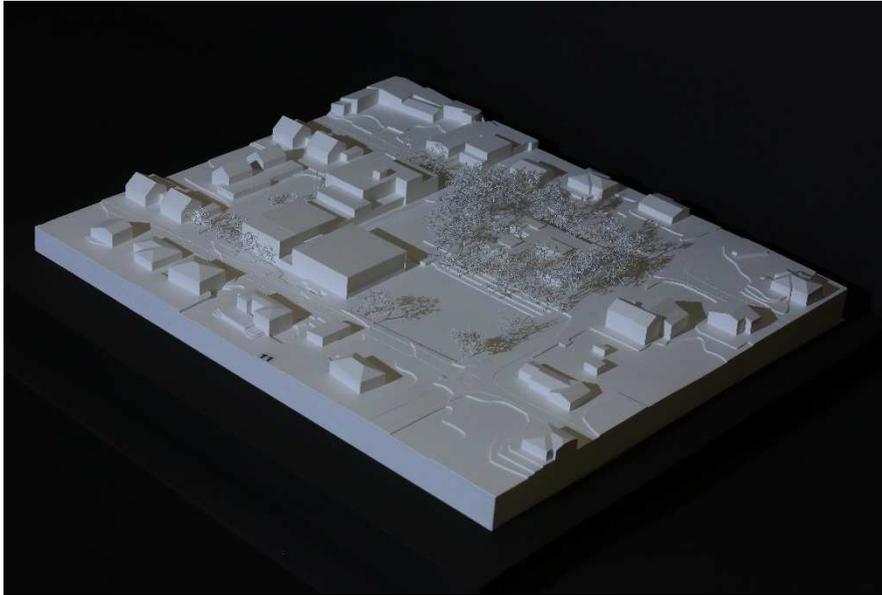
Auteur

Atelier AAPPB Sàrl
6962 Viganello

Collaborateurs

Andréanne Pochon
Stefano Larotonda
Christian Terrettaz
Thierry Terrettaz
Nicolas Kohli

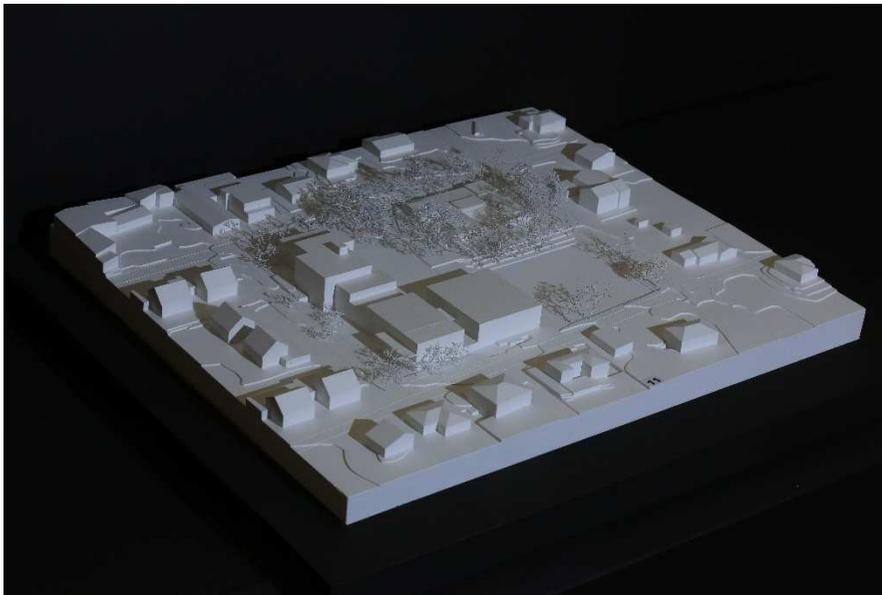


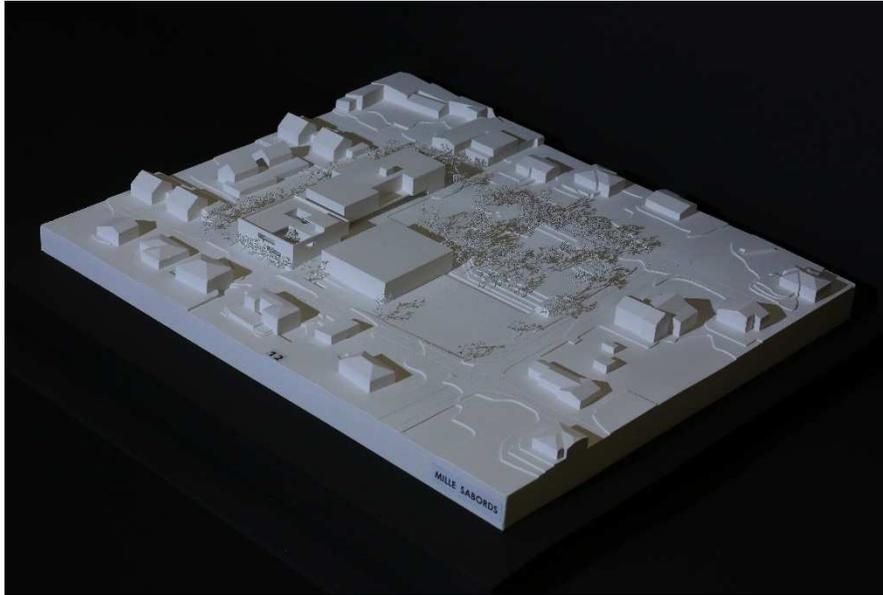


N°11 **(1+1)+2=3**

Auteur Luscher Architectes SA
1006 Lausanne

Collaborateurs Rodolphe Luscher
Costanza Delfanti
Louise Febrinon Piguet
Argyro Theodoropoulou
Claude Schaer
Jean Jacques Borgeaud





N°12

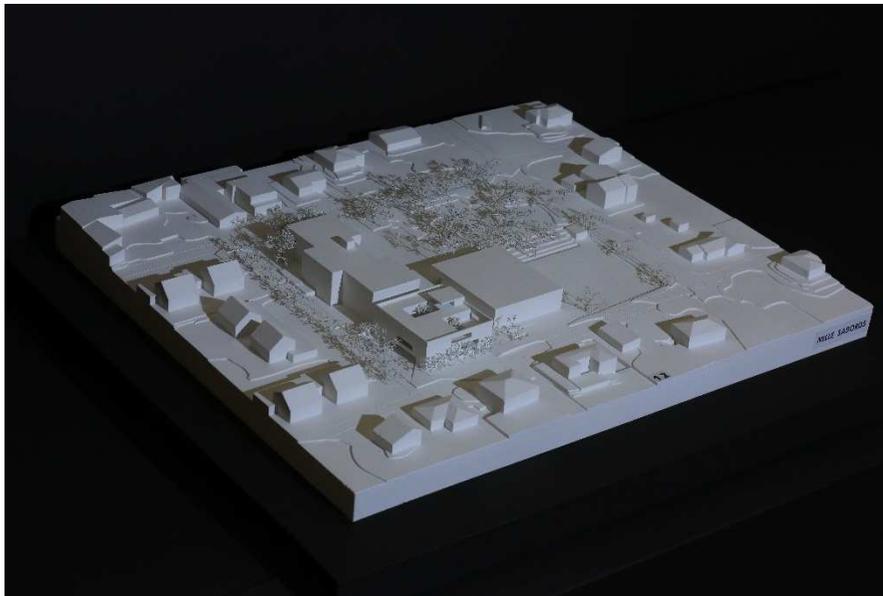
Mille Sabords

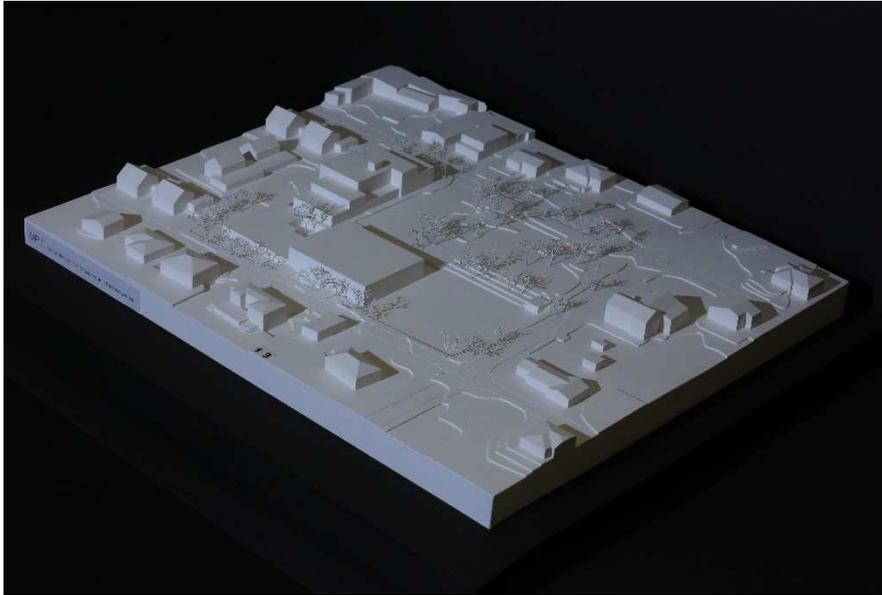
Auteur

TAU Architectes – Gilbert Favre
1950 Sion

Collaborateurs

Michèle Jemini
Sofia Cardoso da Costa
Magaly Guindeira





N°13

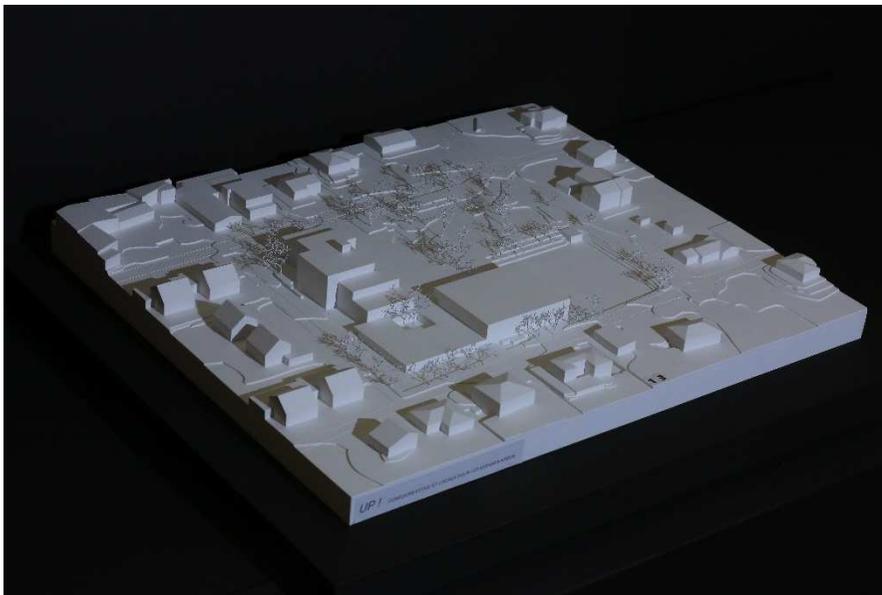
Up

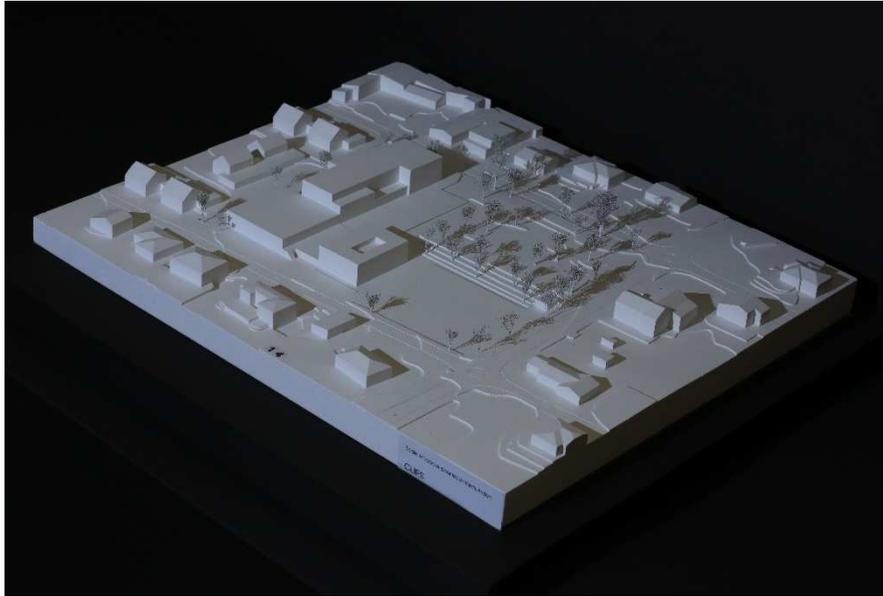
Auteur

Amaia Urbistondo Architecte
1004 Lausanne

Collaborateurs

Daniel Starrenberger
Marcio Bichsel





N°14

Clips

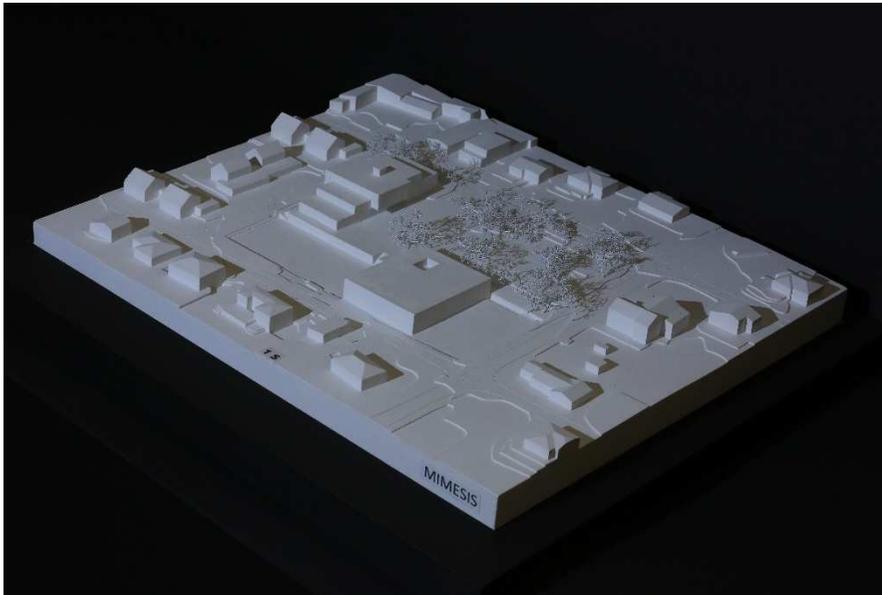
Auteur

AxioConsulting SA
1920 Martigny

Collaborateurs

Guillaume Schobinger
Laurent Gerbex
Romain Lovey
Robin Kirschke
Vasil Georgiev
Manuel Cordoba
François Besson
Frédéric Moson





N°15

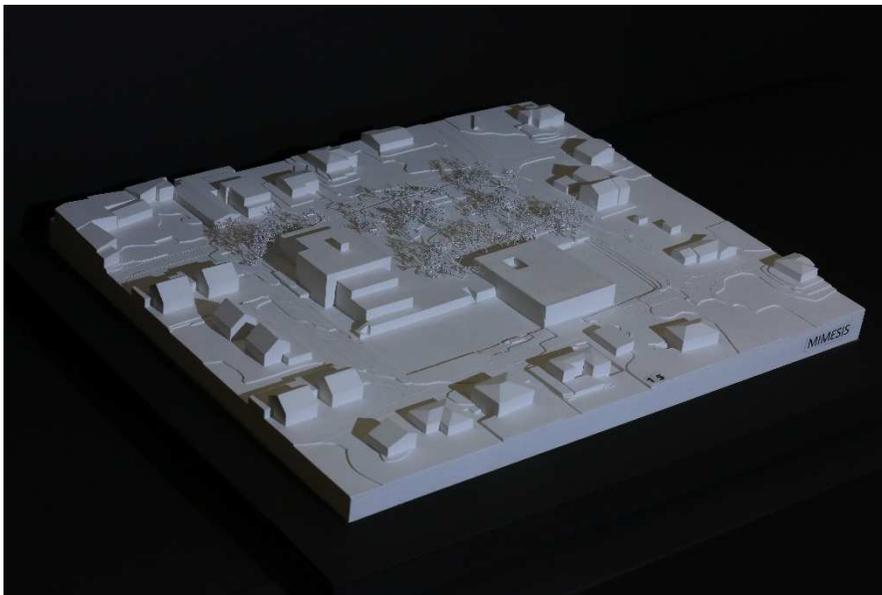
Mimesis

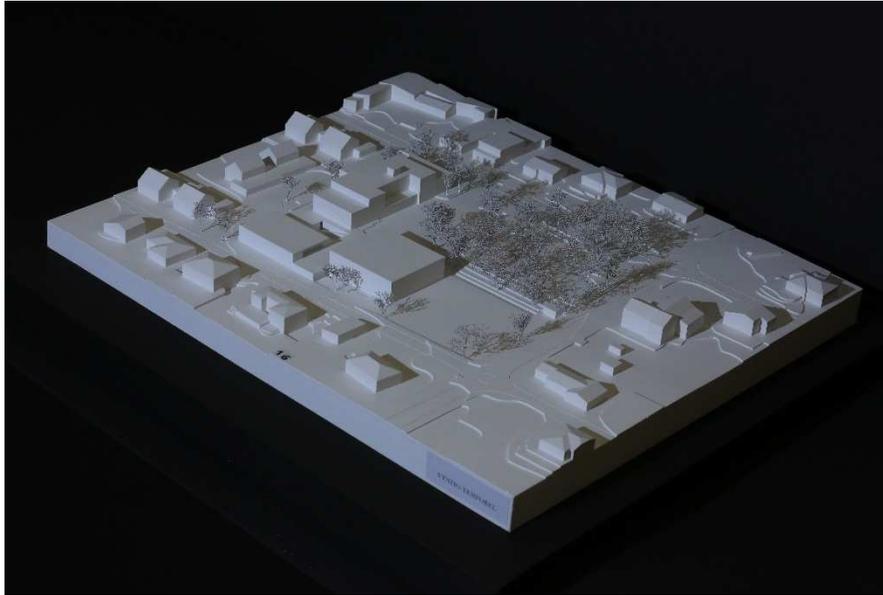
Auteur

Voltolini Architecture Sàrl
1896 Vouvry

Collaborateurs

Julien Maugat
Inigo Arin Igartua
Sheila Ramos
Bureau d'ingénieur BGI
Jorg Meier





N°16

S'Patio-Temporel

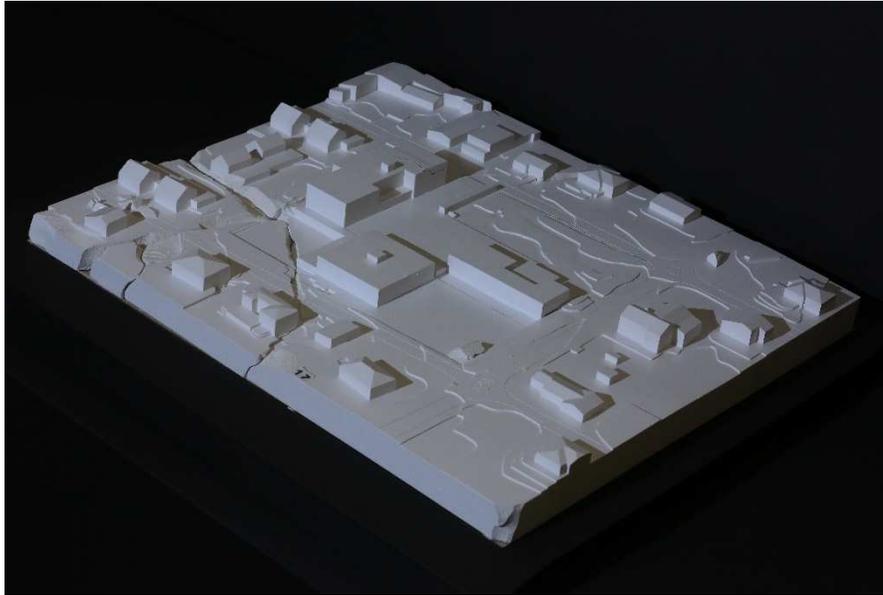
Auteur

T. Coquoz SA / L. Schober Sàrl
1920 Martigny

Collaborateurs

Ludovic Schober
Thomas Coquoz
Laura Barby
Simon Décaillet





N°17

Firmitas

Auteur

Alessandro Gasparini
25124 Brescia / Italie

Collaborateurs

Andrea Ruggeri
Nicola Rossini
Marco Bazzani
Laura Soragna
Rosa Miceli
Carla Ducoli
Gabriella Marena





N°18

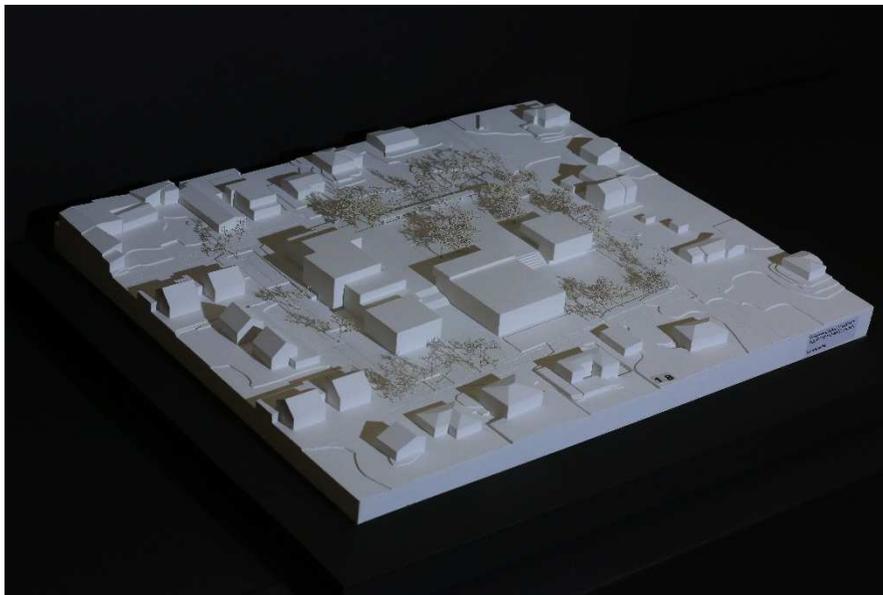
La Grappe

Auteur

Epure Architecture et Urbanisme SA
1510 Moudon

Collaborateurs

Raphaël Mindel
Marco Corda
Marco Barragans





N°20

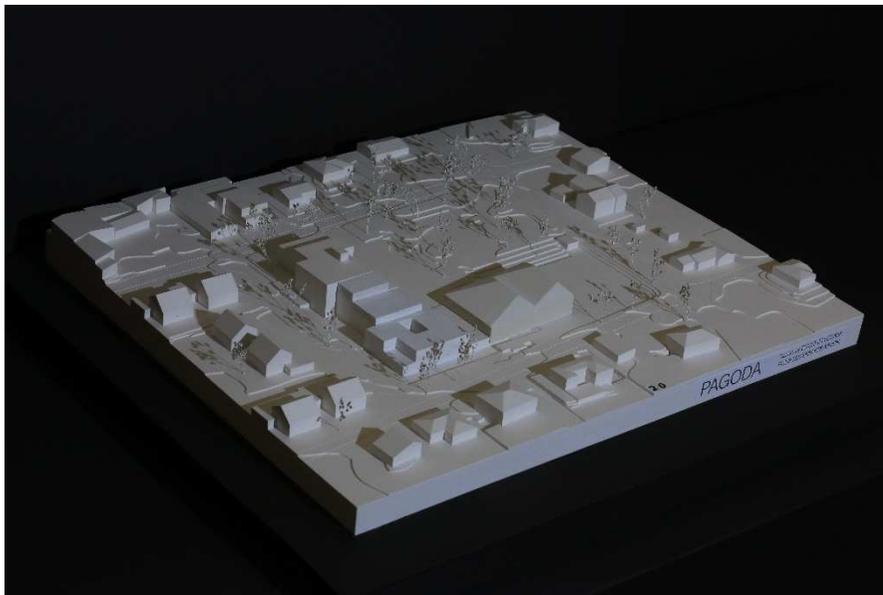
Pagoda

Auteur

Tama 3D Sàrl
1357 Lignerolle

Collaborateurs

Anna Maria Simatou
Serge Dendrou





N°21

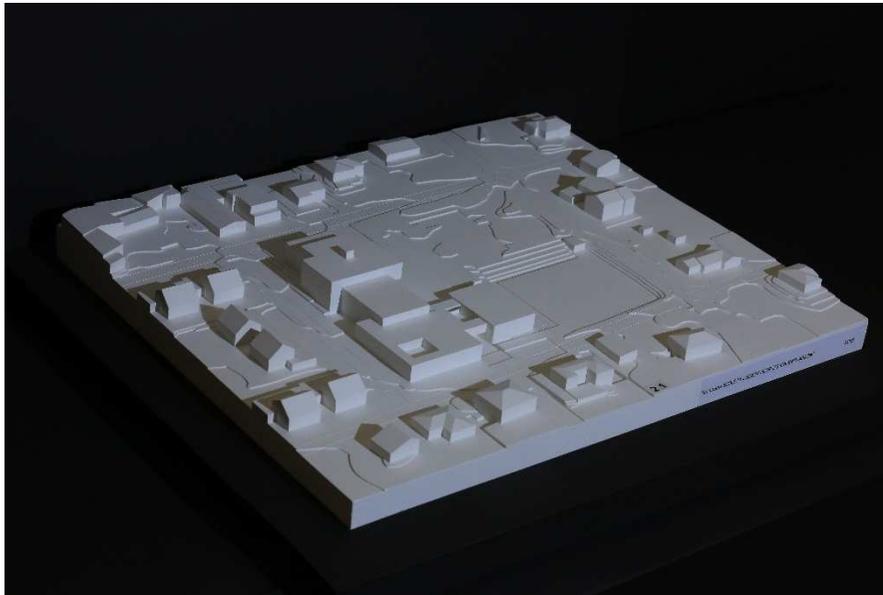
Mitis

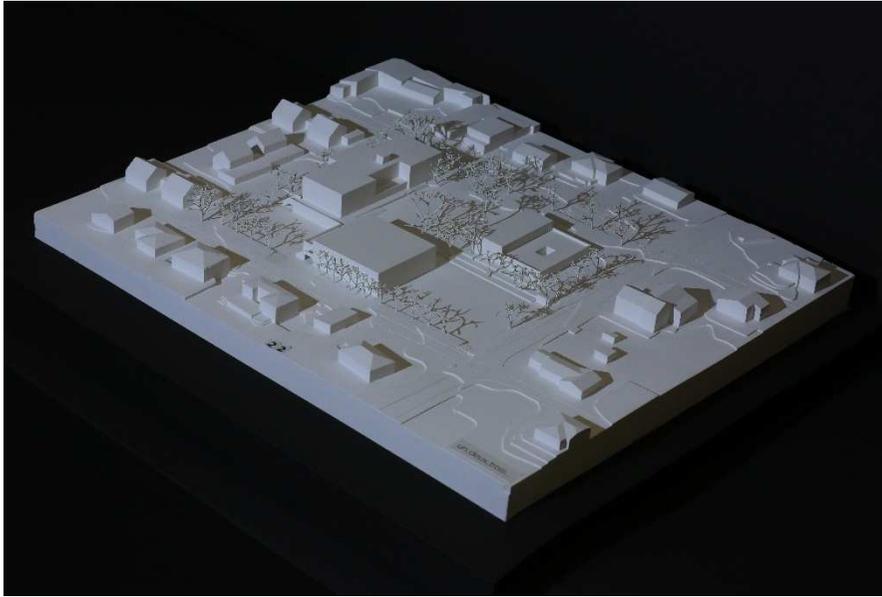
Auteur

DF Network Sàrl
6900 Lugano

Collaborateurs

Dario Franchini
Nicola Andreani
Gianfranco Panza
Alessandro Bonalumi
Simone Rubini





N°22

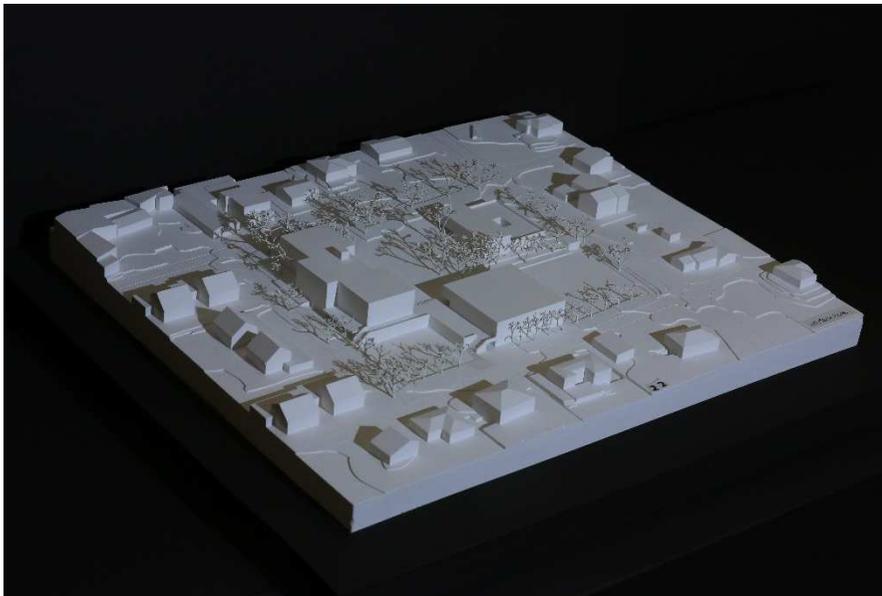
Un, Deux, Trois...

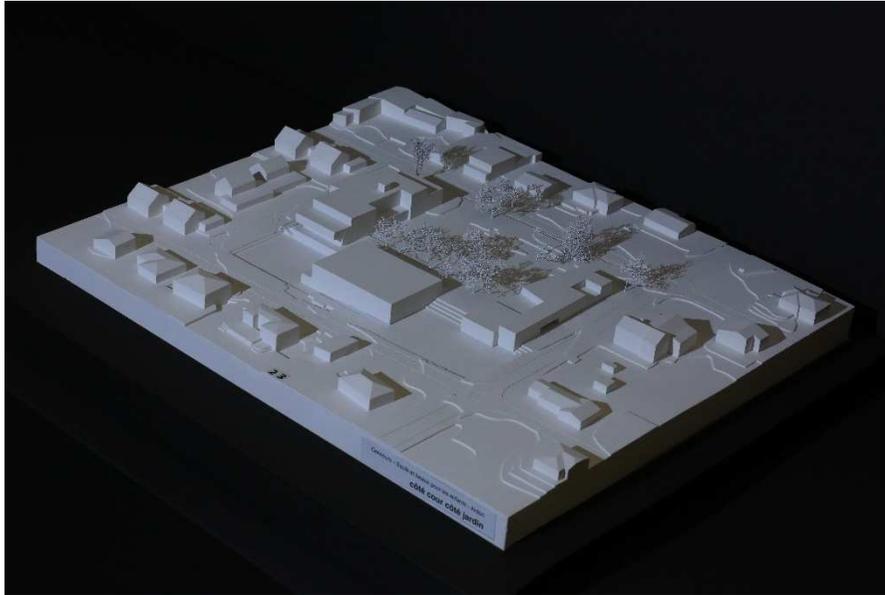
Auteur

Girola-Trautmann Architectes SA
3960 Sierre

Collaborateurs

Manuel Rodriguez Monedero
Laurens Dekeyser
Valentin Heynen





N°23

Côté Cour Côté Jardin

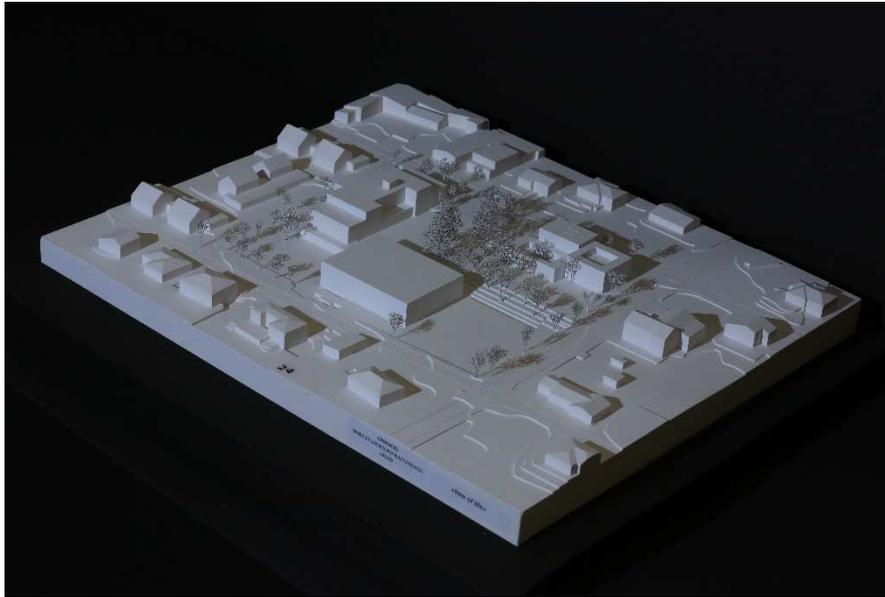
Auteur

Jean Paul Chabbey Architecte
1870 Monthey

Collaborateurs

Malil Boukhechina
Sarah Rouiller
Mickaël Dondainaz
Bruno Oliveira
Thomas Moll
Marc Oberson





N°24

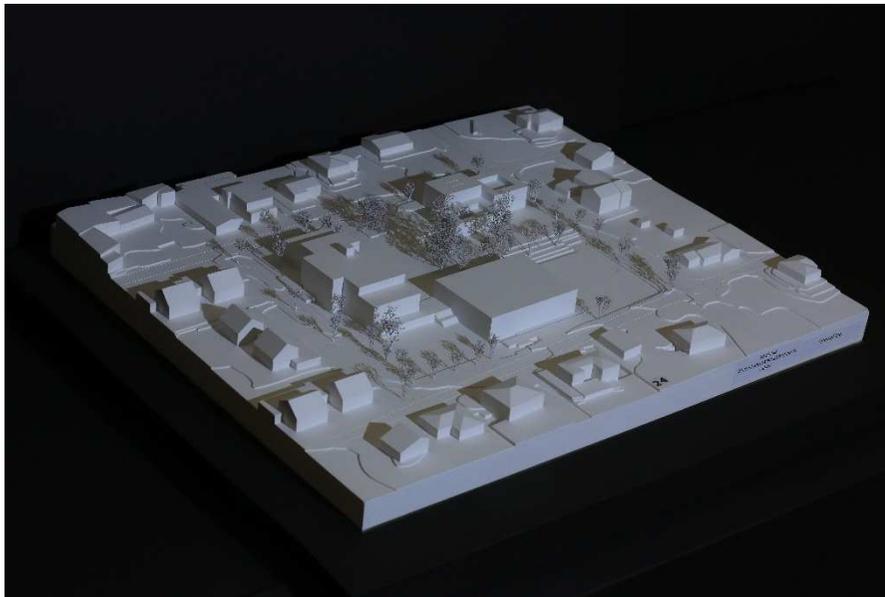
Tree of Life

Auteur

CB lab Architectes
1205 Genève

Collaborateurs

Christophe Berther
Istabrak Bellara
Damien Dreier
Paul Emile Durand

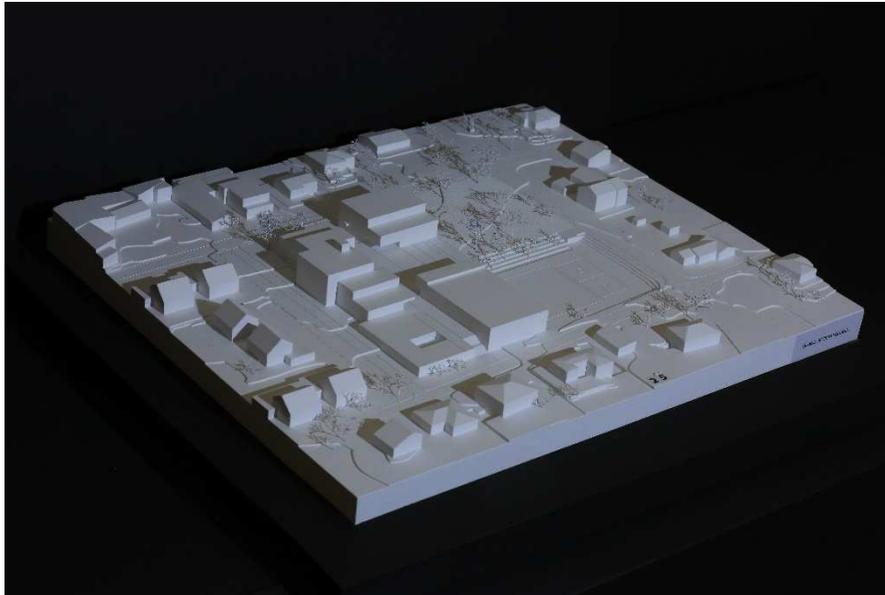


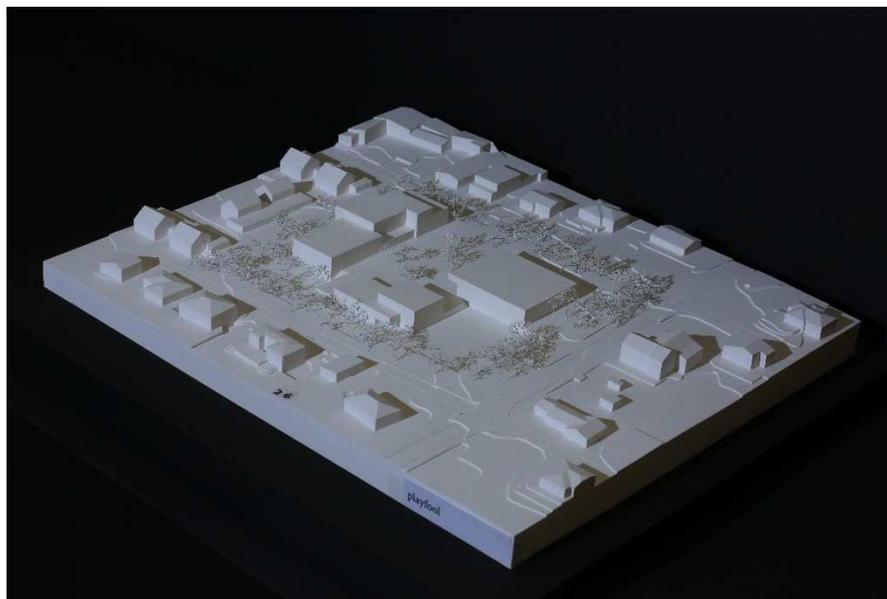


N°25 **Quand je serai Grand**

Auteur Tribu Architecture SA
1003 Lausanne

Collaborateurs Gaël Cochand
Alvaro Varela
Laurent Guidetti
Carine Descourvières
Joséphine Bouvet
Mathieu Hofer
Philippe Menétrey
Thibault Clément





N°26

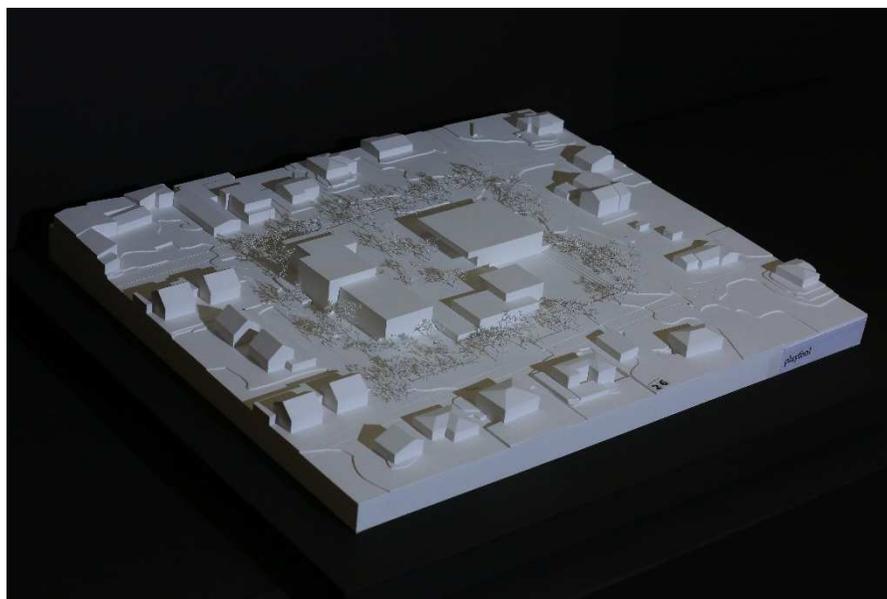
Playfool

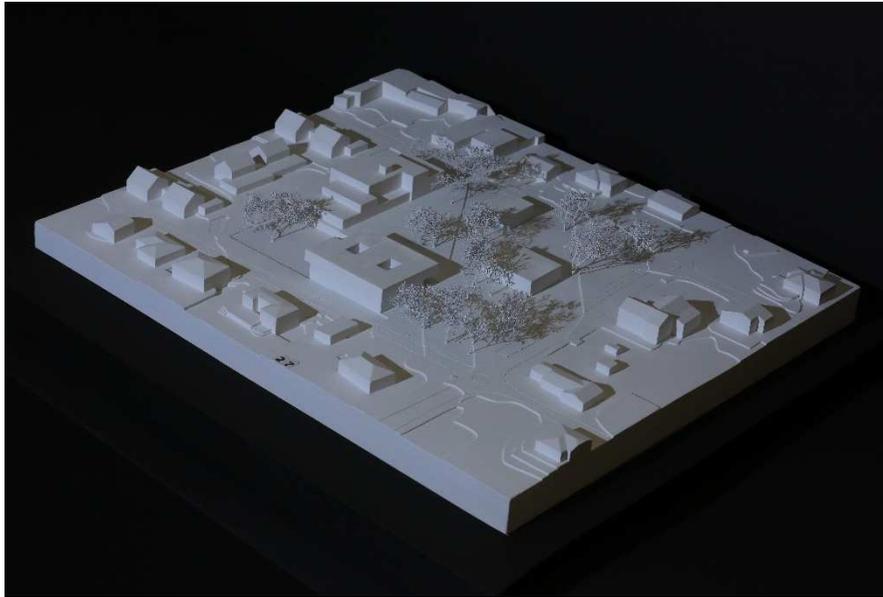
Auteur

Sacha Favre
1227 Les Acacias - Genève

Collaborateurs

Miguel Pereiro
Dan Troyon





N°27

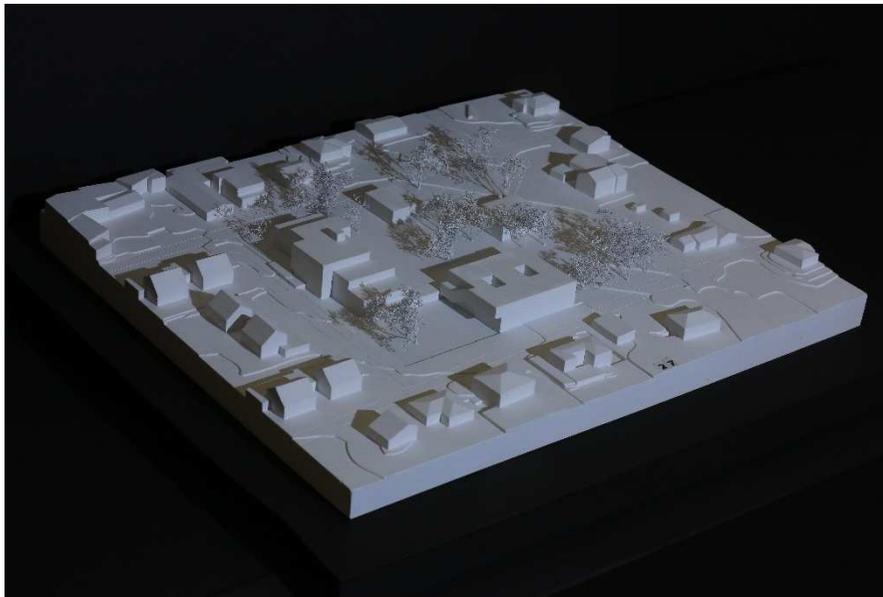
Papaoutai

Auteur

N. Sedlatchek et B. Charvoz architectes
1950 Sion

Collaborateurs

Nicolas Sedlatchek
Bastien Charvoz
Annie Bavarel
Pierre Bruchez
Grégoire Bruchez





N°28

Léo

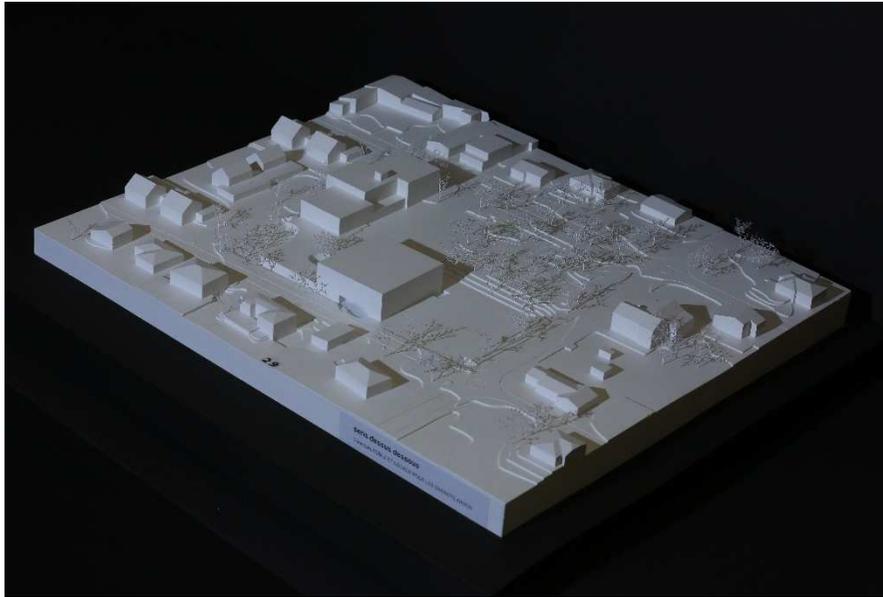
Auteur

Mijong Sarà
1950 Sion

Collaborateurs

Céline Guibat
Carole Pont Bourdin
Susana Dimas
Aline Hemmeler
Tiago Feliciano
Maximiliano Rivera
Mara Rutigliani
Caroline Brunner
Juliette Bayona
Christian Dumoulin
Mathias Favre
Françoise Boisset





N°29

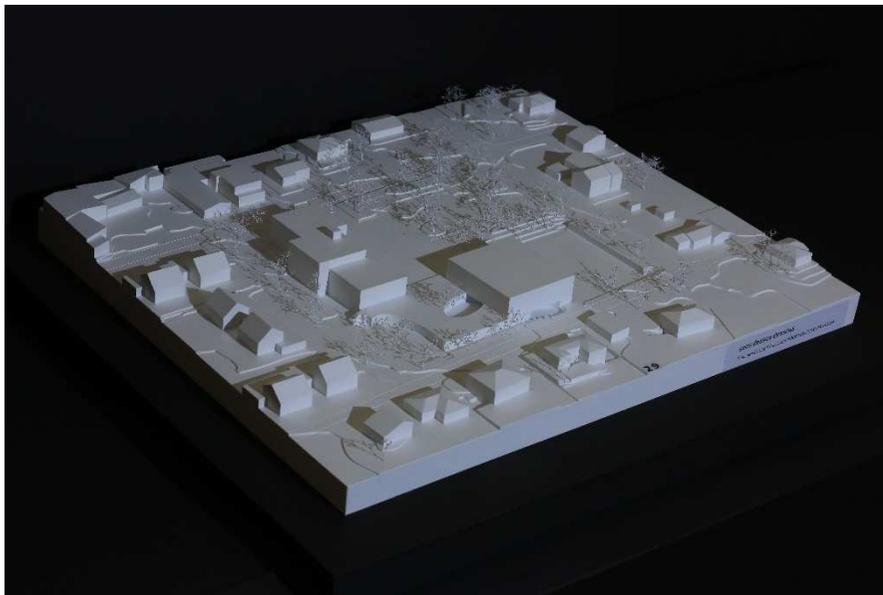
Sens Dessus Dessous

Auteur

Nau2 GmbH
8006 Zürich

Collaborateurs

Jean Lucien Gay
Marc Guinand
Léonard Kocan
Maggie Planchat
Tereza Vyhildalova
Yasmin Enger





N°31

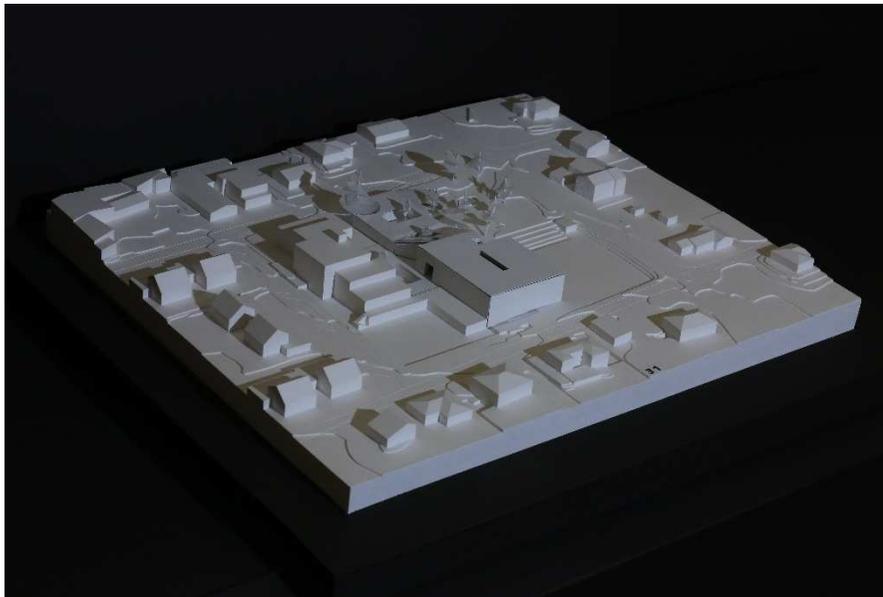
Il était une Fois

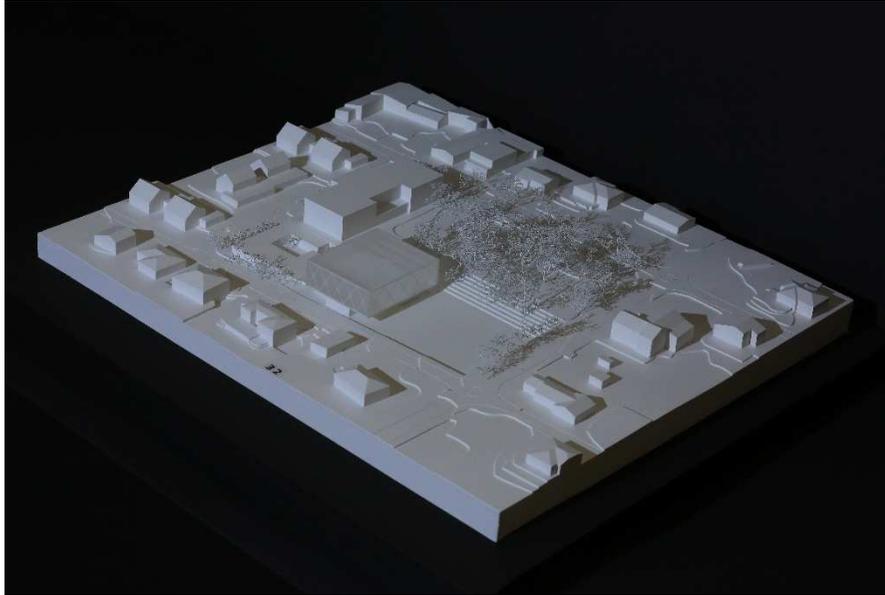
Auteur

Tikeo SA Atelier d'architecture
1920 Martigny

Collaborateurs

Amélie Roduit Thurre
Carlos Gassol
Joana de Lima Frederico
Emilie Solliard





N°32

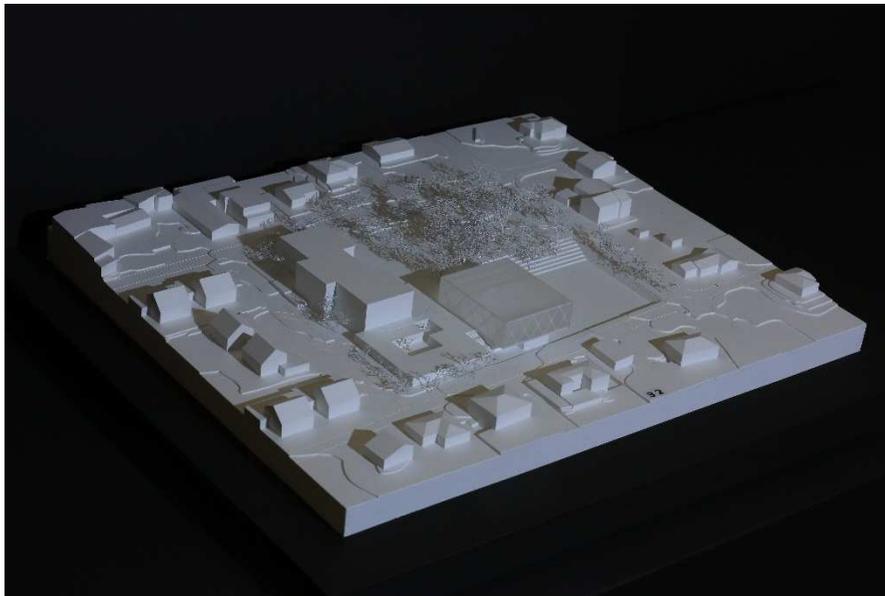
Asterix

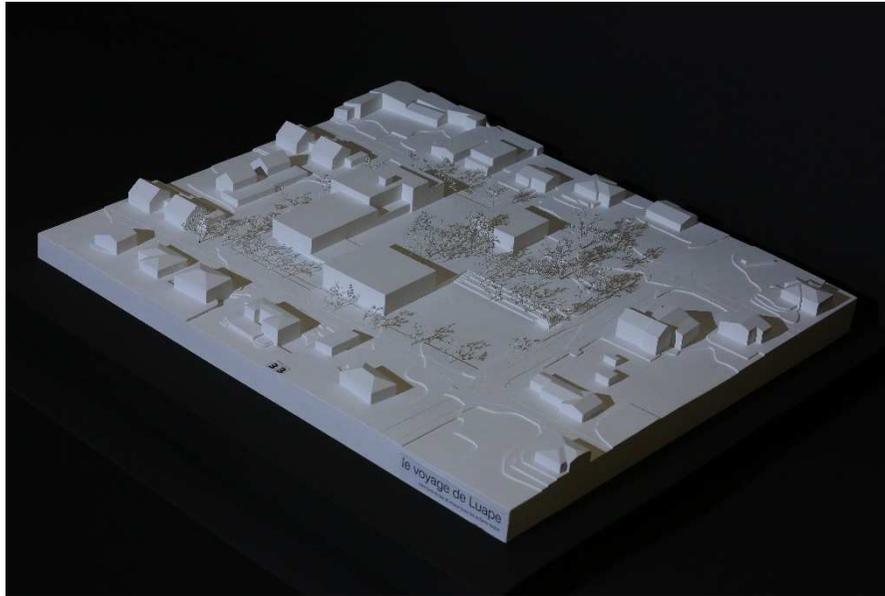
Auteur

Personeni Raffaele Schärer Sàrl
1003 Lausanne

Collaborateurs

Colette Raffaele
Fabrizio Raffaele
Fabio Personeni
Dany Roukoz
Cédric Schärer
Jean Bourdelle
Noemi Dolci
Ida Marie Hoffmann
Spela Glavac
Gilles Rey





N°33 **Le Voyage de Luape**

Auteur Cheseauxrey Sàrl
1971 Grimsuat

Collaborateurs Alexandre Rey
Olivier Cheseaux
Bob Morard
Sébastien Vitre
Manu Crettaz
Emanuel Amaral
Mégane Jagut
Emilie Amaral
Dario Zimmermann
Marie Claude Jordan





N°34

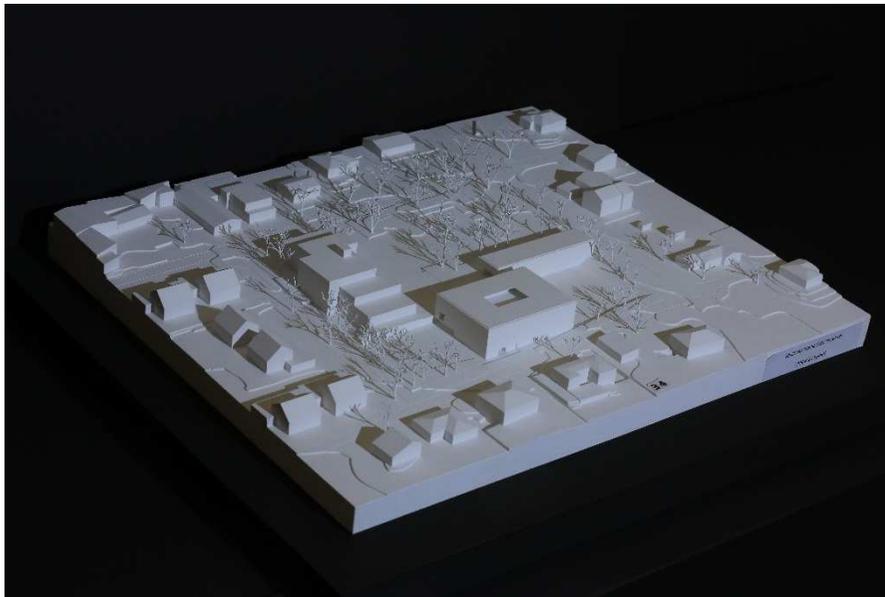
Quick & Flupke

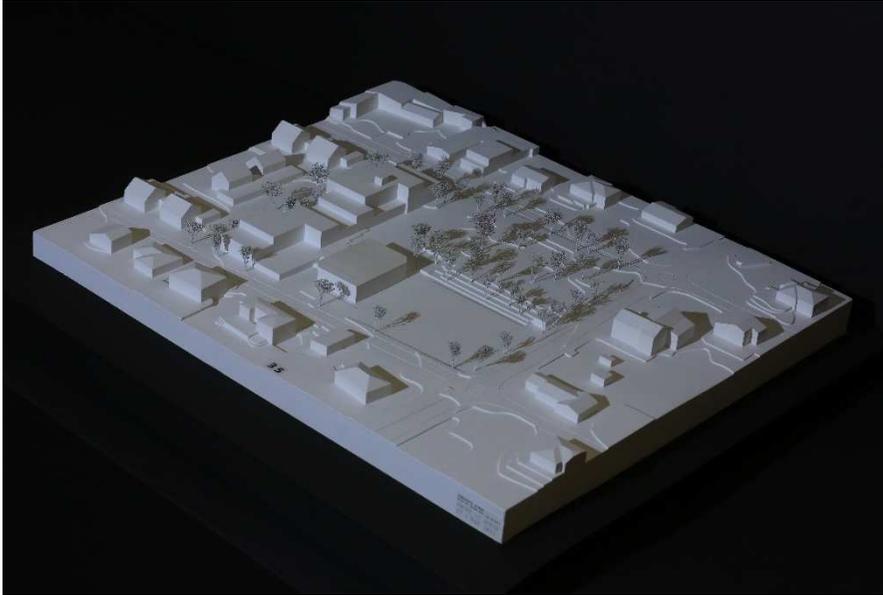
Auteur

Atelier March SA
1208 Genève

Collaborateurs

Lauranne Millet
Céline Zbinden
Maurice Cattin
Hervé Kernén
Arnaud Dorthe
Jacques Dorthe
Juan Madrinan

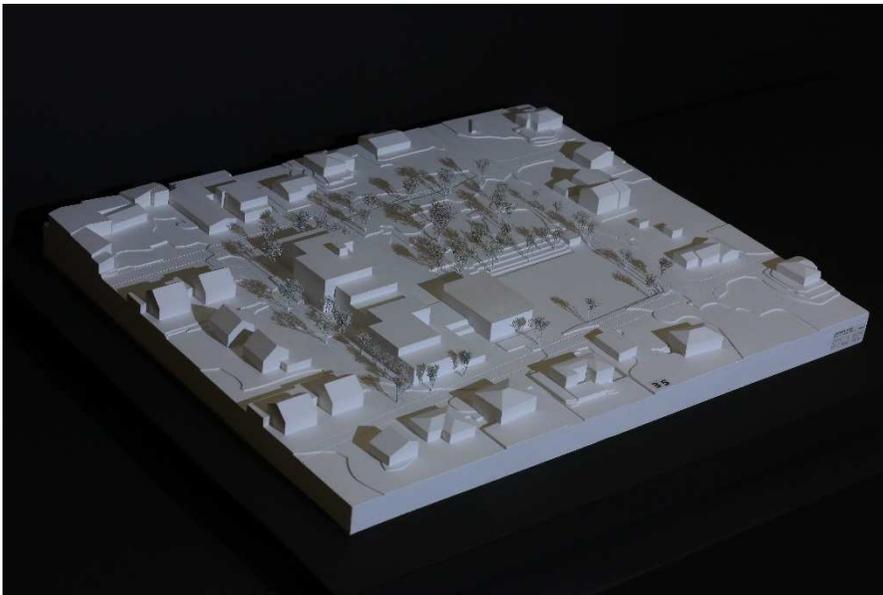


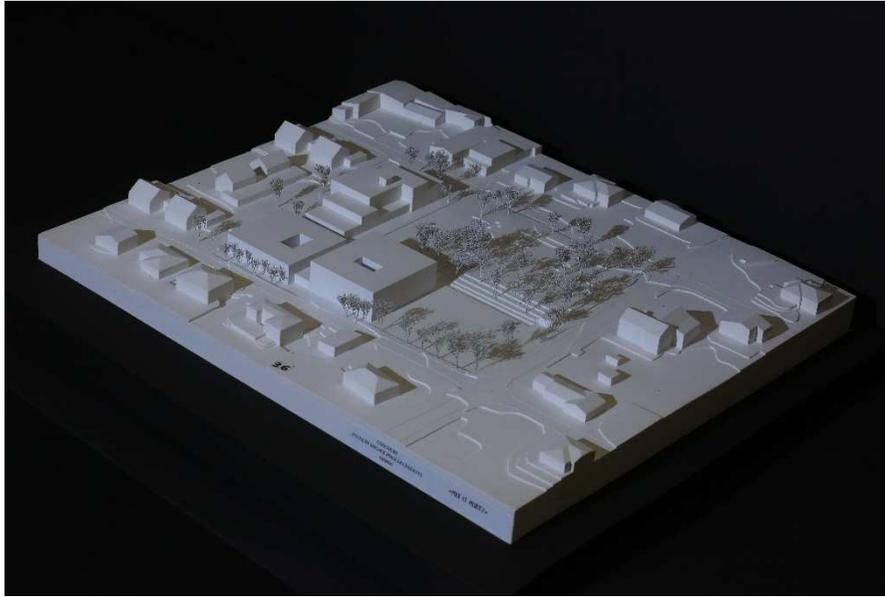


N°35 **Entre le Bœuf et l'Ane Gris**

Auteur Evéquoze Ferreira Architectes
1950 Sion

Collaborateurs Isabelle Evéquoze
Nuno Ferreira
Magnolia Jacquier
Alice Gras
Karen Muller
Jennifer Monnet
Roman Kralya
Alexandre Crettenand
Eddy Evéquoze





N°36

Max et Moritz

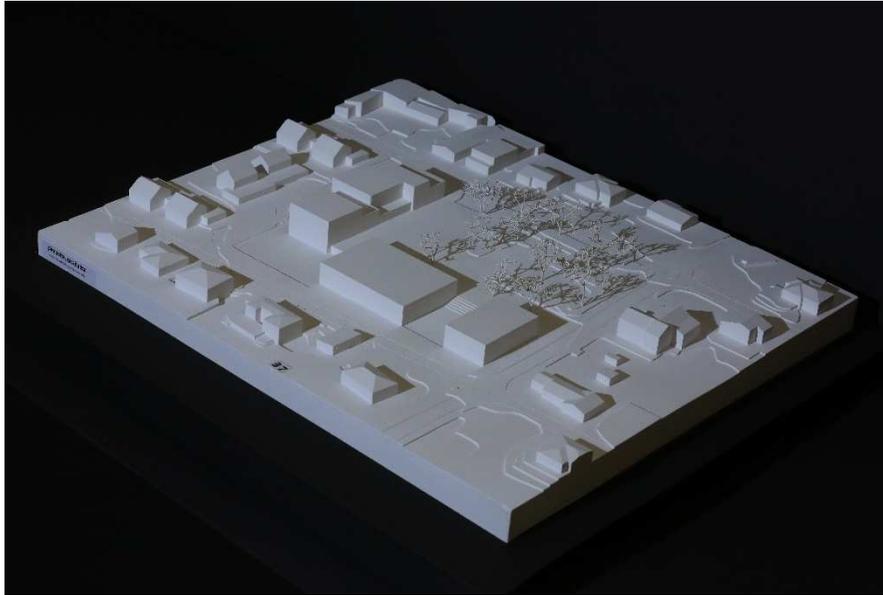
Auteur

Urbatecture SA
1890 St-Maurice

Collaborateurs

Viviane Zehnder
Arnaud Zehnder
Catarina Bandeira
Martin Dauner
Ewout Gysels





N°37

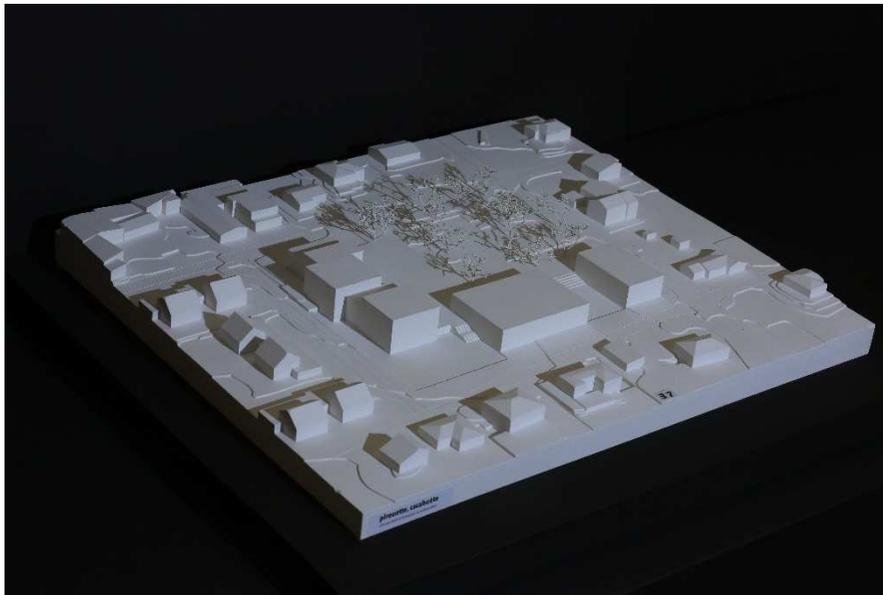
Pirouette, Cacahuète

Auteur

Suter Sauthier & Associés SA
1950 Sion

Collaborateurs

Christian Suter
Raphaël Sauthier
Bastien Colliard
Xavier Marlaire
Inès Leal
Cloé Sermier
Xavier Mittaz





N°39

Ensemble

Auteur

Bureau A Sàrl
1201 Genève

Collaborateurs

Daniel Zamarbide
Léopold Banchini
Carine Pimenta
Francisco Castelo Branco
Vanessa Pointet
Joana Croft
Marc Walgenwitz





N°40

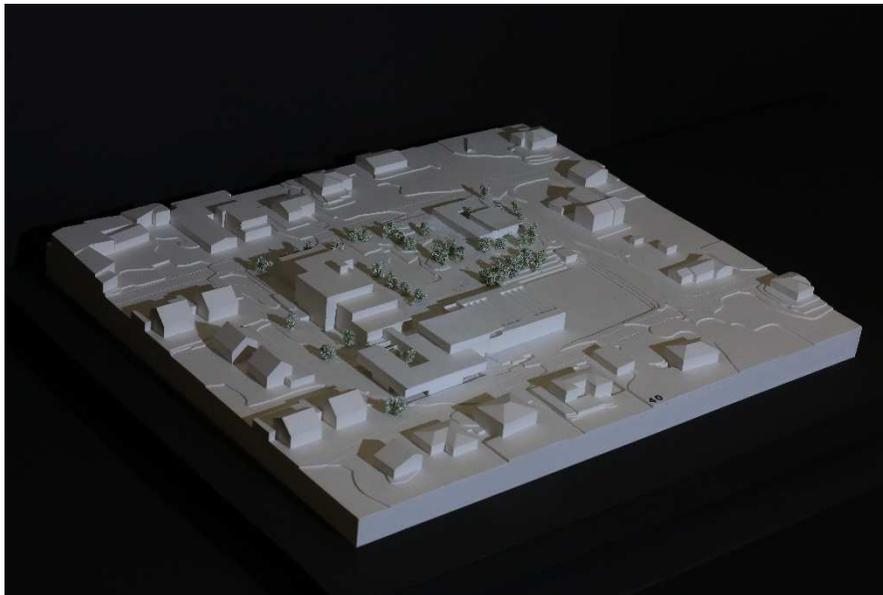
Petit Bois

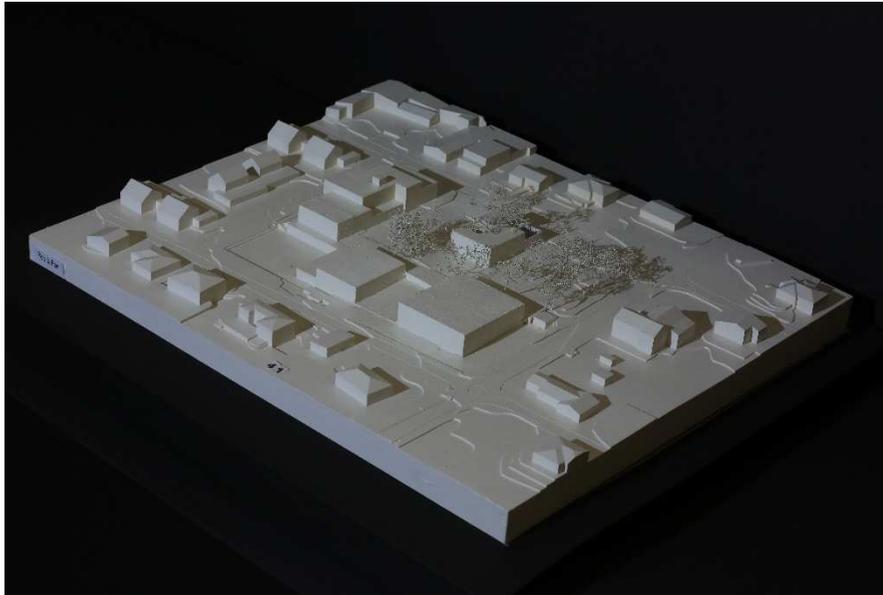
Auteur

MJD Architectes SA
1997 Haute-Nendaz

Collaborateurs

Jean Daniel Masserey
Vera Döldissen Schlup
Asia Segond
Megan Yates
Marta Michalik
Yoann Favre
Gaëlle Perrier
Hélène Masserey
Véronique Normand
Denise Masserey
Pierre André Gillioz





N°41

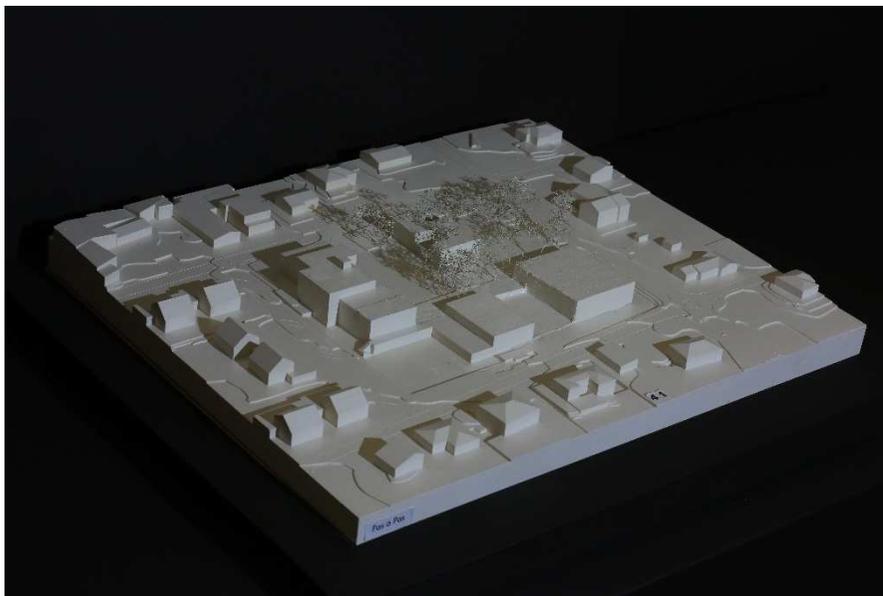
Pas à Pas

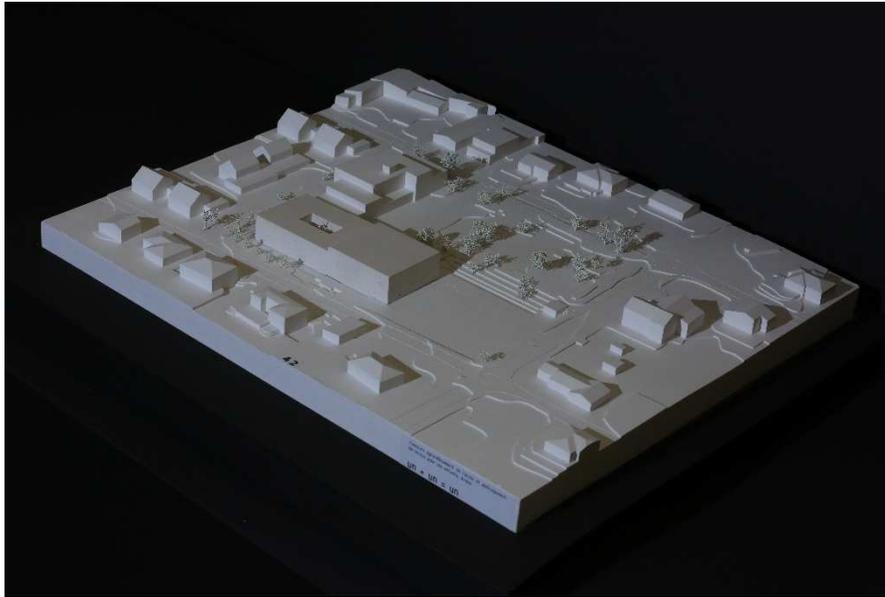
Auteur

Groupe d'architectes José Borges Cabral
1815 Clarens

Collaborateurs

José Borges Cabral
Gilles Stolz





N°42

Un + Un = Un

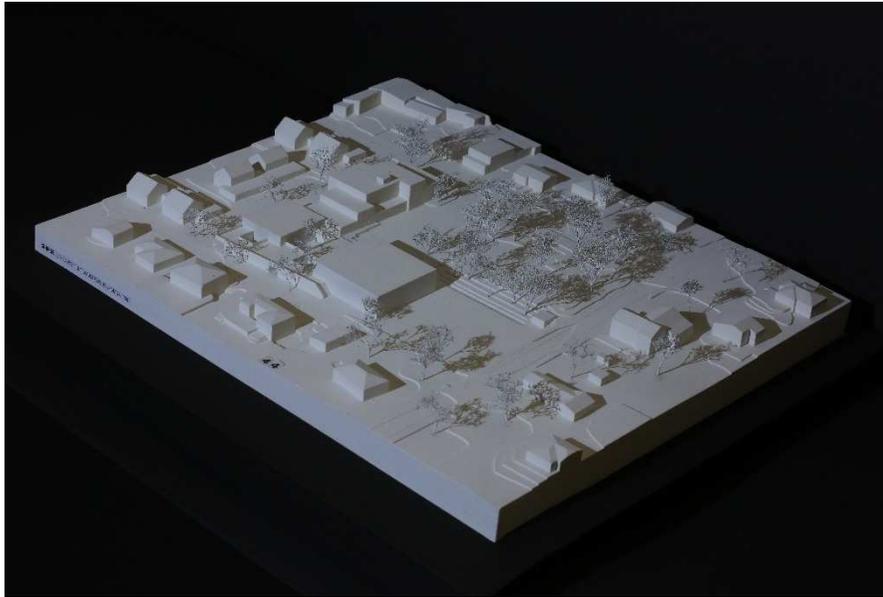
Auteur

Studio Nilson Architecture Sàrl
1950 Sion

Collaborateurs

Nilson Pinto
Nicolas Mouthon
Marc Evéquoz
Bennani Afif
Laurie Pitteloud





N°44

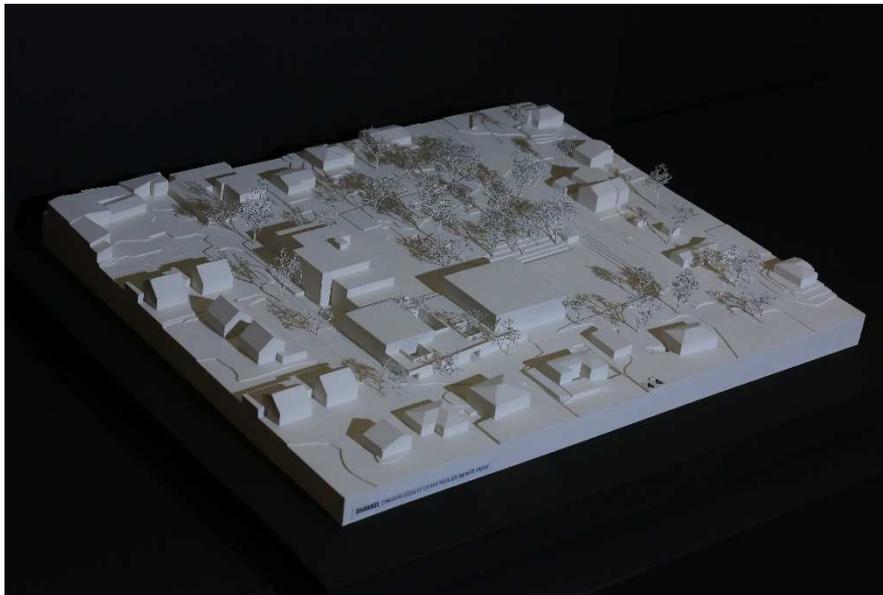
Shakkei

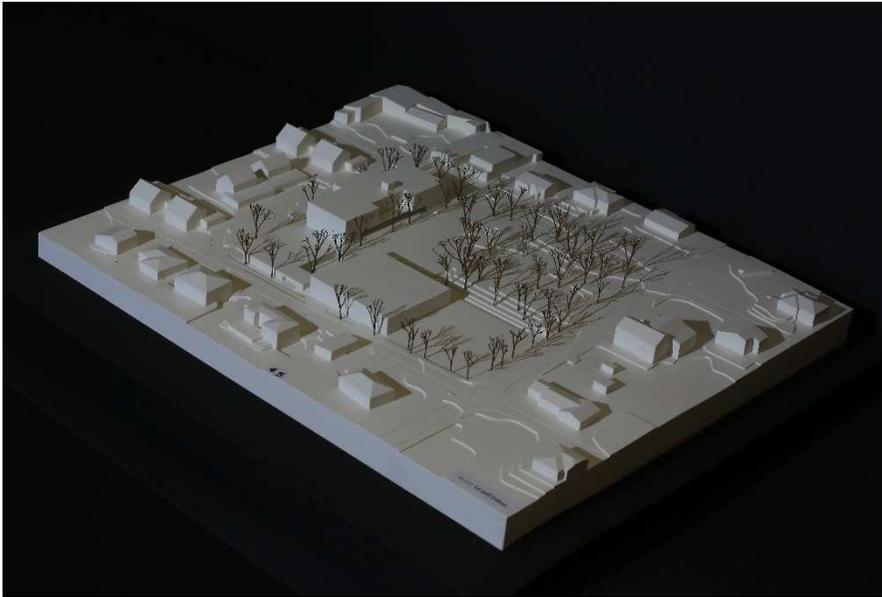
Auteur

Index Architectes Sàrl
1004 Lausanne

Collaborateurs

Alexandre Noël
Vincent Lucas
Martin Noël
Wynd van der Woude





N°45

Le Petit Bateau

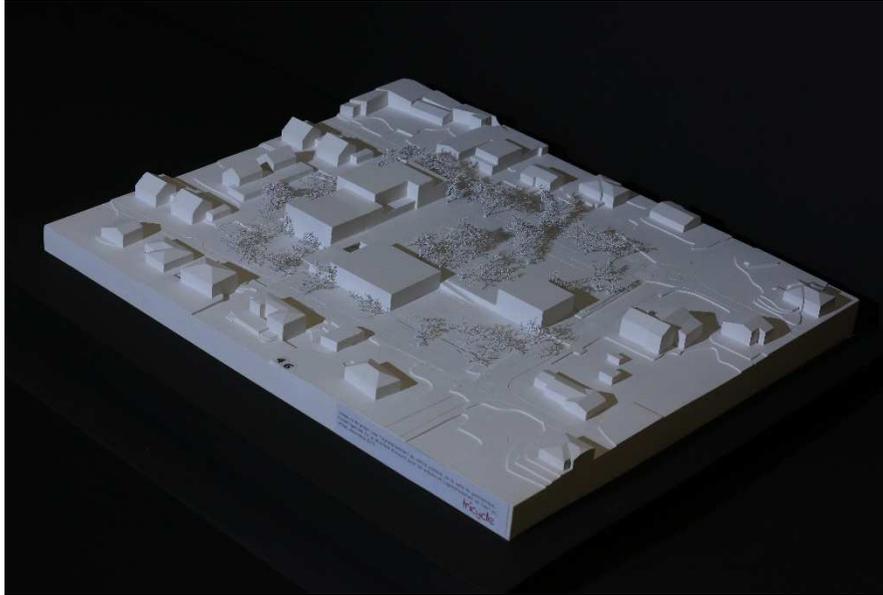
Auteur

Miguel Cuellas Architecture
08002 Barcelone / Espagne

Collaborateurs

Le Collectif Sàrl
François Kocher
John Magnin





N°46

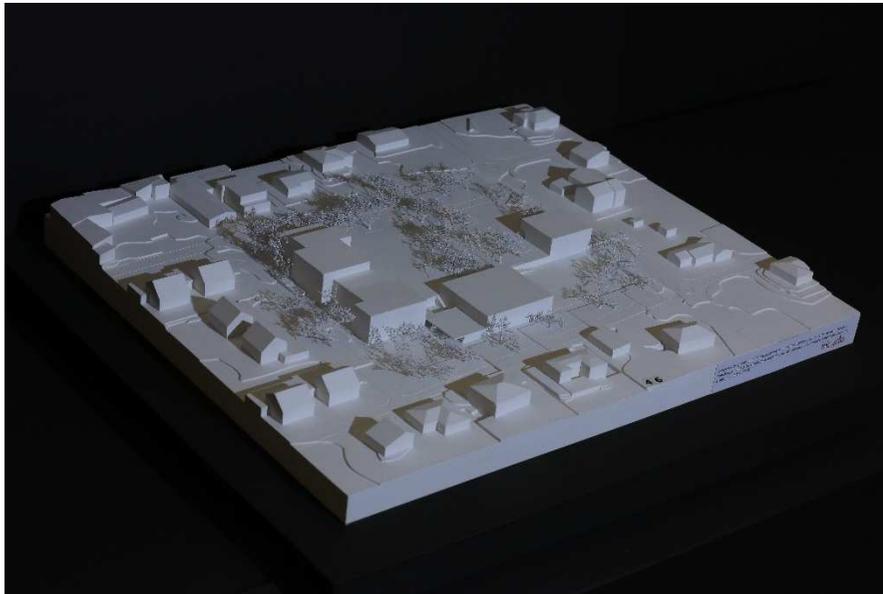
Tricycle

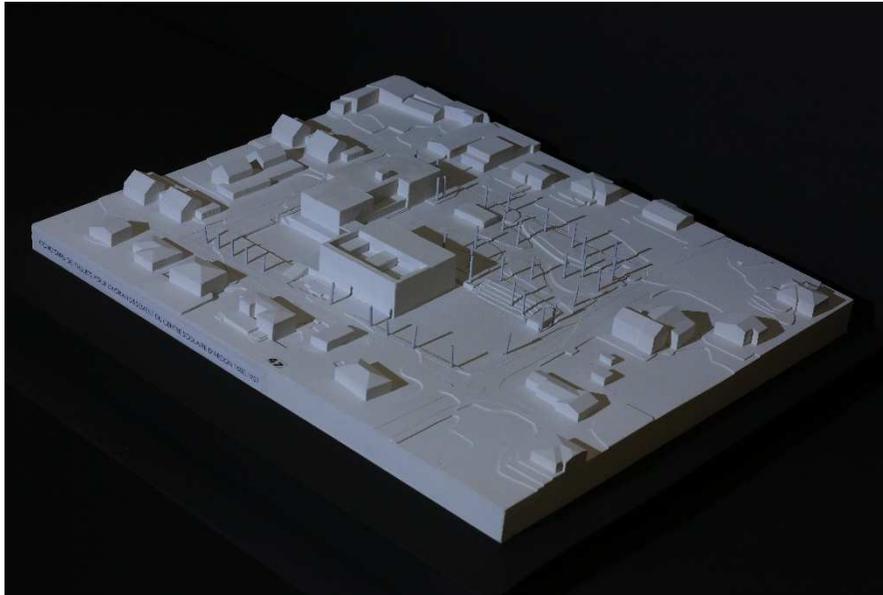
Auteur

Savioz Fabrizzi Architectes
1950 Sion

Collaborateurs

Laurent Savioz
Claude Fabrizzi
Barbora Pisanova
Lionel Ballmer
Maria Iglesias
Michele Pani
Christian Lamon
Loic Nellen
Nathan Jollien
Etienne Gillioz
Cindy Fabrizzi
Fabien Wieland
Arnaud Jacq





N°47

1500.1957

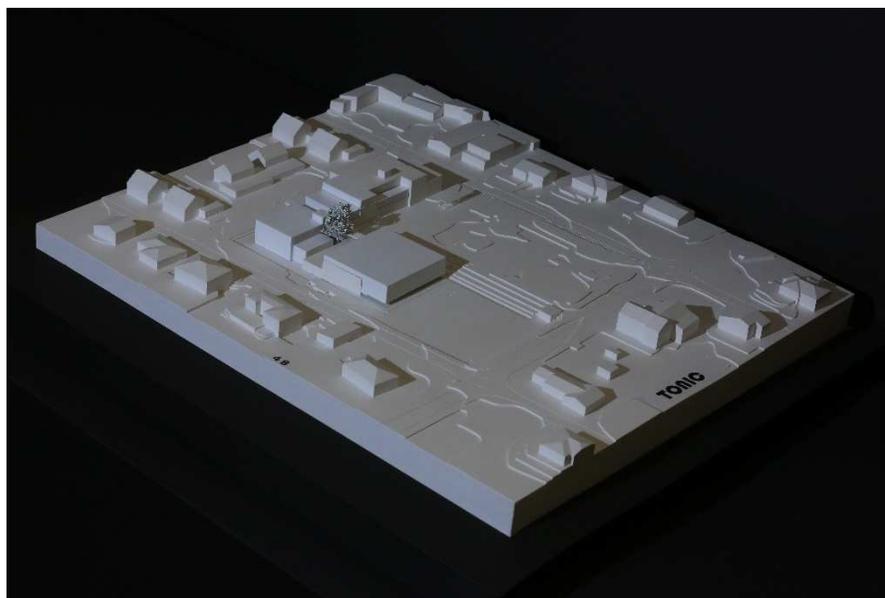
Auteur

CEPA Architecture Sàrl
1907 Saxon

Collaborateurs

Thierry Sabatier
Sébastien Barbier
Maëlle Sabatier
Joao Braga





N°48

Tonic

Auteur

JYL Sàrl
1950 Sion

Collaborateurs

Janez Lapajne
Marjetica Strukelij Lapajne

